



**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Bilan social

Année scolaire 2019-2020

Bilan social

Année scolaire 2019-2020



TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	5
PERIMETRE, MODALITÉS DE COMPTAGE ET SOURCES	6
L'ENSEIGNEMENT PUBLIC EN CHIFFRES	7
Effectifs.....	8
Structure par âge et par ancienneté	15
Départs définitifs effectués entre le 01/10/2018 et 01/10/2019	23
Flux	24
Absences	26
Accidents du travail	32
Modalités de service et temps partiel.....	33
Concours et promotions	39
Rémunération	45
L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT EN CHIFFRES	57
Effectifs.....	58
Structure par âge et par ancienneté	61
Flux	62
Départs définitifs effectués entre le 01/10/2018 et 01/10/2019	63
Absences	64
Accidents du travail	67
Modalités de service et temps partiel.....	67
Concours et promotions	69
Rémunération	71
LA MOBILITÉ DES PERSONNELS	75
Mutations 2020 des personnels enseignants du premier degré public.....	76
Mutations 2020 des personnels d'enseignement du second degré public, des CPE et des psychologues de l'éducation nationale.....	78
Mutations 2020 des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS).....	85
Mutations 2020 des personnels de direction	87
Mutations 2020 des personnels d'inspection	88
LA FORMATION	89
Formation continue	90
Budget de la formation continue	92
Compte personnel de formation.....	93

LE SUIVI INDIVIDUALISÉ DES PERSONNELS	95
Médecine du travail	96
Prise en compte du handicap	98
Adaptation du poste de travail relevant de situations médicales	103
Evolution professionnelle	105
Action sociale	107
LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS.....	111
Actions de prévention primaire (prévenir)	112
Actions de prévention secondaire (réduire)	115
Actions de prévention tertiaires (réparer).....	115
LE DIALOGUE SOCIAL	117
Instances consultatives.....	118
Audiences	122
Groupe Blanchet	122

Annexe - Rapport de situation comparée 2018-2019 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse (accessible sur www.ac-reims.fr / Académie / Publications / Bilan social ou sur <https://lc.cx/XRgZA0wZv>)

AVANT-PROPOS

L'académie de Reims publie son 8^{ème} bilan social.

La loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques rendent obligatoire le bilan social dans la fonction publique d'Etat. Chaque année, le comité technique académique (CTA) doit recevoir communication et débattre du bilan social de l'académie.

Ce bilan social propose une vision exhaustive de la situation de l'ensemble des personnels gérés par l'académie. Il s'attache à mettre en lumière les effectifs, les caractéristiques démographiques, la vie des personnels, la formation continue, la santé, la situation sociale et les relations professionnelles.

Il concerne les personnels de l'enseignement scolaire du premier et du second degré public, ainsi que les personnels de l'enseignement privé sous contrat. Il offre une vision à la fois globale et détaillée du potentiel humain de notre académie et permet une connaissance partagée des caractéristiques des personnels qui y œuvrent au profit des missions de l'Éducation nationale.

La 8^{ème} édition du bilan social de l'académie de Reims porte sur l'année scolaire 2019-2020 dont une partie a été fortement impactée par la crise sanitaire et a mis à rude épreuve l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale.

Dans cette dernière version, la partie statistique a évolué : sont identifiés séparément les chiffres de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé sous contrat, avec une attention particulière à la systématisation de données genrées.

En 2019-2020, l'académie de Reims compte 24 141 personnels, dont 88.8% sont des enseignants (36% pour le premier degré, 53% pour le second degré); les 11,2% de personnels non enseignants comprennent les personnels d'inspection, de direction, les conseillers principaux d'éducation, les psychologues de l'éducation nationale, les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé ainsi que les personnels d'accompagnement éducatif.

Dès sa présentation au comité technique académique du mois de février 2021, l'édition 2020 du bilan social sera mise en ligne sur le portail internet de l'académie de Reims.

Je remercie les services et les partenaires sociaux pour leur contribution à la réalisation de cet outil de gestion des ressources humaines qui constitue un instrument de travail et de référence pour les services académiques et l'ensemble de nos partenaires.

Olivier BRANDOUY

Recteur de l'académie de Reims

PERIMETRE, MODALITÉS DE COMPTAGE ET SOURCES

Périmètre

La population concernée comprend les personnels enseignants et non enseignants, titulaires ou non titulaires, affectés dans le 1^{er} et le 2nd degré du secteur public, quels que soient leurs statuts. Il traite également des personnels enseignants de l'enseignement privé sous contrat.

Les effectifs correspondent à ceux des personnels en activité ayant une affectation (hors personnels mis à disposition).

La date d'observation retenue est le 30 novembre 2019 pour les données statistiques. Pour les opérations de gestion collective et d'observation des dispositifs, la période retenue est l'année scolaire 2019/2020.

Modalités de comptage

Il convient de distinguer nombre d'emplois et effectifs de personnels. Un agent est affecté sur un poste et consomme une fraction d'emploi en fonction de sa situation (position, temps partiel, congé...). A titre d'exemple, deux personnes exerçant à mi-temps consommeront un emploi.

Les personnels ayant un double corps d'appartenance (détachement) sont comptés dans le corps d'accueil. Pour les personnels de direction et d'inspection, ont été comptabilisés ceux qui sont titulaires du grade mais également ceux qui font fonction (agents titulaires d'un autre corps).

D'une manière générale, les personnels sont comptés une seule fois sur leur affectation principale. Ainsi, les enseignants du 1^{er} degré intervenant dans le 2nd degré apparaissent dans les effectifs du 2nd degré.

Sources

Les données présentées dans le bilan social sont issues essentiellement de l'application BSA (Bilan Social Académique) du PIAD (Pôle Inter-Académique Décisionnel), mise à la disposition de l'ensemble des académies par le ministère de l'Éducation nationale.

Le PIAD centralise les référentiels académiques et héberge les différents entrepôts de données, en particulier les bases EPP, AGAPE, AGORA et SIRHEN.

Autres sources

Les données relatives au mouvement des personnels proviennent des services académiques en charge de cette gestion selon la catégorie de personnels : divisions des personnels enseignants du 1^{er} et du 2nd degré, division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement.

Les données sur la formation continue proviennent de la division de la formation des personnels (DFP), celles sur l'action sociale de la conseillère technique de la rectrice et de la division des affaires financières et de la logistique (DAFL).

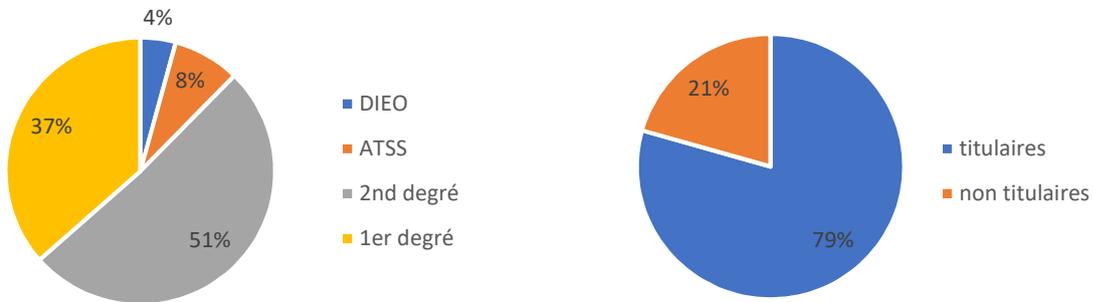
Les données relatives à l'accompagnement des personnels, à la santé et aux conditions de travail proviennent de la direction des ressources humaines du rectorat, tout comme celles concernant le dialogue social.

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC EN CHIFFRES

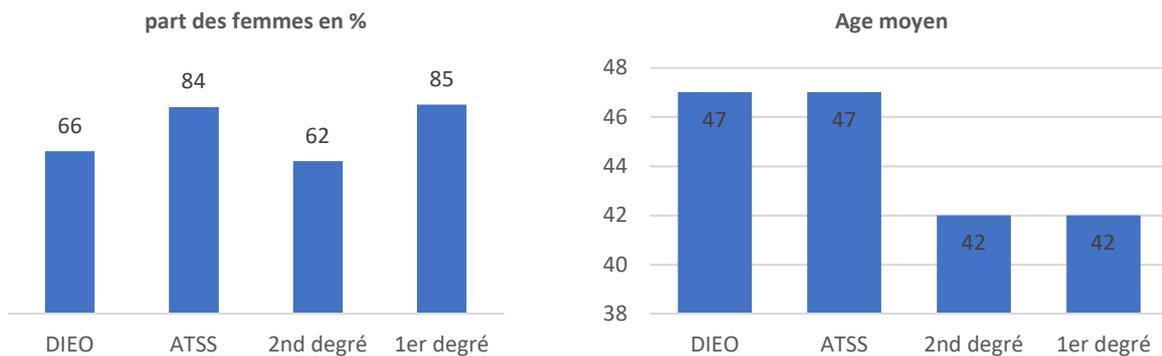


Les chiffres clés de l'enseignement public

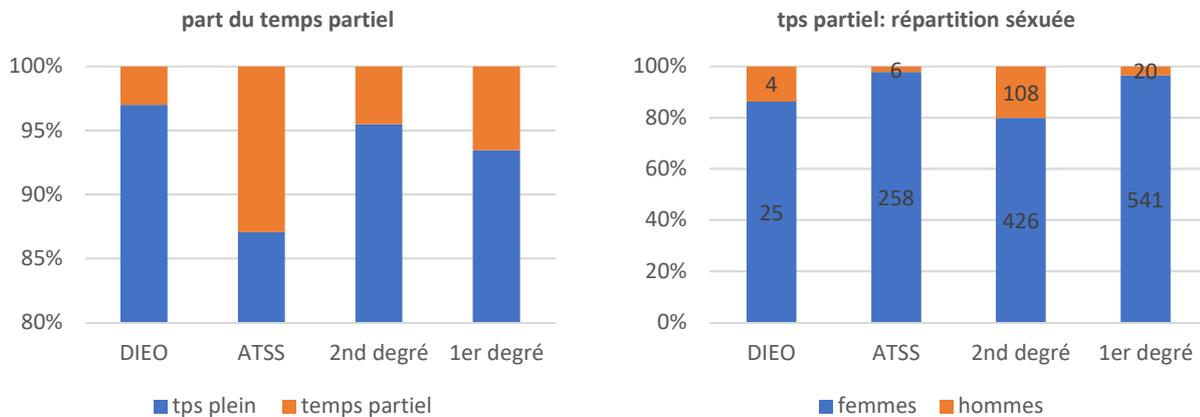
Au 30 novembre 2019, 21 937 agents composent l'académie de Reims.



17 419 sont des agents titulaires, 4 518 ne sont pas titulaires. Une augmentation de 2,7 points est constatée chez les non titulaires de l'académie, par rapport à 2018 ; l'augmentation est de 1,7 points en France.



Le corps enseignant dans l'académie est jeune (42 ans) ; 85% sont des femmes dans le 1^{er} degré, 63% dans le 2nd degré. La filière ATSS (administratifs, techniques, sociaux et de santé), dont l'âge moyen est de 47 ans est composée de 84% de femmes.



1 388 agents travaillent à temps partiel, soit 6,3%. En France, 7,5% des agents exercent à temps partiel. Les personnels qui exercent le plus à temps partiel sont les ATSS (15%), puis les enseignants du 1^{er} degré (7%), et enfin les personnels du 2nd degré (5%).

Récapitulatif des effectifs de l'académie et de ses départements

TITULAIRES						NON TITULAIRES					
Répartition des effectifs par département											
DEP	ATSS	DIEO	1er degré	2nd degré	Total	DEP	ATSS	DIEO	1er degré	2nd degré	Total
08	303,	195,	1 561,	1 716,	3 775,	008	39,	18,	123,	565,	745,
10	261,	181,	1 716,	1 683,	3 841,	010	35,	10,	105,	522,	672,
51	768,	369,	3 029,	3 235,	7 401,	051	129,	26,	385,	1 979,	2 519,
52	193,	120,	1 002,	1 087,	2 402,	052	43,	13,	93,	433,	582,
Acad.	1 525,	865,	7 308,	7 721,	17 419,	Acad.	246,	67,	706,	3 499,	4 518,

Répartition des effectifs par année et par type de personnel

	2018	2019	Evolution Académie 2018 / 2019	Evolution France 2018 / 2019
Titulaires	17 491,	17 419,	-0,4 %	-0,3 %
Non Titulaires	3 817,	4 518,	18,4 %	10,8 %
Ratio des non titulaires Aca.	17,9 %	20,6 %	2,7 pts	
Ratio des non titulaires Fra.	19,0 %	20,7 %		1,7 pts

Les effectifs par fonction et catégorie statutaire

DIEO (personnels de direction, d'inspection, CPE et psy EN)

	2017	2018	2019	Evo. Aca. 2017 / 2019	Evo. Aca. 2018 / 2019	Poids Fonct Aca. 2019	% de femmes Aca.	Age moy. Aca.	Evo. Fra. 2017 / 2019	Evo. Fra. 2018 / 2019	Poids Fonct Fra. 2019
administration	3,	1,	2,	-33,3	100,0	0,0%	50,0	*	18,3	3,0	0,0%
direction	338,	338,	335,	-0,9	-0,9	1,5%	49,0	51,	-1,5	-1,3	1,4%
éducation	306,	305,	310,	1,3	1,6	1,4%	72,6	43,	0,5	0,1	1,3%
inspection	74,	78,	81,	9,5	3,8	0,4%	58,0	52,	0,2	0,9	0,3%
psychologue EN	203,	205,	204,	0,5	-0,5	0,9%	88,2	46,	-1,2	-1,0	0,9%
TOTAL	924,	927,	932,	0,9	0,5	4,2%	66,2	47,	-0,6	-0,5	3,9%

1er degré

	2017	2018	2019	Evo. Aca. 2017 / 2019	Evo. Aca. 2018 / 2019	Poids Fonct Aca. 2019	% de femmes Aca.	Age moy. Aca.	Evo. Fra. 2017 / 2019	Evo. Fra. 2018 / 2019	Poids Fonct Fra. 2019
AESH	629,	841,	637,	1,3	-24,3	2,9%	95,9	44,	51,0	7,2	4,8%
Accompagnement soutien et hors AIS	62,	61,	59,	-4,8	-3,3	0,3%	47,5	48,	8,5	5,9	0,2%
administration	11,	13,	18,	63,6	38,5	0,1%	66,7	51,	10,7	1,4	0,0%
assistant d'éducation	1,	6,	42,	4 100,0	600,0	0,2%	83,3	20,	16,0	31,5	0,1%
Besoins éducatifs AIS	247,	244,	252,	2,0	3,3	1,1%	80,2	48,	4,7	1,8	0,8%
conseillers pédago	2,	2,	2,	0,0	0,0	0,0%	0,0	*	17,3	6,0	0,0%
enseignement	6127	6127,	6081,	-0,8	-0,8	27,7%	85,7	43,	-1,5	-1,9	27,7%
Pilotage et anim péda	74,	77,	76,	2,7	-1,3	0,3%	76,3	48,	6,2	2,8	0,3%
réadaptation	11,	12,	11,	0,0	-8,3	0,1%	90,9	48,	0,9	1,2	0,1%
Remplacement	778,	758,	836,	7,5	10,3	3,8%	73,9	37,	15,4	12,5	4,5%
TOTAL	7942	8141	8014	0,9	-1,6	36,5%	84,7	42,	5,1	0,9	38,6%

2nd degré (effectifs)

	2017	2018	2019	Evo. Aca. 2017 / 2019	Evo. Aca. 2018 / 2019	Poids Fonct Aca. 2019	% de femmes Aca.	Age moy. Aca.	Evo. Fra. 2017 / 2019	Evo. Fra. 2018 / 2019	Poids Fonct Fra. 2019
AESH	434,	517,	1424,	228,1	175,4	6,5%	94,1	43,	136,9	85,7	4,3%
administration	19,	25,	24,	26,3	-4,0	0,1%	16,7	48,	-3,2	-1,4	0,1%
assistant d'éducation	1491,	1488,	1488,	-0,2	0,0	6,8%	60,1	29,	1,7	1,0	6,1%
assistant étranger	61,	62,	64,	4,9	3,2	0,3%	68,8	24,	-2,5	-3,2	0,4%
Assistant ou DDFPT	64,	66,	63,	-1,6	-4,5	0,3%	36,5	51,	1,2	1,0	0,2%
CFC	51,	51,	50,	-2,0	-2,0	0,2%	56,0	50,	-0,5	-0,2	0,1%
conseillers péda	1,	1,	1,	0,0	0,0	0,0%	100,0	*	-10,9	-5,7	0,0%
insertion jeunes	25,	25,	16,	-36,0	-36,0	0,1%	68,8	53,	-5,5	-5,8	0,0%
coordination DAFOP	1,	1,	1,	0,0	0,0	0,0%	100,0	*	0,0	11,1	0,0%
documentation	238,	240,	237,	-0,4	-1,3	1,1%	81,9	45,	0,0	-0,4	0,9%
éducateur en internat	24,	24,	12,	-50,0	-50,0	0,1%	75,0	34,	-53,0	-20,4	0,0%
enseignement	7922,	7873,	7817,	-1,3	-0,7	35,6%	56,8	44,	-0,7	-0,8	37,8%
formation adultes	5,	4,	4,	-20,0	0,0	0,0%	50,0	*	-31,3	-17,5	0,0%
insertion jeunes			11,			0,1%	81,8	42,			0,0%
laboratoire	2,	2,	2,	0,0	0,0	0,0%	0,0	*	-15,2	-8,2	0,0%
réadaptation	15,	9,	6,	-60,0	-33,3	0,0%	83,3	45,	0,2	-0,1	0,1%
TOTAL	10353	10388	11220	8,4	8,0	51,1%	62,4	42,	4,8	3,5	50,2%

ATSS (effectifs)

	2017	2018	2019	Evo. Aca. 2017 / 2019	Evo. Aca. 2018 / 2019	Poids Fonct Aca. 2019	% de femmes Aca.	Age moy. Aca.	Evo. Fra. 2017 / 2019	Evo. Fra. 2018 / 2019	Poids Fonct Fra. 2019
administration	10,	15,	15,	50,0	0,0	0,1%	33,3	52,	25,2	3,0	0,0%
apprenti	27,	27,	5,	-81,5	-81,5	0,0%	100,0	*	-72,7	-68,0	0,0%
CFC	1,	1,	1,	0,0	0,0	0,0%	100,0	*	-10,0	0,0	0,0%
inspection	4,			-100,0					-100,0		
administratif	1281,	1262,	1212,	-5,4	-4,0	5,5%	86,1	48,	-5,9	-3,5	4,9%
médico-sociaux	318,	310,	316,	-0,6	1,9	1,4%	95,6	46,	-1,0	-0,6	1,3%
technique	248,	237,	222,	-10,5	-6,3	1,0%	56,8	47,	-2,5	-2,6	1,0%
TOTAL	1889,	1852,	1771,	-6,2	-4,4	8,1%	83,7	47,	-5,3	-3,2	7,3%

Socio-démographie des personnels organisés par corps et par fonction

DIEO (personnels de direction, d'inspection, CPE et psy EN)

Corps		Nbre indiv.	Indice moyen	Age moy Aca.	femmes Aca. %	% - de 30 ans	% 50 ans et +	% 55 ans et +	% 60 ans et +	Age moy Fra.	femmes Fra. %
administration	IPR	2	*	*	50	*	*	*	*	55	51
	S/Total	2	*	*	50	*	*	*	*	53	46
direction	PERS DIR	311	868	51	49	0	61	29	9	51	51
	PROF ECOLES	24	738	52	54	0	63	29	25	52	48
	S/Total	335	858	51	49	0	61	29	10	51	51
éducation	AC2D	30	400	38	90	23	20	3	3	38	67
	CPE	278	594	44	71	10	33	16	5	46	75
	CERTIFIES	1	*	*	100	*	*	*	*	46	67
	PROF EPS	1	*	*	100	*	*	*	*	42	100
	S/Total	310	576	43	73	11	32	15	5	45	74
inspection	IPR	27	948	51	44	0	67	37	15	53	47
	IEN	50	821	54	68	0	74	52	24	53	53
	PROF ECOLES	4	*	*	25	*	*	*	*	48	64
	S/Total	81	857	52	58	0	70	46	20	53	51
psychologue EN	AC2D	37	403	33	97	46	5	3	0	35	90
	PSY EN	167	626	49	86	0	42	22	10	49	87
	S/Total	204	592	46	88	8	35	18	8	46	88
Total		932	708	47	66%	5%	47%	23%	9%	48	67%

1er degré (socio-démographie)

Fonction	Support	Nbre indiv	Indice moy	Age moy. Aca.	Fem Aca. %	% - de 30 ans	% 50 ans et +	% 55 ans et +	% 60 ans et +	Age moy. Fra.	femmes Fra. %
AESH	AUTRES	637	327	44	96	8	29	18	5	45	94
	S/Total	637	327	44	96	8	29	18	5	45	94
Accomp soutien et hors AIS	ANIM-SOUTIEN	56	631	47	46	5	46	32	4	46	54
	AUTRES	2	*	*	50	*	*	*	*	49	33
	ENSEIGNANT SPE	1	*	*	100	*	*	*	*	47	79
	S/Total	59	631	48	47	5	47	34	3	46	59
administration	ADMINISTRATION	14	653	50	64	0	64	21	14	50	63
	AUTRES	4	*	*	75	*	*	*	*	48	59
	S/Total	18	674	51	67	0	72	22	11	49	62
assistant d'éducation	AUTRES	42		20	83	98	0	0	0	29	80
	S/Total	42		20	83	98	0	0	0	29	80
Besoins éducatifs AIS hors classe	ADMINISTRATION	50	670	51	72	0	62	40	10	51	76
	AUTRES	158	620	47	82	7	44	25	6	50	82
	ENSEIGNANT	14	534	38	93	29	7	0	0	46	74
	ENSEIGNANT SPE	29	703	55	79	0	86	59	21	52	80
	PSYCHOLOGUE	1	*	*	100	*	*	*	*	43	81
	S/Total	252	634	48	80	6	50	31	8	50	81
conseillers pédagogiques	AUTRES	2	*	*	0	*	*	*	*	52	35
	S/Total	2	*	*	0	*	*	*	*	52	35
enseignement	AUTRES	33	431	31	76	64	12	12	0	39	84
	DECHARGES	181	487	33	89	43	5	3	0	35	88
	DIRECTEUR ECOLE	1 002	642	46	79	3	41	21	4	46	78
	DIRECT ETAB SPE	8	721	50	38	0	50	50	25	53	50
	ENSEIGNANT	4 291	579	43	87	7	27	12	2	44	88
	ENSEIGNANT SPE	303	563	41	86	16	24	12	3	42	82
	STAGIAIRE EN SITU	263	390	27	84	75	2	0	0	29	84
	S/Total	6 081	577	43	86	11	27	13	2	43	86
Pilotage et animation pédagogique	AUTRES	2	*	*	100	*	*	*	*	45	68
	CONSEILLER PEDA	74	674	48	76	0	47	32	5	50	67
	S/Total	76	674	48	76	0	47	33	5	50	67
réadaptation	AUTRES	11	591	48	91	0	55	9	9	49	85
	S/Total	11	591	48	91	0	55	9	9	49	85
Remplacement	TITUL REMPLACANT	836	517	37	74	29	17	9	2	37	78
	S/Total	836	517	37	74	29	17	9	2	37	78
Total		8 014	561	42	85%	13%	27%	14%	2%	43	86%

2nd degré (socio-démographie)

Fonction	Corps	Nbre indiv	Indice moy	Age moy. Aca.	femmes Aca. %	% - de 30 ans	% 50 ans et +	% 55 ans et +	% 60 ans et +	Age moy. Fra.	femmes Fra. %
AESH	AESH	1424	327	43	94	11	28	16	5	44	91
administration	AC2D	11	480	41	9	0	27	9	9	41	50
	CHARG ENS EPS	1	*	*	0	*	*	*	*	60	22
	AGREGES	2	*	*	100	*	*	*	*	52	47
	CERTIFIES	4	*	*	0	*	*	*	*	53	57
	PROF EPS	5	*	*	20	*	*	*	*	50	28
	PLP	1	*	*	0	*	*	*	*	54	59
	S/Total	24	639	48	17%	0%	54%	29%	13%	50	46%

2nd degré (socio-démographie suite)

Fonction	Corps	Nbre indiv	Indice moy	Age moy.Aca.	femmes Aca. %	% - de 30 ans	% 50 ans et +	% 55 ans et +	% 60 ans et +	Age moy.Fra.	femmes Fra.%
assistant d'éducation	AESH	1	*	*	100	*	*	*	*	37	100
	AED	1 487	325	29	60	69	2	1	0	30	60
	S/Total	1 488	325	29	60	69	2	1	0	30	60
assistant étranger	ASS LV	3	*	*	67	*	*	*	*	38	81
	C ASS ETRA	61		23	69	97	0	0	0	24	77
	S/Total	64		24	69	95	2	2	0	25	77
Assistant ou DDFPT	AC2D	6	356	39	67	0	0	0	0	45	72
	AGREGES	6	958	58	0	0	83	67	67	55	13
	CERTIFIES	18	729	51	44	0	67	28	17	52	35
	PLP	33	734	51	33	0	70	18	6	52	39
	S/Total	63	718	51	37	0	63	24	14	52	38
CFC	CPE	1	*	*	100	*	*	*	*	55	89
	PROF.CONTR	18	521	45	72	0	39	6	0	48	72
	CERTIFIES	18	670	54	56	0	78	56	22	53	63
	PROF ECOLES	4	*	*	50	*	*	*	*	54	58
	PLP	9	663	53	22	0	78	22	0	52	64
	S/Total	50	612	50	56	0	60	30	8	50	68
Conseillers pédagogiques	AGREGES	1	*	*	100	*	*	*	*	57	25
	S/Total	1	*	*	100	*	*	*	*	57	25
coordination insertion jeunes	CERTIFIES	9	673	54	78	0	67	67	33	53	72
	PLP	7	597	51	57	0	43	43	29	54	72
	S/Total	16	640	53	69	0	56	56	31	53	72
Coordination DAPOP	CERTIFIES	1	*	*	100	*	*	*	*	54	90
	S/Total	1	*	*	100	*	*	*	*	54	90
documentation	AC2D	12	427	46	67	8	33	25	17	43	75
	M.A.	4	*	*	100	*	*	*	*	56	83
	CERTIFIES	221	593	45	82	6	32	19	6	46	87
	S/Total	237	582	45	82	6	33	20	7	45	86
Educateur en internat	PROF ECOLES	12	496	34	75	50	25	8	0	45	43
	S/Total	12	496	34	75	50	25	8	0	45	43
enseignement	AC2D	446	411	40	48	19	20	9	4	40	51
	CHAR ENS EPS	10	760	61	40	0	100	100	90	60	49
	CPE	2	*	*	100	*	*	*	*	48	88
	M.A.	11	436	57	55	0	91	73	45	55	64
	AGREGES	917	763	45	48	7	35	21	9	45	54
	CERTIFIES	4 325	602	43	63	12	32	15	5	44	64
	CHAIRES SUP	27	913	52	41	0	67	30	7	54	38
	PROF ECOLES	230	569	42	61	15	24	13	2	44	65
	PEGC	19	787	61	58	0	100	100	74	60	55
	PROF EPS	602	601	42	45	18	24	14	6	42	43
	PLP	1 226	608	47	49	5	41	21	6	47	51
	VACATAIRE	2	*	*	0	*	*	*	*	42	43
	S/Total	7 817	612	44	57	11	32	17	6	44	58
formation continue adultes	PROF.CONTR	2	*	*	0	*	*	*	*	42	0
	PLP	2	*	*	100	*	*	*	*	54	87
	S/Total	4	*	*	50	*	*	*	*	53	82
formation insertion jeunes	AC2D	11	442	42	82	0	18	9	9	47	78
	S/Total	11	442	42	82	0	18	9	9	47	78
laboratoire	CERTIFIES	2	*	*	0	*	*	*	*	51	31
réadaptation	CERTIFIES	1	*	*	100	*	*	*	*	52	67
	PLP	5	*	*	80	*	*	*	*	53	63
	S/Total	6	602	45	83	0	0	0	0	52	66
Total		11 220	590	42	62%	19%	28%	15%	5%	42	62%

ATSS (socio-démographie)

fonction	Cat.	Corps	Nbre indiv	Indice moy	Age moy. Aca.	femmes Aca. %	% - de 30 ans	% 50 ans et +	% 55 ans et +	% 60 ans et +	Age moy. Fra.	Femmes Fra.%
administration	A	ADJ DIRE ACAD 1 DEGR	4	*	*	50	*	*	*	*	55	40
		CONS RECT	3	*	*	33	*	*	*	*	55	28
		CONS TECH RECT EVS	1	*	*	100	*	*	*	*	52	40
		DIRE ACAD ADJ	1	*	*	0	*	*	*	*	51	46
		DIR ACAD SERV EN	4	*	*	25	*	*	*	*	57	36
		DIR CAB RECT	1	*	*	0	*	*	*	*	53	21
		SECR GENE ACAD	1	*	*	0	*	*	*	*	52	0
Total administration			15	964	52	33	0	73	47	13	54	36
apprenti	C	APPRENTI	5	*	*	100	*	*	*	*	21	79
Total apprenti			5	*	*	100	*	*	*	*	*	79
CFC	A	INGENIEURS D'ETUDES	1	*	*	100	*	*	*	*	53	60
Total conseiller en formation continue			1	*	*	100	*	*	*	*	*	60
personnels administratifs	A	ADJ SECR GENE ACAD	2	*	*	50	*	*	*	*	50	47
		ADMINISTRATEUR	8	813	54	38	0	75	50	38	52	41
		ATTACHES ADM ETAT	170	583	49	58	3	51	31	14	49	65
		CONTR BOE	1	*	*	100	*	*	*	*	47	62
		RECTEUR D'ACADEMIE	1	*	*	100	*	*	*	*	54	58
		SECR GEN DSDEN	4	*	*	75	*	*	*	*	51	54
		S/Total	186	602	49	58	3	52	31	14	49	64
	B	CONTR BOE	1	*	*	100	*	*	*	*	43	65
		SAENES	321	440	48	88	2	49	24	7	48	84
		S/Total	322	440	48	88	2	48	24	7	48	84
	C	ADJENES	537	377	50	93	3	61	36	9	49	91
		ATRF	1	*	*	100	*	*	*	*	51	57
		APPRENTI	18	72	21	67	94	0	0	0	22	71
		CONTRACT.	146	341	41	95	18	23	12	5	43	91
		CONTR BOE	1	*	*	100	*	*	*	*	41	86
		PACTE	1	*	*	100	*	*	*	*	33	91
		S/Total	704	362	47	93	8	51	30	8	47	90
Total personnels administratifs			1212	419	48	86	6	50	28	8	48	84
Personnels Médico sociaux	A	ASSI SERV SOCIAL	55	482	44	93	5	35	25	7	45	96
		CONS TECH SERV SOC	11	609	54	91	0	73	64	9	53	95
		INFIRMIERS	190	492	47	96	3	39	24	9	49	96
		MED.CONTR.	6	907	48	100	0	50	33	17	52	82
		MEDECIN CT	1	*	*	100	*	*	*	*	59	96
		MÉDECINS E.N.	17	859	56	100	0	76	65	41	55	96
		S/Total	280	527	47	95	3	42	28	11	49	96
	B	A.SOC.CONT	9	365	33	100	78	22	11	11	35	94
		INFIR.CONT	27	392	45	96	15	44	33	22	42	96
S/Total		36	385	42	97	31	39	28	19	40	96	
Total personnels médico-sociaux			316	511	46	96	6	42	28	12	48	96
personnels techniques	A	ASSIST INGENIEURS	4	*	*	50	*	*	*	*	47	27
		ATTACHES ADM ETAT	3	*	*	67	*	*	*	*	48	50
		INGENIEURS DE RECH	4	*	*	25	*	*	*	*	51	34
		INGENIEURS D'ETUDES	21	585	47	33	0	38	19	10	46	37
		S/Total	32	601	47	38	3	41	22	9	47	34
	B	TECHNICIENS RF	35	421	48	40	3	34	29	3	48	43
		S/Total	35	421	48	40	3	34	29	3	48	43
	C	ATFR	124	376	49	69	1	52	28	6	48	64
		CONTRACT.	31	358	39	48	32	29	19	10	38	58
S/Total		155	372	47	65	7	47	26	7	47	63	
Total personnels techniques			222	413	47	57	6	44	26	7	47	55
Total			1771	439	47	84%	6%	48%	28%	9%	48	82%

Effectifs des personnels par type d'établissement

	Collèges (yc SEGPA)			Lycées (yc SGT)			LP (yc SEP et EREA)			Zones remplac			Services adm			Autres		
	F	H	Tot.	F	H	Tot.	F	H	Tot.	F	H	Tot.	F	H	Tot.	F	H	Tot.
AC2D	63	53	116	49	59	108	84	95	179	39	37	76	1	6	7			
AESH	1		1	693	51	744										647	33	680
AED	536	300	836	267	224	491	90	70	160									
ASS LV					1	1										2		2
C ASS ETRA	10	4	14	29	15	44	1		1							2		2
CHAR ENS EPS	4	4	8		2	2							1	1				
CPE	1		1				1		1				1		1			
M.A.	6	3	9		1	1	3	1	4				1		1			
CONTR								2	2				13	5	18			
AGREGES	97	87	184	314	370	684	1	6	7	24	24	48	2		2	1		1
CERTIFIES	1816	800	2616	805	609	1414	30	18	48	283	204	487	12	12	24	8	2	10
CHAIRES SUP				11	16	27												
PROF ECOLES	125	76	201				21	11	32				2	2	4	3	6	9
PEGC	11	8	19															
PROF EPS	192	196	388	44	56	100	17	31	48	18	48	66	1	4	5			
PLP	31	23	54	7	5	12	553	601	1154	23	20	43	2	8	10	7	3	10
VACATAIRE					2	2												
TOTAL	2893	1554	4447	2219	1411	3630	801	835	1636	387	333	720	35	38	73	670	44	714
Poids acad			39,6%			32,4%			14,6%			6,4%			0,7%			6,4%
Poids France			43,1%			31,9%			13,0%			5,6%			1,0%			5,3%

ATSS		Collèges (yc SEGPA)			Lycées (yc SGT)			LP. (yc SEP et EREA)			Services administratifs			Autres étab			TOTAL
		F	H	Tot	F	H	Tot	F	H	Tot	F	H	Tot.	F	H	Tot.	
A	INFIRMIERS	119	4	123	43	3	46	13		13	2		2	5	1	6	190
	ATTACHES	25	27	52	35	22	57	10	6	16	24	9	33	7	8	15	173
	ASSI SERV SOCIAL										1		1	50	4	54	55
	INGE D'ETUDES										8	13	21		1	1	22
	MÉDECINS E.N.													17		17	17
	CONS TECH SERV SOC										2	1	3	8		8	11
	ADMINISTRATEUR				1	4	5				2	1	3				8
	MED.CONTR.										1		1	5		5	6
	ASSISTANTS INGE										2	2	4				4
	INGE RECHERCHE										1	3	4				4
	SECR GENE DSDEN													3	1	4	4
	ADJ SECR GENE ACAD										1	1	2				2
	CONTR BOE				1		1										1
	MEDECIN CT													1		1	1
	RECTEUR D'ACAD										1		1				1
Total Cat. A	144	31	175	80	29	109	23	6	29	45	30	75	96	15	111	499	
B	SAENES 10	65	16	81	91	9	100	19		19	63	7	70	44	7	51	321
	TRF				12	11	23				2	7	9		3	3	35
	INFIR.CONT	16		16	7	1	8	2		2				1		1	27
	A.SOC.CONT													9		9	9
	CONTR BOE										1		1				1
Total Cat. B	81	16	97	110	21	131	21	21	21	66	14	80	54	10	64	393	
C	ADJENES	194	17	211	114	10	124	31	3	34	99	6	105	60	3	63	537
	CONTRACT.	40	2	42	50	7	57	10		10	37	13	50	17	1	18	177
	ATFR	13	2	15	62	18	80				8	13	21	3	6	9	125
	APPRENTI										17	6	23				23
	CONTR BOE										1		1				1
	PACTE				1		1										1
Total Cat. C	247	21	268	227	35	262	41	3	44	162	38	200	80	10	90	864	
Total ATSS	472	68	540	417	85	502	85	9	94	273	82	355	230	35	265	1756	
Poids académique			30,8%			28,6%			5,4%			20,2%			15,1%	100,%	
Poids France			28,0%			27,2%			5,4%			20,6%			18,8%	100,%	

Zoom sur la répartition des effectifs d'assistants d'éducation et d'auxiliaires de vie scolaire et AED

AED		08	10	51	52	Total
1er degré	AED en préprofessionnalisation Niveau L2			40		40
	aide individuelle premier assistant pédagogique			87		87
	assistant pédagogique	2				2
S/total 1er degré		2		127		129
2nd degré	AESH en PIAL inter-degré aide individuelle			651		651
	assistant d'éducation	233	202	403	138	976
	assistant d'éducation internat fille	19	40	75	44	178
	assistant d'éducation internat garçon	35	47	72	51	205
	assistant de prévention et sécurité	2	2	3	1	8
	assistant pédagogique	42	23	42	14	121
	S/total 2nd degré	331	314	1 277	248	2 170
Total		333	314	1 404	248	2 299

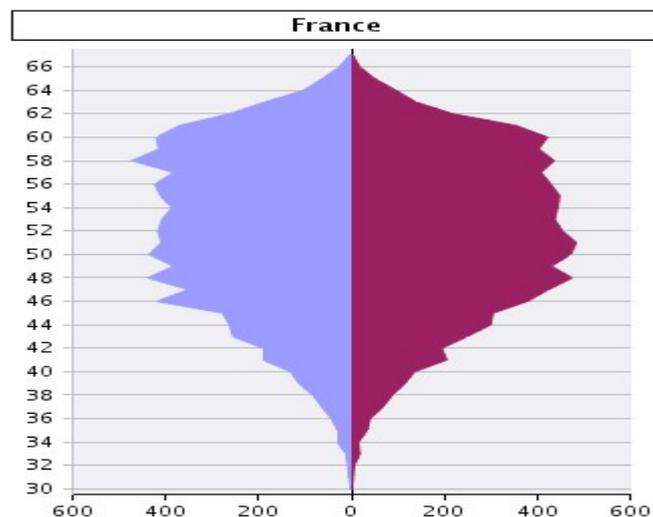
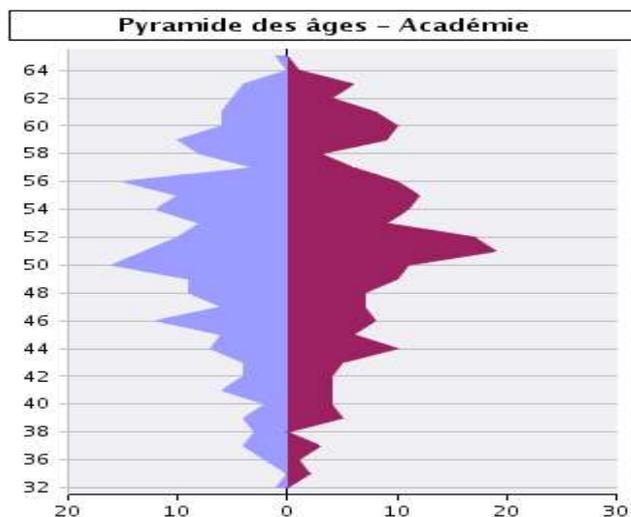
AVS		08	10	51	52	Total
1er degré	accompagnant élèves situation de handicap collectif	20	6	14	2	42
	accompagnant élèves situation de handicap individuel	94	94	104	91	383
	accompagnant élèves situation de handicap mutualisé		2	116		118
	accompagnant enseignant situation handicap	3	3	1		7
S/total 1er degré		117	105	235	93	550
2nd degré	accompagnant élèves situation de handicap collectif	9	1	13	1	24
	accompagnant élèves situation de handicap individuel	61	19	55	69	204
	accompagnant élèves situation de handicap mutualisé	11		51		62
	accompagnant enseignant situation handicap	3		2	1	6
	AESH en PIAL inter-degré	40	78	285	40	443
AESH en PIAL second degré	3				3	
S/total 2nd degré		127	98	406	111	742
Total		244	203	641	204	1 292
%AVS/AVS+AED Académie		42, %	39, %	31, %	45, %	36, %
%AVS/AVS+AED France						49, %

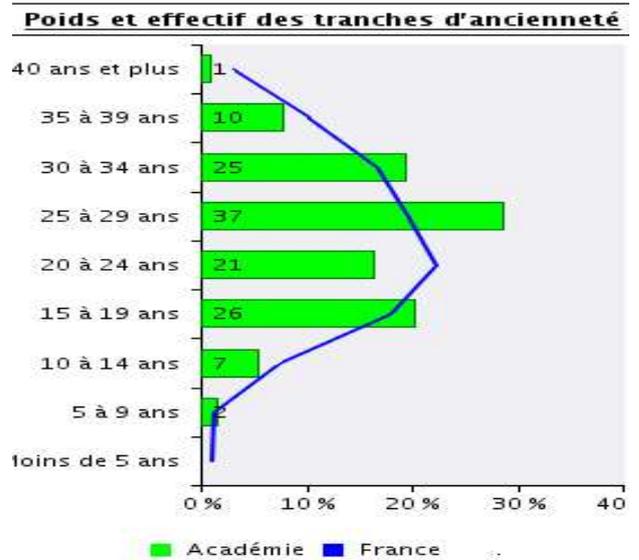
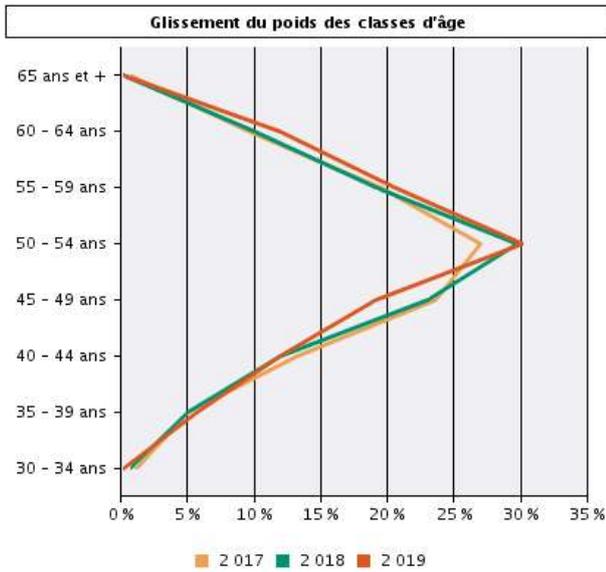
Structure par âge et par ancienneté

Personnel de direction et d'inspection

Structure par âge

■ H ■ F

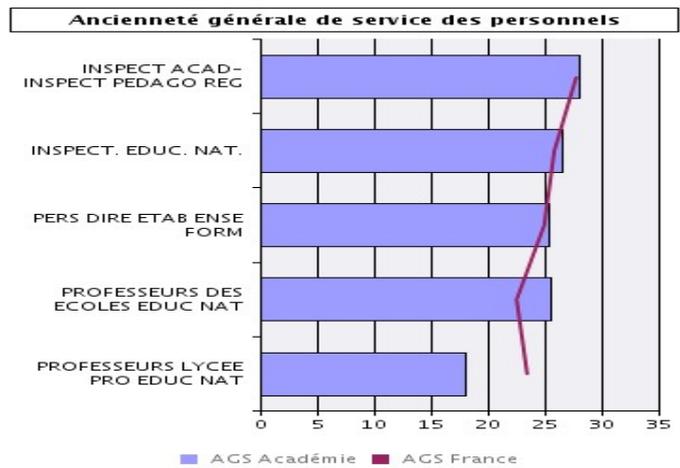




AGS moyenne selon le corps

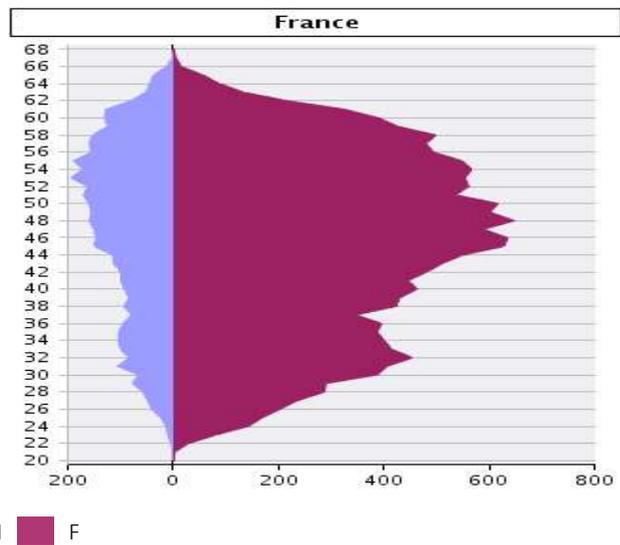
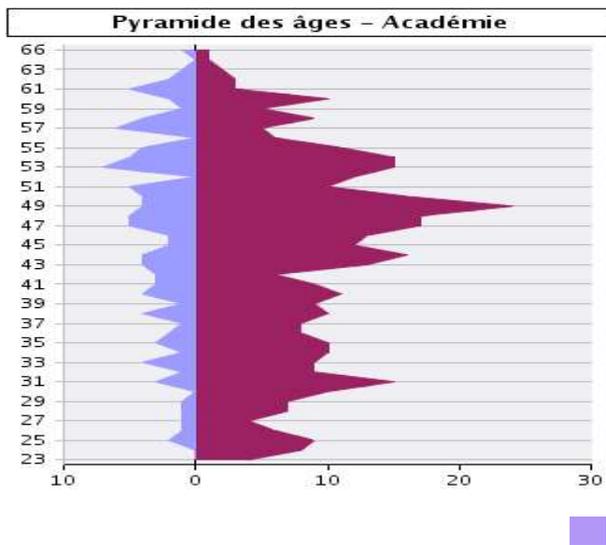
Situation au 30/11/2020, celle de 2019 n'étant pas disponibles

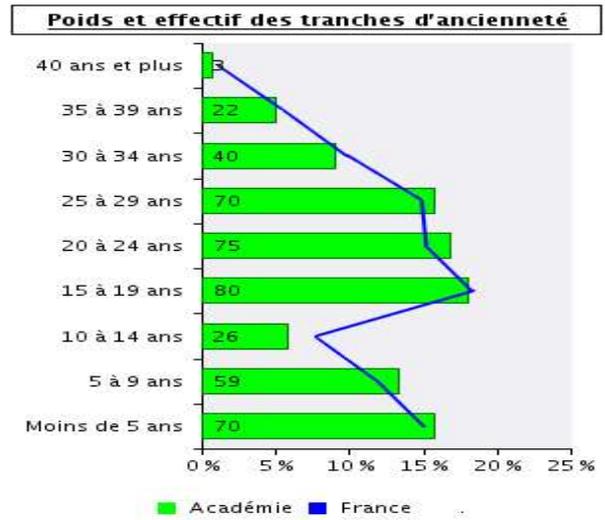
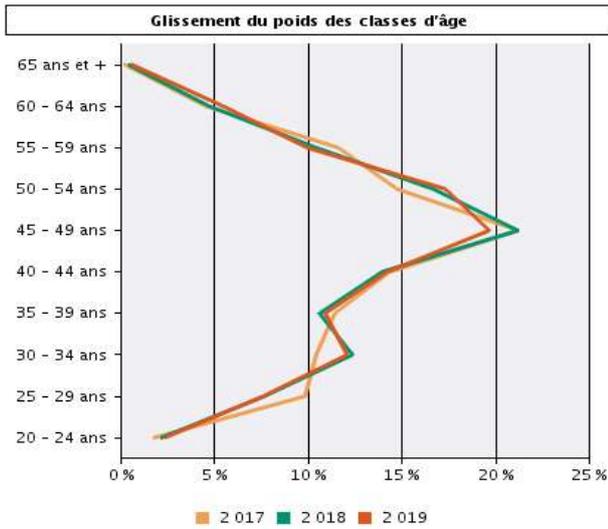
corps	AGS moy Acad	AGS moy Fra
IA-IPR	28	28
IEN	26	26
Personnel de direction	25	25
Professeurs des écoles	25	23
PLP	18	23



CPE et psy EN

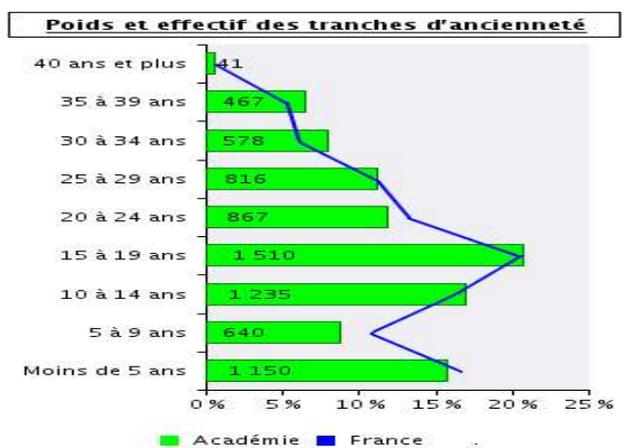
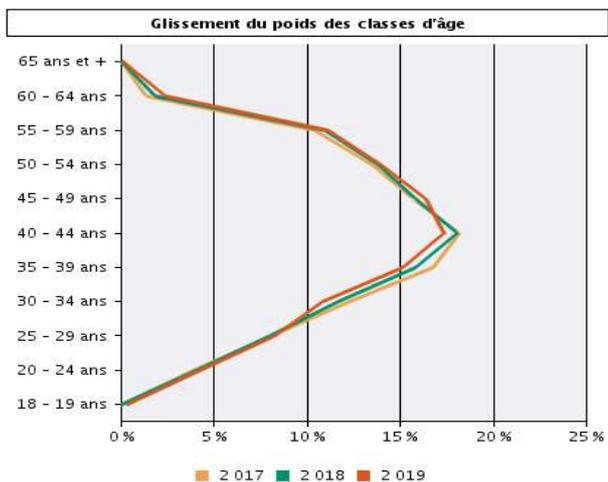
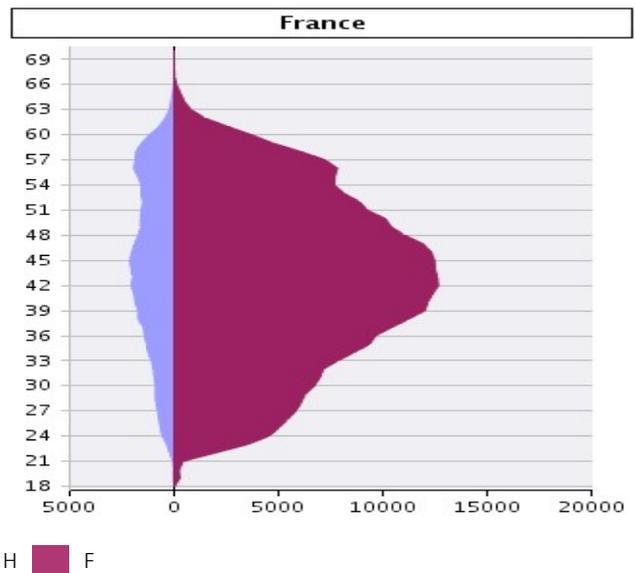
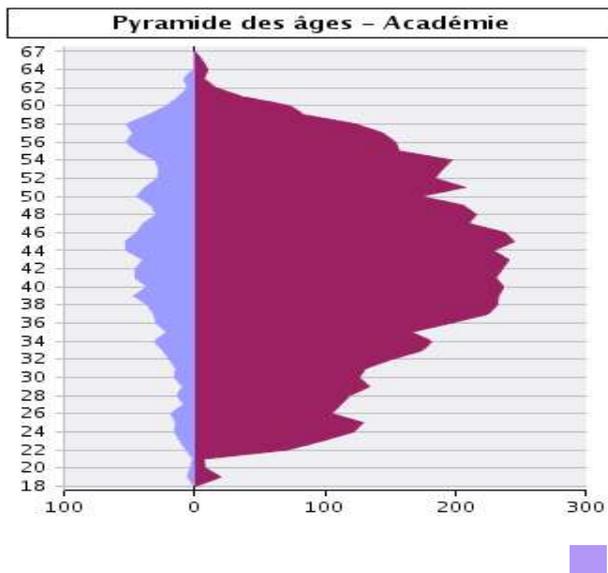
Structure par âge





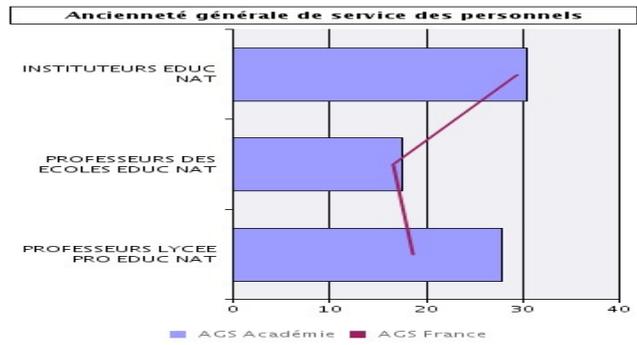
1^{er} degré

Structure par âge



AGS moyenne selon le corps

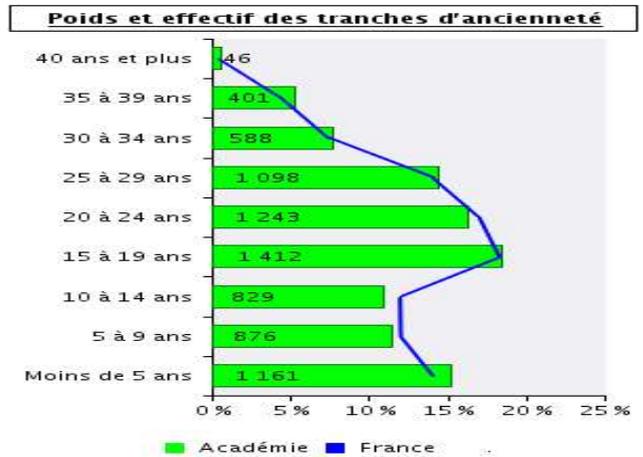
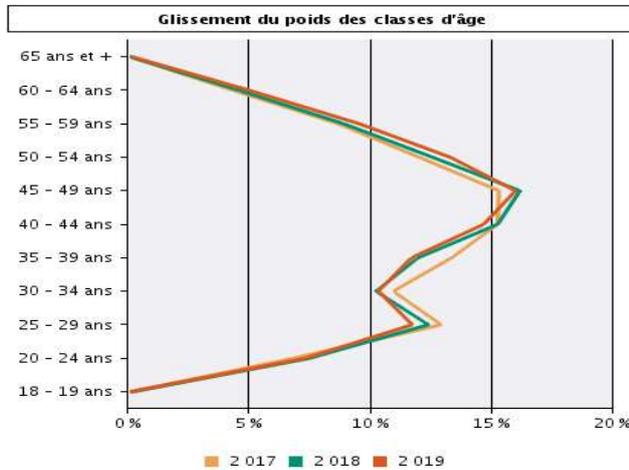
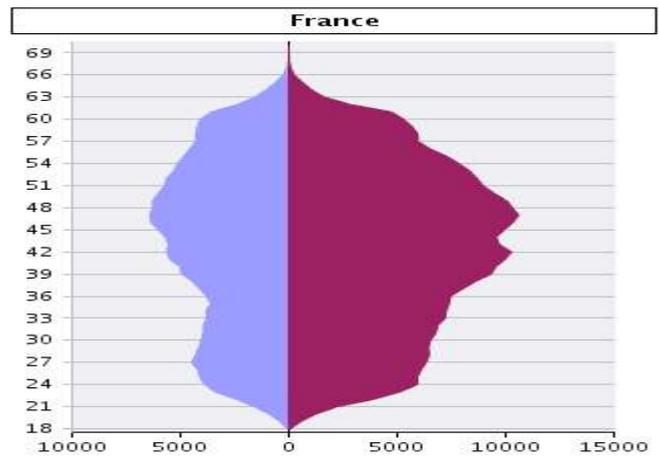
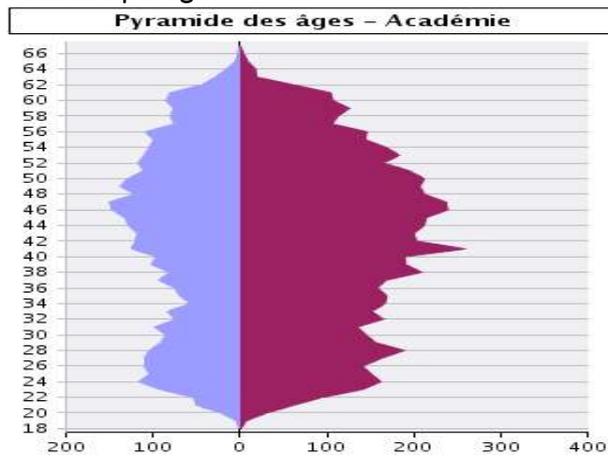
corps	AGS moy acad	AGS moy Fra
instituteur	30	30
professeur des écoles	17	17
PLP	28	19



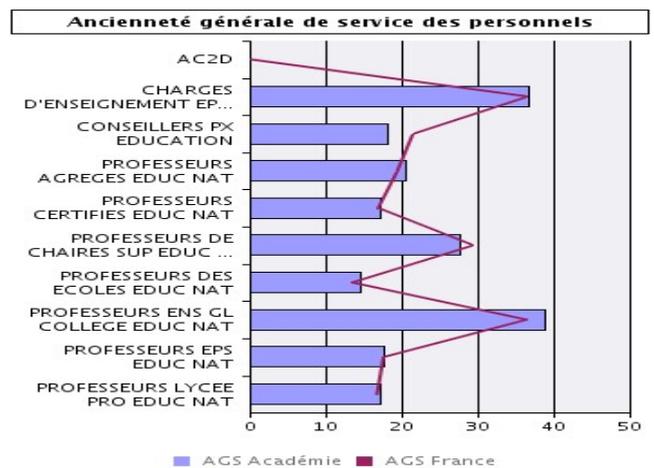
2nd degré

Structure par âge

H F



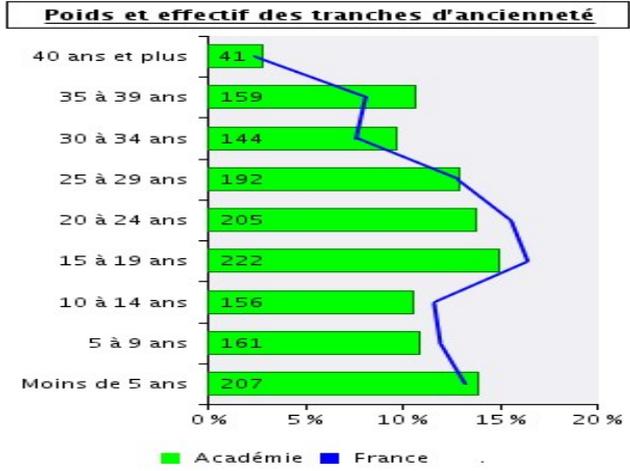
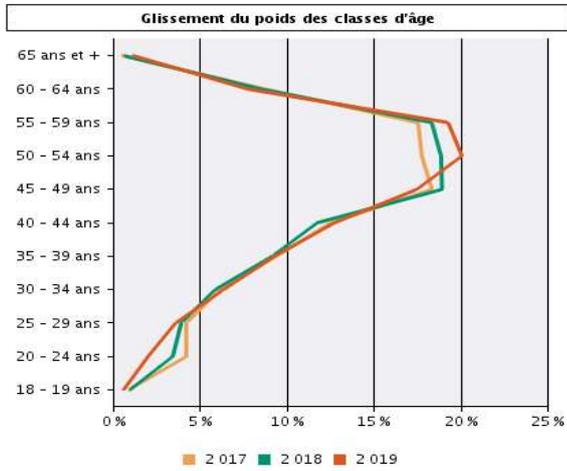
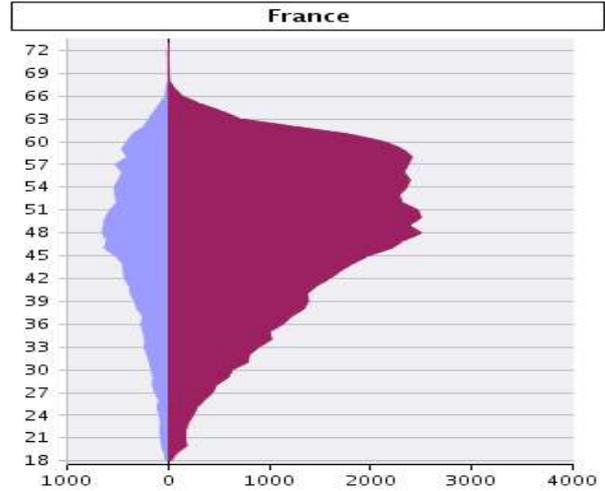
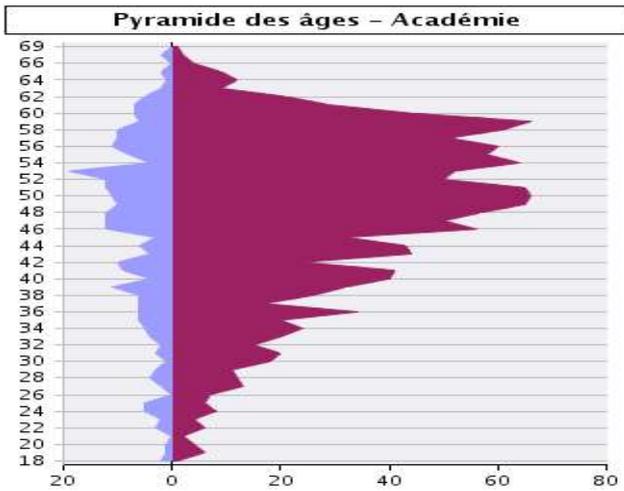
corps	AGS moy acad	AGS moy Fra
AC2C	0,	0,
chargé ens EPS	37,	37,
CPE	18,	21,
Agrégé	20,	19,
Certifié	17,	17,
Chaire sup	28,	29,
Prof des écoles	15,	13,
PEGC	39,	36,
Prof EPS	18,	18,
PLP	17,	17,



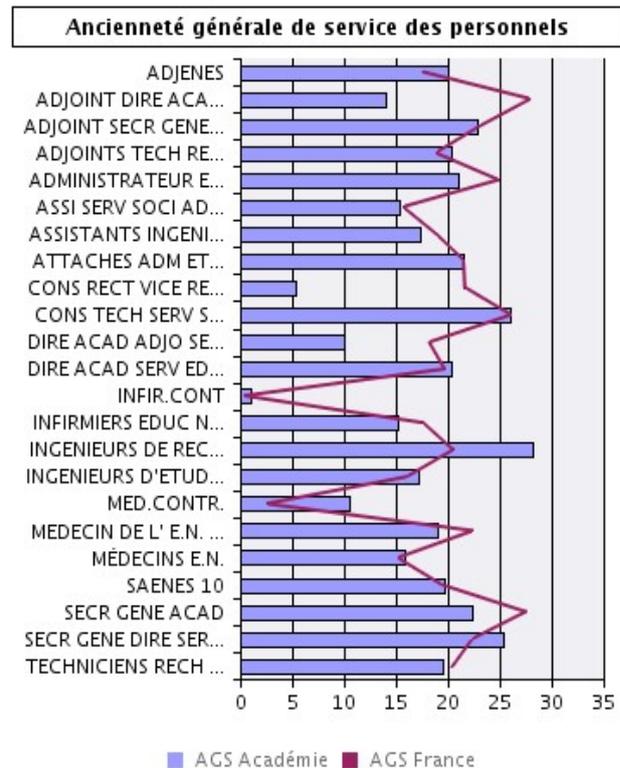
ATSS

Structure par âge

H F



corps	AGS moy acad	AGS moy Fra
ADJENES	20,	18,
ADJ DIRE ACAD SERV 1 DEGR	14,	28,
ADJOINT SECR GENE ACAD	23,	23,
ATRF	20,	19,
ADMINISTRATEUR	21,	25,
ASSI SERV SOCIAL	15,	16,
ASSISTANTS INGENIEURS	17,	19,
ATTACHES ADM	21,	22,
CONS RECT	5,	22,
CONS TECH SERV SOCIAL	26,	26,
DIRE ACAD ADJO SERV	10,	18,
DIRE ACAD SERV	20,	20,
INFIR.CONT	1,	0,
INFIRMIERS	15,	18,
INGENIEURS DE RECHERCHE	28,	20,
INGENIEURS D'ETUDES	17,	16,
MED.CONTR.	10,	2,
MEDECIN CONS TECHNIQUE	19,	22,
MÉDECINS E.N.	16,	15,
SAENES 10	20,	19,
SECR GENE ACAD	22,	27,
SECR GENE DIRE SERV DEPA	25,	22,
TECHNICIENS RECH FORM	20,	20,



Zoom sur les services académiques

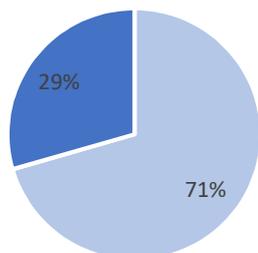
fonctions	corps	Ardennes		Aube		Marne		Haute-Marne		Rectorat	total
		DSDEN	CIRCO	DSDEN	CIRCO	DSDEN	CIRCO	DSDEN	CIRCO		
personnels administratifs	recteur									1	1
	SGA									1	1
	administrateur	1		1		1		1		5	9
	AAE	3		3		4		3		33	46
	SAENES	11		11		18		9		63	112
	ADJENES	18	2	10	4	20	6	11	2	75	148
	contractuels	3	1	1	1	6	1	7	1	26	47
	BOE									1	1
apprentis									18	18	
Total personnels administratifs		36	3	26	5	49	7	31	3	223	383
personnels médico-sociaux	médecins					1				1	2
	infirmiers	1		1		1		1		2	6
	CTSS	1		2				1		1	5
	ASSAE	1				3		1			5
Total médico-sociaux		3		3		5		3		4	18
personnels techniques	I GR									4	4
	I GE							1		20	21
	ASI									4	4
	TECH RF			1		1		1		9	12
	ATRF	3		3		1		1		16	24
	contractuels					4				15	19
Total personnels techniques		3		4		6		3		68	84
		42	3	33	5	60	7	37	3	295	485
administration	IA-DASEN	1		1		1		1			4
	IA adjoint					1					1
	Dir cabinet									1	1
	Cons recteur									4	4
	Adj DASEN 1D		1		1		1		1		4
	direction									1	1
Total administration		1	1	1	1	2	1	1	1	6	15
inspection	IA-IPR									28	28
	IEN	1	7	1	5	1	11	1	3	19	49
	PE				1		1		2		4
Total inspection		1	7	1	6	1	12	1	5	47	81
orientation (SAIO)	PSY EN									4	4
	contractuels									1	1
Total orientation (SAIO)										5	5
		2	8	2	7	3	13	2	6	58	101
administration	agrégés									4	4
	certifiés									10	10
	PEPS									5	5
	PLP									5	5
	PE	5		1		16		1	1		24
	CE-EPS									1	1
prof.contr.									11	11	
Total administration		5		1		16		1	1	36	60
conseillers pédagogiques	agrégés			1							1
	PE					1		1			2
Total conseillers pédagogiques				1		1		1			3
DAFOP	agrégés									1	1
	certifiés									3	3
	CPE									1	1
	PLP									1	1
Total DAFOP									5	5	
		5		2		17		2	1	42	69
		49	11	37	12	80	20	41	10	395	655

Zoom sur les services académiques (suite)

Il est constaté une évolution de -39 personnes physiques entre décembre 2018 et décembre 2019, notamment en raison de :

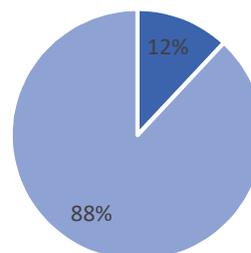
- l'arrivée à terme du dispositif apprentissage dans la fonction publique
- des suppressions de postes
- des postes vacants en décembre 2019
- la baisse des rompus de temps partiels ne conduisant pas à la reconduction de postes provisoires compensatoires

répartition femmes/hommes



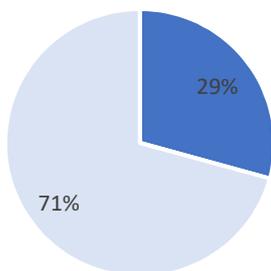
■ femmes ■ hommes

Répartition titulaires/non-titulaires



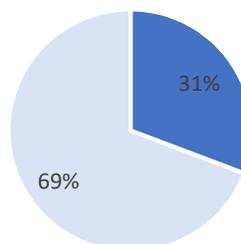
■ Titulaires ■ Non-titulaires

Répartition H/F des personnels titulaires



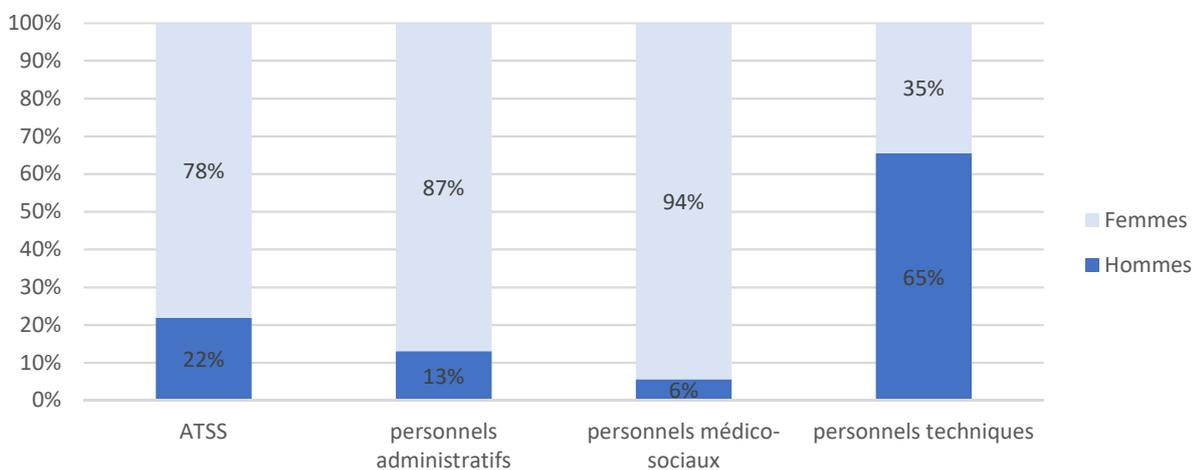
■ Hommes ■ Femmes

Répartition H/F des personnels non-titulaires

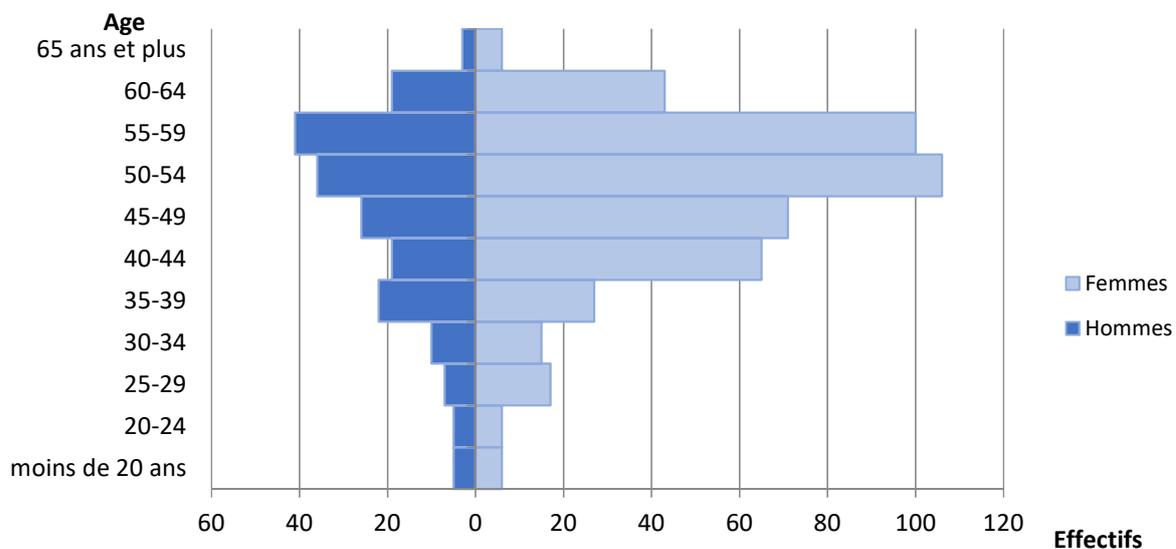
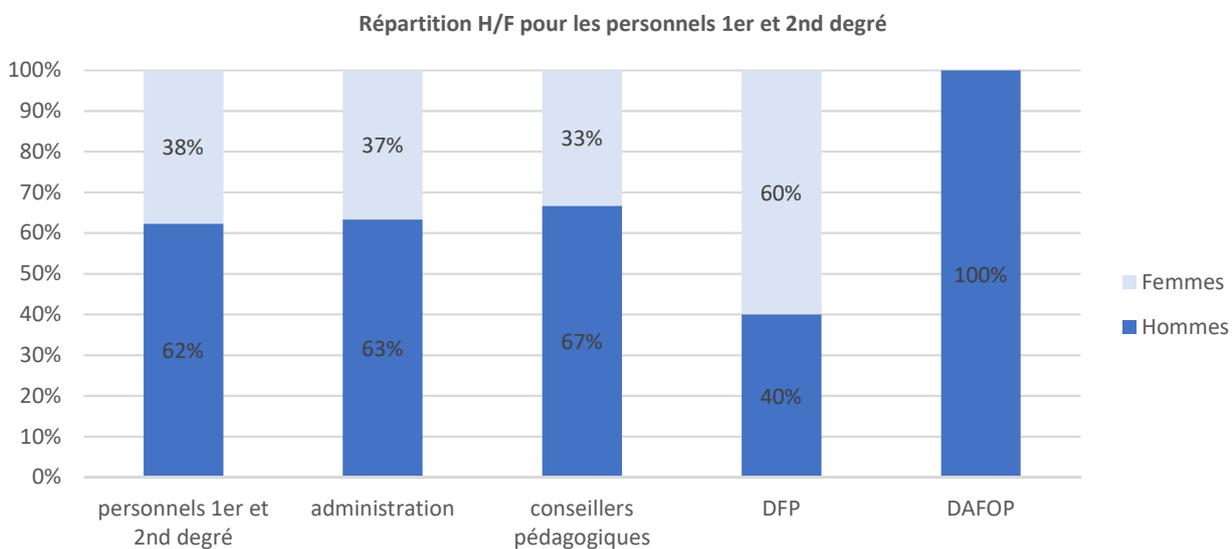
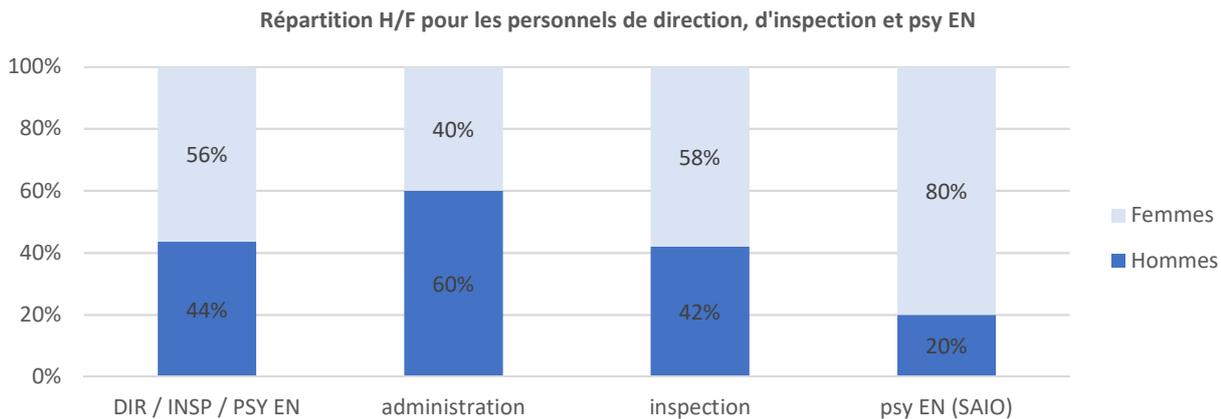


■ Hommes ■ Femmes

Répartition H/F pour les personnels ATSS



Zoom sur les services académiques (suite)



Départs définitifs effectués entre le 01/10/2018 et 01/10/2019

Type de personnel	Position	Nb d'individus Aca.	Age moy.	Ex pos. d'activité (C101)	CLD	Poids aca.	Poids fra.
DIEO	Sortie définitive	2,	*	*	*	3,6 %	4,6 %
	Stagiairisation dans le second degré	1,	*	*	*	1,8 %	0,1 %
	Retraite suite à abaissement de l'âge de la retraite	2,	*	*	*	3,6 %	1,0 %
	Retraite sur demande pour anc d'âge et de services	7,	62,	7,		12,7 %	14,5 %
	Retraite mère de trois enfants	2,	*	*	*	3,6 %	1,2 %
	Fin de fonction dans l'académie	23,	34,	21,		41,8 %	37,2 %
	Fin de fonction dans l'acad suite à un détachement	1,	*	*	*	1,8 %	1,7 %
	titularisation dans un corps d'un autre SIRH du MEN	1,	*		*	1,8 %	0,4 %
	Retraite sur demande après atteinte de l'âge ou de la durée de service d'ouverture des droits	11,	62,	11,		20,0 %	23,9 %
	Ret sur demande maintien en fct au-delà limite âge	2,	*	*	*	3,6 %	2,2 %
	Retraite sur demande carrière longue	3,	*	*	*	5,5 %	1,5 %
	TOTAL		55,	48,	52,		100, %
1er degré	Sortie définitive	105,	38,	92,		27,8 %	33,7 %
	Stagiairisation dans le premier degré	5,	*	*	*	1,3 %	1,0 %
	Stagiairisation dans le second degré	2,	*		*	0,5 %	0,8 %
	Stagiairisation au sein des personnels adm tech	1,	*		*	0,3 %	0,6 %
	Cessation de fonction suite à décès	5,	*	*	*	1,3 %	1,2 %
	Cessation de fonction suite à retraite	1,	*	*	*	0,3 %	0,2 %
	Cessation de fonction suite à démission	8,	42,	6,		2,1 %	3,8 %
	radiation par absence de demande de réintégration	2,	*		*	0,5 %	0,2 %
	démission avec indemnité de départ volontaire	2,	*	*	*	0,5 %	0,8 %
	Retraite pour limite d'âge	1,	*		*	0,3 %	0,4 %
	Retraite suite à abaissement de l'âge de la retraite	2,	*	*	*	0,5 %	0,2 %
	Retraite suite à la limite d'âge prolongée	3,	*	*	*	0,8 %	0,2 %
	Retraite pour invalidité sur sa demande	6,	56,	*	3,	1,6 %	1,7 %
	Retraite d'office pour invalidité	1,	*	*	*	0,3 %	0,0 %
	Retraite sur demande pour anc d'âge et de services	114,	60,	108,	3,	30,2 %	14,4 %
	Retraite mère de trois enfants	13,	59,	13,		3,4 %	2,0 %
	Retraite mise en paiement différé sur demande	4,	*	*	*	1,1 %	0,6 %
	Retraite père de trois enfants	1,	*	*	*	0,3 %	0,0 %
	Retraite après limite d'âge après prolong d'activité	2,	*	*	*	0,5 %	0,6 %
	Fin de fonction dans l'académie	75,	37,	67,	2,	19,8 %	21,6 %
titularisation dans un corps d'un autre SIRH du MEN	8,	47,		1,	2,1 %	1,6 %	
Fin de stage suite à démission	7,	25,	7,		1,9 %	2,3 %	
Fin de stage suite à licenciement	9,	29,	9,		2,4 %	1,5 %	
Fin de stage suite à radiation	1,	*	*	*	0,3 %	0,1 %	
TOTAL		378,	46,	331,	13,	100, %	100, %
2nd de- gré	Sortie définitive	8,	36,	8,		1,5 %	25,7 %
	Stagiairisation dans le second degré	13,	37,	12,		2,4 %	0,8 %
	recrutement dans une collectivité territoriale	1,	*		*	0,2 %	0,2 %
	Cessation de fonction suite à décès	7,	55,	6,	4,	1,3 %	1,1 %
	Cessation de fonction suite à démission	18,	36,	8,		3,4 %	1,9 %
	Cessation de fonction suite à révocation	2,	*		*	0,4 %	0,1 %
	Cessation de fonction suite à abandon de poste	2,	*	*	*	0,4 %	0,2 %
	démission avec indemnité de départ volontaire	7,	50,	7,		1,3 %	0,4 %
	Retraite pour limite d'âge	2,	*	*	*	0,4 %	0,5 %
	Retraite suite à abaissement de l'âge de la retraite	19,	61,	18,		3,6 %	1,6 %
	Retraite suite à la limite d'âge prolongée	2,	*		*	0,4 %	0,2 %
	Retraite pour invalidité sur sa demande	7,	59,	7,	4,	1,3 %	1,3 %
	Retraite sur demande pour anc d'âge et de services	121,	63,	107,	7,	22,6 %	17,1 %
	Retraite mère de trois enfants	2,	*	*	*	0,4 %	0,8 %
	Retraite mise en paiement différé sur demande	3,	*	*	*	0,6 %	0,2 %

Départs définitifs (suite)

Type de personnel	Position	Nb d'individus Aca.	Age moy.	Ex pos. d'activité (C101)	CLD	Poids aca.	Poids fra.
2nd de-gré	Retraite sans droits à pension	1,	*	*	*	0,2 %	0,0 %
	Retraite taux d'incapacité supérieur à 80%	1,	*	*	*	0,2 %	0,0 %
	Retraite d'office suite à sanction disciplinaire	1,	*	*	*	0,2 %	0,0 %
	retour dans corps et administration d'origine	1,	*	*	*	0,2 %	0,3 %
	Fin de fonction dans l'académie	243,	34,	218,	1,	45,4 %	36,1 %
	affectation dans un territoire d'outre-mer	3,	*	*	*	0,6 %	0,3 %
	affectation dans le supérieur	5,	*	*	*	0,9 %	0,5 %
	détachement	8,	40,	6,	*	1,5 %	2,0 %
	titularisation dans un corps d'un autre SIRH du MEN	36,	32,	*	1,	6,7 %	3,4 %
	titu dans un corps d'un autre SIRH du MESR	4,	*	*	*	0,7 %	0,1 %
	titularisation dans un corps d'un autre ministère	2,	*	*	*	0,4 %	0,2 %
	Fin de stage suite à démission	7,	27,	7,	1,	1,3 %	1,2 %
	Fin de stage suite à licenciement	8,	31,	8,	*	1,5 %	1,0 %
Fin de stage suite à radiation	1,	*	*	*	0,2 %	0,1 %	
	TOTAL	535,	43,	427,	18,	100, %	100, %

Flux

Observation des départs provisoires entre le 01/09/2018 et le 01/09/2019

Observation des réintégrations entre le 02/09/2018 et le 02/09/2019

1^{er} degré

Sorties provisoires

Position	Nb d'indiv. aca.	Poids aca.	Age moyen aca.	Poids fra.	Age moyen fra.
Congé parental	31,	39, %	35,	46, %	35,
Détach emploi conduisant à pension autre syst d'information	1,	1, %	*	0, %	46,
Détach ne conduisant pas à pension	1,	1, %	*	0, %	44,
Détach pour enseignement à l'étranger	5,	6, %	*	5, %	41,
Détach pour stage préalable à la titu autre syst d'information	1,	1, %	*	2, %	44,
Détach dans un emploi ne conduisant pas à pension	2,	3, %	*	0, %	42,
Dispo d'office après CLM, CLD	5,	6, %	*	2, %	50,
Dispo sur pour convenances personnelles	10,	13, %	37,	12, %	41,
Dispo pour créer une entreprise	1,	1, %	*	1, %	44,
Dispo pour suivre son conjoint	17,	21, %	37,	19, %	38,
Dispo pour donner des soins à un enfant	1,	1, %	*	0, %	*
Dispo pour élever un enfant de moins de 8 ans	5,	6, %	*	8, %	39,
Total	80,		38,		38,

Réintégrations

Position précédente	Nb d'indiv. aca.	Poids aca.	Age moyen aca.	Poids fra.	Age moyen fra.
Congé parental	33,	55, %	35,	59, %	35,
Détach auprès d'une collectivité territoriale	1,	2, %	*	0, %	48,
Détach pour enseignement à l'étranger	3,	5, %	*	6, %	45,
Détach pour stage préalable à titu dans un autre syst d'information	1,	2, %	*	1, %	48,
Détach dans un emploi ne conduisant pas à pension	2,	3, %	*	0, %	43,
Dispo d'office après congé de longue maladie, congé de longue durée	3,	5, %	*	1, %	48,
Dispo sur pour convenances personnelles	3,	5, %	*	8, %	42,
Dispo pour suivre son conjoint	8,	13, %	44,	15, %	39,
Dispo pour élever un enfant de moins de 8 ans	6,	10, %	40,	6, %	40,
Total	60,		39,		38,

2nd degré (flux)

Sorties provisoires

Position	Nb d'indiv. aca.	Poids aca.	Age moyen aca.	Poids fra.	Age moyen fra.
Congé parental	26,	41, %	35,	37, %	35,
Fin de fonction dans l'académie ou département	1,	2, %	*		
Détach stage préalable à titu autre corps même syst d'information	2,	3, %	*	1, %	46,
Détach stage préalable à titu autre système d'information	2,	3, %	*	3, %	39,
Détachement autre corps autre système d'information	1,	2, %	*	0, %	40,
Détachement dans un emploi ne conduisant pas à pension	3,	5, %	*	2, %	34,
Dispo d'office après CLM, CLD	1,	2, %	*	2, %	53,
Dispo pour études ou recherches	3,	5, %	*	4, %	31,
Dispo sur pour convenances personnelles	13,	20, %	41,	25, %	42,
Dispo pour suivre son conjoint	8,	13, %	37,	16, %	38,
Dispo pour soins à un ascendant	2,	3, %	*	1, %	44,
Dispo pour élever un enfant de moins de 8 ans	2,	3, %	*	5, %	39,
total	64,		38,		39,

Réintégrations

Position précédente	Nb d'indiv. aca.	Poids aca.	Age moyen aca.	Poids fra.	Age moyen fra.
Congé parental	30,	70, %	35,	44, %	36,
Fin de fonction dans l'académie ou département	1,	2, %	*	0, %	*
Détach mission d'intérêt public à l'étranger	1,	2, %	*	1, %	53,
Détach pour enseignement à l'étranger	1,	2, %	*	8, %	47,
Détachement dans un emploi ne conduisant pas à pension	1,	2, %	*	6, %	38,
Disponibilité pour études ou recherches	3,	7, %	*	2, %	33,
Disponibilité pour convenances personnelles	1,	2, %	*	12, %	43,
Disponibilité pour suivre son conjoint	4,	9, %	*	14, %	39,
Disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans	1,	2, %	*	3, %	40,
Total	43,		37,		39,

ATSS (flux)

Sorties provisoires

Position	Nb d'indiv. aca.	Poids aca.	Age moyen aca.	Poids fra.	Age moyen fra.
Détach emploi conduisant à pension autre syst d'information	9,	50, %	41,	17, %	44,
Détach autre corps dans une autre administration	2,	11, %	*	11, %	43,
Disponibilité pour convenances personnelles	6,	33, %	50,	22, %	47,
Disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans	1,	6, %	*	2, %	39,
Total	18,		45,		43,

Réintégrations

Position précédente	Nb d'indiv. aca.	Poids aca.	Age moyen aca.	Poids fra.	Age moyen fra.
Détach auprès d'une collectivité territoriale	1,	33, %	*	2, %	45,
Détach ne conduisant pas à pension	1,	33, %	*	2, %	49,
Dispo pour convenances personnelles	1,	33, %	*	22, %	47,
Total	3,		*		43,

Absences

Académie

Récapitulatif des congés	2017 - 2018 Acad.	2018 - 2019 Acad.
Nb jours de congés pris pendant l'année scolaire	379159	375934
Nb de congés pris pendant l'année scolaire	77640	75630
Nombre de personnes dans l'académie	21399	21596
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	15910	15950
% de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	74,3 %	73,9 %
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	5489	5646
Durée des congés par personne	17,7	17,4
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	23,8	23,6
Nombre moyen de congés pris	3,6	3,5
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	4,9	4,7
Taux d'absence (Nb jours de congés pris pendant l'année scolaire/(Nombre de personnes dans l'académie*365) *100	4,9%	4,8%

taux d'absence par type de personnel %



Motif de l'absence	Durée absences	Nbre de congés	Nb agents absents	Durée moyenne	Taux d'abs. Aca %	Taux d'abs. Fra %
CONGE DE MALADIE ORDINAIRE	135 973,	17 355,	7 724,	7,8	1,72	1,96
CONGE DE MATERNITE	58 431,	603,	598,	96,9	0,74	0,76
CLM NON IMPUTABLE AU SERVICE	43 283,	536,	202,	80,8	0,55	0,64
STAGE DE FORMATION CONTINUE	29 424,	23 384,	8 097,	1,3	0,37	0,18
CLD NON IMPUTABLE AU SERVICE	21 415,	177,	82,	121,0	0,27	0,33
CONGE DE FORMATION PROF. INDEMNISE	11 560,	90,	59,	128,4	0,15	0,14
CONGE ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE SERVICE	9 839,	436,	227,	22,6	0,12	0,14
AUTORISATION D'ABSENCE GARDE D'ENF MALAD	8 557,	6 624,	3 465,	1,3	0,11	0,11
AUTORIS.D'ABSENCE DIVERS AVEC TRAITEMENT	6 728,	5 839,	3 391,	1,2	0,09	0,07
ABSENCE POUR VOYAGE SCOLAIRE	6 065,	1 247,	1 004,	4,9	0,08	0,03
ABSENCE POUR REUNIONS PEDAGOGIQUES	4 897,	3 756,	1 827,	1,3	0,06	0,01
SORTIE PEDAGOGIQUE	3 605,	3 172,	1 521,	1,1	0,05	0,02
CONGE GRAVE MALADIE (NON TITUL.)	3 505,	26,	14,	134,8	0,04	0,02
ABSENCE AUTORISEE REP	3 257,	3 224,	366,	1,0	0,04	0,03
CONGE SUPPLEMENT. GROSSESSE PATHOLOGIQUE	2 918,	251,	237,	11,6	0,04	0,04
CONGÉ DE LONGUE MALADIE	2 754,	9,	9,	306,0	0,03	0,02
CONGE SANS TRAIT. POUR INAPT.PHYS.TEMP.	2 369,	118,	48,	20,1	0,03	0,04
PARTICIPATION REMUNEREE A UN JURY	1 984,	1 208,	601,	1,6	0,03	0,02
REPOS SUITES DE COUCHES PATHOLOGIQUES	1 905,	97,	92,	19,6	0,02	0,02
ABSENCE POUR EVENEMENT FAMILIAL	1 680,	897,	721,	1,9	0,02	0,02
CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE	1 655,	91,	73,	18,2	0,02	0,03
CONGE DE PATERNITE/ACCUEIL ENFANT	1 590,	153,	144,	10,4	0,02	0,02
CONGÉ DE LONGUE DURÉE	1 460,	4,	4,	365,0	0,02	0,01
AUTORISATION ABSENCE ART 13/16 D.82	1 430,	1 252,	506,	1,1	0,02	0,01
CONGE FORMATION SYNDICALE	1 340,	1 129,	795,	1,2	0,02	0,01
PARTICIPATION NON REMUNEREE A UN JURY	1 291,	821,	545,	1,6	0,02	0,01
PARTICIPATION A UNE CAP OU UNE CCMA	1 002,	886,	313,	1,1	0,01	0,01
AUTORISATION D'ABSENCE SANS TRAITEMENT	953,	658,	519,	1,4	0,01	0,01
CANDIDAT A UN CONCOURS OU EXAMEN	856,	504,	367,	1,7	0,01	0,01

Motif de l'absence (suite)	Durée absences	Nbre de congés	Nb agents absents	Durée moyenne	Taux d'abs. Aca %	Taux d'abs. Fra %
CONGE DE PRESENCE PARENTALE	766,	36,	4,	21,3	0,01	0,01
ABSENCE POUR CHOIX SUJETS,HARMONIS.NOTES	728,	415,	293,	1,8	0,01	0,01
CONG ACCID SERVICE/TRAJET	548,	12,	6,	45,7	0,01	0,00
CONGE DE FORMATION PROF. NON INDEMNISE	392,	2,	2,	196,0	0,00	0,00
STAGE LONG DES INSTITUTEURS	365,	1,	1,	365,0	0,00	0,00
PREPARATION A UN CONCOURS OU EXAMEN	352,	217,	164,	1,6	0,00	0,00
RECUPERATION DEPASSEMENT ORS ENS	312,	293,	130,	1,1	0,00	0,00
CONGE D'ADOPTION	190,	4,	4,	47,5	0,00	0,00
CONGE ADMINISTRATIF	120,	2,	2,	60,0	0,00	0,00
CONGÉ POUR MATERNITÉ	112,	1,	1,	112,0	0,00	0,00
CLM IMPUTABLE AU SERVICE	85,	1,	1,	85,0	0,00	0,00
FORMATION NEO TITULAIRES	66,	66,	43,	1,0	0,00	0,00
CONGE POUR INSTRUCTION MILITAIRE	62,	24,	4,	2,6	0,00	0,00
CONGE MATERNITE PATHOLOGIQUE LIE AU DES	36,	4,	3,	9,0	0,00	0,00
CONGE DE SOLIDARITE FAMILIALE	34,	2,	2,	17,0	0,00	0,00
CONGE D'OFFICE AVEC PLEIN TRAITEMENT	28,	1,	1,	28,0	0,00	0,00
CONGÉ PATER ACCUEIL L'ENFANT NAISSANCE	11,	1,	1,	11,0	0,00	0,00
FORMATION FONCTIONNAIRES STAGIAIRES	1,	1,	1,	1,0	0,00	0,00
Total	375 934,	75 630,		5*	4,77%	4,76%

*La durée moyenne correspond ici au nombre de jours de congés rapporté au nombre de congés pris, ainsi une personne qui a pris 2 congés est comptée 2 fois au dénominateur

1^{er} degré

Récapitulatif des congés	2017 - 2018	2018 - 2019
Nb jours de congés pris pendant l'année scolaire	161585	165322
Nb de congés pris pendant l'année scolaire	38665	36262
Nombre de personnes dans l'académie	7972	8173
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	6843	6971
% de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	85,8 %	85,3 %
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	1129	1202
Durée des congés par personne	20,3	20,2
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	23,6	23,7
Nombre moyen de congés pris	4,9	4,4
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	5,7	5,2
Taux d'absence (Nb jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(Nombre de personnes dans l'académie*365) *100	5,6%	5,5%

Motif de l'absence	Durée absences	Nbre de congés	Nb agents absents	Durée moyenne	Taux d'abs aca %	Taux d'abs. Fra %
CONGE DE MALADIE ORDINAIRE	56 379,	7 203,	3 217,	7,8	1,89	2,23
CONGE DE MATERNITE	30 955,	317,	312,	97,6	1,04	1,08
CLM NON IMPUTABLE AU SERVICE	19 914,	181,	91,	110,0	0,67	0,69
STAGE DE FORMATION CONTINUE	13 519,	10 142,	3 864,	1,3	0,45	0,23
CLD NON IMPUTABLE AU SERVICE	7 260,	58,	30,	125,2	0,24	0,28
AUTORISATION D'ABSENCE GARDE D'ENF MALAD	5 127,	4 013,	1 949,	1,3	0,17	0,15
CONGE DE FORMATION PROF. INDEMNISE	4 472,	55,	25,	81,3	0,15	0,13
AUTORIS.D'ABSENCE DIVERS AVEC TRAITEMENT	4 266,	3 846,	2 145,	1,1	0,14	0,12
ABSENCE POUR REUNIONS PEDAGOGIQUES	4 165,	3 195,	1 492,	1,3	0,14	0,03
CONGE ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE SERVICE	3 763,	163,	85,	23,1	0,13	0,16
ABSENCE AUTORISEE REP	3 257,	3 224,	366,	1,0	0,11	0,08
CONGE SUPPLEMENT. GROSSESSE PATHO	1 645,	142,	134,	11,6	0,06	0,06
CONGE GRAVE MALADIE (NON TITUL.)	1 557,	15,	7,	103,8	0,05	0,01
REPOS SUITES DE COUCHES PATHOLOGIQUES	1 221,	62,	59,	19,7	0,04	0,03
CONGE SANS TRAIT. POUR INAPT.PHYS.TEMP.	1 207,	55,	22,	21,9	0,04	0,04
AUTORISATION ABSENCE ART 13/16 D.82	908,	807,	309,	1,1	0,03	0,01
AUTORISATION D'ABSENCE SANS TRAITEMENT	866,	611,	489,	1,4	0,03	0,02
ABSENCE POUR EVENEMENT FAMILIAL	816,	516,	406,	1,6	0,03	0,02

Motif de l'absence (suite)	Durée absences	Nbre de congés	Nb agents absents	Durée moyenne	Taux d'abs aca %	Taux d'abs. Fra %
PARTICIPATION A UNE CAP OU UNE CCMA	770,	685,	244,	1,1	0,03	0,02
CONGE DE PRESENCE PARENTALE	585,	35,	3,	16,7	0,02	0,02
CONGE FORMATION SYNDICALE	462,	408,	290,	1,1	0,02	0,02
CONGE DE PATERNITE/ACCUEIL ENFANT	403,	38,	36,	10,6	0,01	0,01
CONGE DE FORMATION PROF. NON INDEMNISE	392,	2,	2,	196,0	0,01	0,01
STAGE LONG DES INSTITUTEURS	365,	1,	1,	365,0	0,01	0,00
RECUPERATION DEPASSEMENT ORS ENS	312,	293,	130,	1,1	0,01	0,00
CONGÉ DE LONGUE MALADIE	300,	1,	1,	300,0	0,01	0,00
CANDIDAT A UN CONCOURS OU EXAMEN	150,	117,	84,	1,3	0,01	0,01
CONGE D'ADOPTION	111,	2,	2,	55,5	0,00	0,00
PARTICIPATION REMUNEREE A UN JURY	36,	22,	17,	1,6	0,00	0,00
PREPARATION A UN CONCOURS OU EXAMEN	34,	25,	20,	1,4	0,00	0,00
PARTICIPATION NON REMUNEREE A UN JURY	33,	17,	16,	1,9	0,00	0,00
CONGE D'OFFICE AVEC PLEIN TRAITEMENT	28,	1,	1,	28,0	0,00	0,00
CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE	18,	3,	3,	6,0	0,00	0,00
CONGÉ DE SOLIDARITE FAMILIALE	13,	1,	1,	13,0	0,00	0,00
ABSENCE POUR CHOIX SUJETS,HARMONIS.NOTES	9,	4,	4,	2,3	0,00	0,00
ABSENCE POUR VOYAGE SCOLAIRE	4,	2,	2,	2,0	0,00	0,00
Total	165 322,	36 262,		4,6*	5,54	5,48%

*La durée moyenne correspond ici au nombre de jours de congés rapporté au nombre de congés pris, ainsi une personne qui a pris 2 congés est comptée 2 fois au dénominateur

selon la fonction d'affectation	Nombre d'individus	Durée d'abs sur période N-1	Dont abs > 15 j	Nb abs N-1	Dont abs > 15 j	Taux d'abs %
Accomp élèves en situation de handicap	450,	12 984,	8 363,	1 357,	174,	4,23
Accomp soutien et hors AIS	30,	1 309,	1 123,	89,	14,	5,88
administration	3,	168,	142,	14,	2,	3,54
assistant d'éducation	3,	96,	41,	11,	2,	4,38
Besoins éducatifs AIS hors classe	182,	4 352,	2 785,	663,	44,	4,89
enseignement	5 551,	121 403,	70 973,	29 897,	1 196,	5,43
inspection	4,	318,	300,	4,	1,	2,72
Pilotage et animation pédagogique	34,	705,	488,	98,	9,	2,51
réadaptation	9,	601,	502,	28,	7,	13,72
Remplacement	705,	23 386,	14 553,	4 101,	254,	8,45
Total	6 971,	165 322,	99 270,	36 262,	1 703,	5,54%

selon le corps	Nombre d'individus	Durée d'abs sur période N-1	Dont abs > 15 j	Nb abs N-1	Dont abs > 15 j	Taux d'abs %
accompagnant en situation de handicap	450,	12 984,	8 363,	1 357,	174,	4,23
agent contractuel 1 ^{er} degré	9,	70,		54,		1,60
assistant d'éducation	3,	96,	41,	11,	2,	4,38
contractuel BOE - décret de 1995	2,	59,		16,		8,08
IEN	4,	318,	300,	4,	1,	2,72
instituteurs	27,	615,	367,	116,	6,	5,62
contractuel alternant 1 ^{er} degré	11,	38,		24,		0,52
professeurs des écoles	6 464,	151 134,	90 199,	34 678,	1 520,	5,73
PLP	1,	8,		2,		2,19
Total	6 971,	165 322,	99 270,	36 262,	1 703,	5,54%

Selon le type d'établissement	Nombre d'individus	Durée d'abs sur période N-1	Dont abs > 15 j	Nb abs N-1	Dont abs > 15 j	Taux d'abs %
Ecole 1er degré	5 529,	120 834,	70 692,	29 881,	1 187,	5,44
Collèges (yc SEGPA)	38,	571,	209,	98,	10,	1,74
Lycées (yc SGT)	1,	2,		1,		0,14
Services administratifs	237,	6 299,	4 331,	841,	62,	4,35
Zones remplacement	582,	19 870,	12 315,	3 459,	207,	8,71
Autres établissements	584,	17 746,	11 723,	1 982,	237,	5,02
Total	6 971,	165 322,	99 270,	36 262,	1 703,	5,54%

2nd degré

Récapitulatif des congés	2017 - 2018	2018 - 2019
Nb jours de congés pris pendant l'année scolaire	190683	185954
Nb de congés pris pendant l'année scolaire	36201	36845
Nombre de personnes dans l'académie	11538	11571
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	8143	8088
% de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	70,6 %	69,9 %
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	3395	3483
Durée des congés par personne	16,5	16,1
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	23,4	23,0
Nombre moyen de congés pris	3,1	3,2
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	4,4	4,6
Taux d'absence (Nb jours de congés pris pdt l'année scolaire)/(Nbre de personnes dans l'académie*365) *100	4,5%	4,4%

Motif de l'absence	Durée absences	Nbre de congés	Nb agents absents	Durée moyenne	Taux d'abs. Aca %	Taux d'abs. Fra %
CONGE DE MALADIE ORDINAIRE	66 794,	8 765,	3 907,	7,6	1,58	1,72
CONGE DE MATERNITE	25 276,	262,	262,	96,5	0,60	0,58
CLM NON IMPUTABLE AU SERVICE	18 332,	323,	89,	56,8	0,43	0,55
STAGE DE FORMATION CONTINUE	15 474,	12 902,	4 093,	1,2	0,37	0,16
CLD NON IMPUTABLE AU SERVICE	13 327,	112,	49,	119,0	0,32	0,37
CONGE DE FORMATION PROF. INDEMNISE	6 511,	32,	31,	203,5	0,15	0,16
ABSENCE POUR VOYAGE SCOLAIRE	6 061,	1 245,	1 002,	4,9	0,14	0,07
CONGE ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE SERVICE	5 026,	212,	117,	23,7	0,12	0,12
SORTIE PEDAGOGIQUE	3 605,	3 172,	1 521,	1,1	0,09	0,03
AUTORISATION D'ABSENCE GARDE D'ENF MALAD	2 944,	2 266,	1 320,	1,3	0,07	0,08
AUTORIS.D'ABSENCE DIVERS AVEC TRAITEMENT	2 308,	1 866,	1 190,	1,2	0,05	0,04
CONGÉ DE LONGUE MALADIE	2 227,	7,	7,	318,1	0,05	0,03
CONGE GRAVE MALADIE (NON TITUL.)	1 948,	11,	7,	177,1	0,05	0,03
PARTICIPATION REMUNEREE A UN JURY	1 942,	1 182,	581,	1,6	0,05	0,03
CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE	1 588,	87,	69,	18,3	0,04	0,05
CONGÉ DE LONGUE DURÉE	1 460,	4,	4,	365,0	0,03	0,02
PARTICIPATION NON REMUNEREE A UN JURY	1 257,	803,	528,	1,6	0,03	0,01
CONGE DE PATERNITE/ACCUEIL ENFANT	1 165,	113,	106,	10,3	0,03	0,03
CONGE SUPPLEMENT. GROSSESSE PATHOLO	1 142,	96,	91,	11,9	0,03	0,03
CONGE SANS TRAIT. POUR INAPT.PHYS.TEMP.	954,	56,	24,	17,0	0,02	0,03
CONGE FORMATION SYNDICALE	858,	702,	488,	1,2	0,02	0,01
ABSENCE POUR EVENEMENT FAMILIAL	769,	350,	287,	2,2	0,02	0,02
ABSENCE POUR REUNIONS PEDAGOGIQUES	732,	561,	335,	1,3	0,02	0,01
ABSENCE POUR CHOIX SUJETS,HARMONIS.NOTES	719,	411,	289,	1,7	0,02	0,01
CANDIDAT A UN CONCOURS OU EXAMEN	660,	344,	250,	1,9	0,02	0,01
REPOS SUITES DE COUCHES PATHOLOGIQUES	587,	30,	28,	19,6	0,01	0,01
CONG ACCID SERVICE/TRAJET	548,	12,	6,	45,7	0,01	0,01
AUTORISATION ABSENCE ART 13/16 D.82	486,	412,	191,	1,2	0,01	0,00
PREPARATION A UN CONCOURS OU EXAMEN	283,	163,	125,	1,7	0,01	0,01
PARTICIPATION A UNE CAP OU UNE CCMA	222,	194,	64,	1,1	0,01	0,00
CONGE DE PRESENCE PARENTALE	181,	1,	1,	181,0	0,00	0,01
CONGE ADMINISTRATIF	120,	2,	2,	60,0	0,00	0,00
AUTORISATION D'ABSENCE SANS TRAITEMENT	87,	47,	30,	1,9	0,00	0,01
CLM IMPUTABLE AU SERVICE	85,	1,	1,	85,0	0,00	0,00
CONGE D'ADOPTION	79,	2,	2,	39,5	0,00	0,00
FORMATION NEO TITULAIRES	66,	66,	43,	1,0	0,00	0,00
CONGE POUR INSTRUCTION MILITAIRE	62,	24,	4,	2,6	0,00	0,00
CONGE MATERNITE PATHOLOGIQUE LIE AU DES	36,	4,	3,	9,0	0,00	0,00
CONGE DE SOLIDARITE FAMILIALE	21,	1,	1,	21,0	0,00	0,00
CONGÉ PATER ACCUEIL L'ENFANT NAISSANCE	11,	1,	1,	11,0	0,00	0,00
FORMATION FONCTIONNAIRES STAGIAIRES	1,	1,	1,	1,0	0,00	0,00
Total	185 954,	36 845,		5*	4,40	4,27

*La durée moyenne correspond ici au nombre de jours de congés rapporté au nombre de congés pris, ainsi une personne qui a pris 2 congés est comptée 2 fois au dénominateur

selon la fonction d'affectation	Nombre d'individus	Durée d'abs sur période N-1	Dont abs > 15 j	Nb abs N-1	Dont abs > 15 j	Taux d'abs %
Accomp élèves en situation de handicap	280,	5 347,	2 470,	922,	57,	2,83
Administration	5,	173,	119,	10,	1,	1,82
Assistant d'éducation	799,	17 061,	9 597,	2 160,	207,	3,14
Assistant étranger	7,	7,		7,		0,03
Assistant ou DDFPT	25,	590,	377,	103,	12,	2,45
Conseiller en formation continue	12,	302,	240,	17,	3,	1,62
Conseillers pédagogiques (31.92)	0,					
Coordination insertion jeunes	11,	441,	343,	26,	10,	4,83
Coordination DAFOP	1,	6,		1,		1,64
Direction	92,	5 798,	5 346,	135,	50,	2,54
Documentation	177,	5 062,	3 030,	997,	45,	5,78
Éducateur en internat	18,	382,	231,	70,	8,	4,36
Éducation	213,	5 921,	3 982,	808,	56,	5,32
Enseignement	6 346,	142 643,	81 068,	31 348,	1 346,	4,96
Formation continue des adultes	2,	47,	38,	3,	2,	3,22
Inspection	4,	77,	56,	5,	2,	0,46
Laboratoire	1,	10,		2,		1,37
Psychologue de l'Education Nationale	87,	1 916,	1 248,	201,	26,	2,56
Réadaptation	8,	171,	19,	30,	1,	5,21
Total	8 088,	185 954,	108 164,	36 845,	1 826,	4,40%

Selon le corps	Nb d'individus	Durée d'abs sur période N-1	Dont abs > 15 j	Nb abs N-1	Dont abs > 15 j	Taux d'abs %
accompagnant en situation de handicap	281,	5 358,	2 470,	924,	57,	2,83
agent contractuel 2nd degré	409,	7 957,	4 910,	1 365,	90,	4,01
assistant d'éducation	791,	16 733,	9 430,	2 129,	204,	3,11
charges d'enseignement EPS	10,	65,		36,		1,48
CPE	193,	5 545,	3 729,	769,	52,	5,37
corps des assistants étrangers	7,	7,		7,		0,03
indemnitare	6,	289,	167,	27,	3,	7,20
IA-IPR	4,	77,	56,	5,	2,	0,78
maître auxiliaire	12,	580,	506,	39,	3,	10,59
Personnel de direction	79,	5 757,	5 346,	106,	50,	2,65
professeur contractuel	7,	63,	24,	10,	1,	0,78
agrégés	590,	12 086,	6 964,	2 526,	116,	3,60
certifiés	3 810,	84 089,	46 076,	19 276,	761,	4,97
chaires sup	3,	13,		4,		0,13
professeurs des écoles	230,	3 410,	1 628,	1 034,	43,	3,17
PEGC	26,	1 298,	1 108,	95,	15,	10,78
professeurs EPS	524,	13 436,	7 093,	3 147,	136,	6,19
PLP	1 032,	27 722,	17 805,	5 161,	272,	5,81
Psy EN	73,	1 441,	852,	183,	21,	2,28
vacataire	1,	28,		2,		3,84
Total	8 088,	185 954,	108 164,	36 845,	1 826,	4,40%

Selon le type d'établissement	Nombre d'individus	Durée d'abs sur période N-1	Dont abs > 15 j	Nb abs N-1	Dont abs > 15 j	Taux d'abs %
Collèges (yc SEGPA)	4 037,	87 619,	46 158,	20 410,	822,	4,56
Lycées prof. (yc SEP et EREA)	1 291,	32 114,	20 275,	6 024,	336,	5,08
Lycées (yc SGT)	1 925,	43 132,	26 493,	7 179,	420,	3,66
Services administratifs	112,	2 776,	1 960,	240,	32,	2,35
Zones remplacement	536,	17 004,	11 690,	2 442,	173,	6,83
Autres établissements	187,	3 309,	1 588,	550,	43,	2,67
Total	8 088,	185 954,	108 164,	36 845,	1 826,	4,40%

ATSS

Récapitulatif des congés	2017 - 2018	2018 - 2019
Nb jours de congés pris pendant l'année scolaire	26891	24658
Nb de congés pris pendant l'année scolaire	2774	2523
Nombre de personnes dans l'académie	1889	1852
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	924	891
% de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	48,9 %	48,1 %
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	965	961
Durée des congés par personne	14,2	13,3
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	29,1	27,7
Nombre moyen de congés pris	1,5	1,4
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	3,0	2,8
Taux d'absence (Nb jours de congés pris pdt l'année scolaire)/(Nbre de personnes dans l'académie*365) *100	3,9%	3,6%

Motif de l'absence	Durée absences	Nbre de congés	Nb agents absents	Durée moyenne	Taux d'abs. Aca %	Taux d'abs. Fra %
CONGE DE MALADIE ORDINAIRE	12 800,	1 387,	600,	9,2	1,89	2,29
CLM NON IMPUTABLE AU SERVICE	5 037,	32,	22,	157,4	0,75	1,01
CONGE DE MATERNITE	2 200,	24,	24,	91,7	0,33	0,47
CONGE ACCID DU TRAVAIL OU DE SERVICE	1 050,	61,	25,	17,2	0,16	0,24
CLD NON IMPUTABLE AU SERVICE	828,	7,	3,	118,3	0,12	0,37
CONGE DE FORMATION PROF. INDEMNISE	577,	3,	3,	192,3	0,09	0,09
AUTORISATION D'ABS GARDE D'ENF MALAD	486,	345,	196,	1,4	0,07	0,08
STAGE DE FORMATION CONTINUE	431,	340,	140,	1,3	0,06	0,05
CONGÉ DE LONGUE MALADIE	227,	1,	1,	227,0	0,03	0,00
CONGE SANS TRAIT. POUR INAPT.PHYS.TEMP.	208,	7,	2,	29,7	0,03	0,01
AUTORIS.D'ABS DIVERS AVEC TRAITEMENT	154,	127,	56,	1,2	0,02	0,02
CONGE SUPPLEMENT. GROSSESSE PATHO	131,	13,	12,	10,1	0,02	0,02
CONGÉ POUR MATERNITÉ	112,	1,	1,	112,0	0,02	0,00
REPOS SUITES DE COUCHES PATHOLOGIQUES	97,	5,	5,	19,4	0,01	0,01
ABSENCE POUR EVENEMENT FAMILIAL	95,	31,	28,	3,1	0,01	0,01
CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE	49,	1,	1,	49,0	0,01	0,00
CANDIDAT A UN CONCOURS OU EXAMEN	46,	43,	33,	1,1	0,01	0,00
AUTORISATION ABSENCE ART 13/16 D.82	36,	33,	6,	1,1	0,01	0,00
PREPARATION A UN CONCOURS OU EXAMEN	35,	29,	19,	1,2	0,01	0,00
CONGE DE PATERNITE/ACCUEIL ENFANT	22,	2,	2,	11,0	0,00	0,01
CONGE FORMATION SYNDICALE	20,	19,	17,	1,1	0,00	0,00
PARTICIPATION A UNE CAP OU UNE CCMA	10,	7,	5,	1,4	0,00	0,00
PARTICIPATION REMUNEREE A UN JURY	6,	4,	3,	1,5	0,00	0,00
PARTICIPATION NON REMUNEREE A UN JURY	1,	1,	1,	1,0	0,00	0,00
Total	24 658,	2 523,		9,8*	3,65	4,79%

selon la fonction d'affectation	Nombre d'individus	Durée d'abs sur période N-1	Dont abs > 15 j	Nb abs N-1	Dont abs > 15 j	Taux d'abs %
administration	2,	388,	388,	3,	3,	7,09
personnels administratifs	580,	15 602,	10 335,	1 509,	194,	3,39
personnels médico-sociaux	186,	5 946,	4 133,	676,	81,	5,25
personnels techniques	123,	2 722,	1 397,	335,	35,	3,15
Total	891,	24 658,	16 253,	2 523,	313,	3,65%

Selon le corps	Nb d'individus	Durée d'abs sur période N-1	Dont abs > 15 j	Nb abs N-1	Dont abs > 15 j	% d'abs
ADJENES	260,	8 668,	6 157,	679,	114,	4,26
ADJ DASEN chargé du 1 ^{ER} degré	1,	112,	112,	1,	1,	7,67
ATRF	79,	1 517,	591,	216,	20,	3,06
ATEE	1,	212,	177,	10,	5,	58,08
administrateur	2,	5,		2,		0,17
apprenti	26,	426,	211,	81,	5,	1,82
assistant ingénieur	3,	116,	81,	10,	3,	7,95
assistant service social	33,	1 006,	632,	86,	15,	4,84
attaché d'administration	74,	1 267,	580,	210,	22,	2,04
cons technique de recteur EVS	1,	276,	276,	2,	2,	75,62
cons technique de service social	3,	178,	158,	5,	3,	4,43
contractuel à durée déterminée	78,	1 200,	630,	190,	15,	1,85
contractuel BOE	1,	20,		3,		1,83
infirmière contractuelle	15,	457,	286,	72,	7,	4,04
infirmiers	132,	4 243,	3 035,	502,	55,	6,18
ingénieurs de recherche	1,	3,		1,		0,21
ingénieurs d'études	9,	162,	63,	23,	1,	1,93
médecins	3,	62,	22,	11,	1,	1,21
pacte	2,	96,	44,	13,	1,	8,77
SAENES	150,	4 249,	2 908,	372,	41,	3,52
TRF	17,	383,	290,	34,	2,	2,84
Total	891,	24 658,	16 253,	2 523,	313,	3,65

Selon le type d'établissement	Nombre d'individus	Durée d'abs sur période N-1	Dont abs > 15 j	Nb abs N-1	Dont abs > 15 j	Taux d'abs %
Collèges (yc SEGPA)	309,	7 067,	4 583,	910,	84,	3,50
Lycées prof. (yc SEP et EREA)	50,	1 596,	1 218,	130,	16,	4,37
Lycées (yc SGT)	249,	7 242,	4 827,	708,	93,	3,97
Services administratifs	170,	4 238,	2 406,	454,	55,	2,73
Autres établissements	113,	4 515,	3 219,	321,	65,	4,53
Total	891,	24 658,	16 253,	2 523,	313,	3,65%

Accidents du travail

Académie

Poids des absences pour maladie professionnelle et accident du travail parmi l'ensemble des absences

	08	10	51	52	Acad	France
Poids du nb jours d'absence	3,68 %	3,92 %	2,20 %	0,99 %	2,76 %	3,27 %
Poids du nb absences	0,77 %	0,71 %	0,50 %	0,38 %	0,59 %	0,84 %
Poids du nb agents absents	1,47 %	1,48 %	1,66 %	0,85 %	1,46 %	1,74 %

Répartition des absences selon le département

Motif de l'absence	Dép	Nbre total d'individus	Durée absences	Durée moyenne	Nb absences	Nb agents absents	Taux d'abs %
congé accident service/tra-jet	08	4 656,	288,	48,	6,	2,	0,02
	10	4 654,	20,	10,	2,	2,	0,00
	51	9 185,	240,	60,	4,	2,	0,01
	Acad.	21 596,	548,	46,	12,	6,	0,01
congé accident du travail, de service, maladie professionnelle	08	4 656,	3 080,	22,	138,	51,	0,18
	10	4 654,	3 288,	29,	113,	49,	0,19
	51	9 185,	2 907,	21,	139,	107,	0,09
	52	3 101,	564,	12,	46,	20,	0,05
	Acad.	21 596,	9 839,	23,	436,	227,	0,12

Répartition des absences selon la fonction d'affectation

Fonction	Nbre total d'individus	Durée d'absence sur période N-1	Dont abs > 15j	Nb abs N-1	Dont abs > 15 j	Taux d'abs %
Accompag élèves en situation de handicap	1 358,	706,	592,	33,	18,	0,14
Accompagnement soutien et hors AIS	61,	351,	337,	6,	5,	1,58
administration	54,	2,		1,		0,01
assistant d'éducation	1 494,	176,	57,	17,	3,	0,03
Besoins éducatifs AIS hors classe	244,	246,	240,	5,	3,	0,28
direction	626,	548,	502,	12,	8,	0,24
documentation	240,	352,	301,	10,	5,	0,40
éducateur en internat	24,	17,		2,		0,19
éducation	305,	195,	179,	4,	1,	0,18
enseignement	14 000,	6 106,	5 083,	269,	118,	0,12
personnels administratifs	1 262,	753,	519,	46,	18,	0,16
personnels médico-sociaux	310,	218,	189,	8,	5,	0,19
personnels techniques	237,	79,	24,	7,	1,	0,09
Pilotage et animation pédagogique	77,	6,		1,		0,02
Remplacement	758,	632,	554,	27,	17,	0,23
Total	21 596,	10 387,	8 577,	448,	202,	0,13%

Répartition des absences selon le type d'établissement

Type d'établissement	Nbre total d'individus	Durée d'absence sur période N-1	Dont abs > 15j	Nb abs N-1	Dont abs > 15 j	Taux d'abs %
Ecole 1er degré	6 088,	1 995,	1 539,	98,	31,	0,09
Collèges (yc SEGPA)	5 906,	2 822,	2 347,	122,	60,	0,13
Lycées prof. (yc SEP et EREA)	1 831,	1 280,	1 159,	46,	25,	0,19
Lycées (yc SGT)	3 737,	1 804,	1 550,	68,	35,	0,13
Services administratifs	1 146,	332,	264,	13,	4,	0,08
Zones remplacement	1 307,	731,	598,	36,	19,	0,15
Autres établissements	1 581,	1 423,	1 120,	65,	28,	0,25
Total	21 596,	10 387,	8 577,	448,	202,	0,13

Modalités de service et temps partiel

L'agent public à temps partiel est celui qui occupe un emploi à temps complet mais qui choisit de travailler moins. Le travail à temps partiel est mis en place à la demande de l'agent.

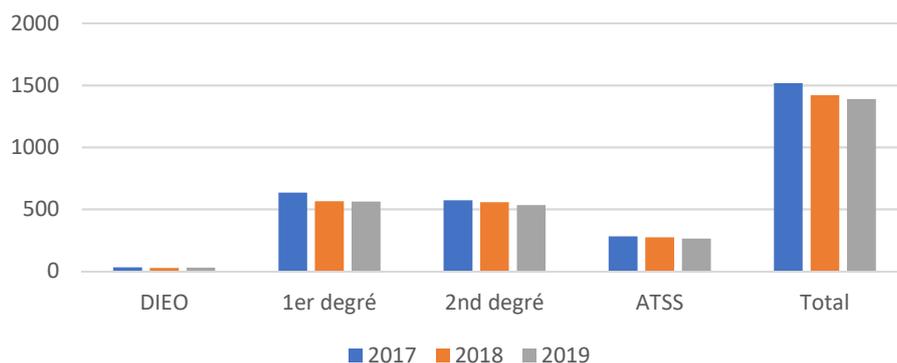
Un emploi à temps incomplet ou à temps non complet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale de travail à temps complet. On parle d'emploi à temps incomplet dans la fonction publique d'État et d'emploi à temps non complet dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière. À la différence du temps partiel, ce n'est pas l'agent qui choisit le temps incomplet, il s'agit d'une caractéristique de l'emploi qui s'impose à l'agent. La durée du travail ne peut être modifiée que par l'administration.

Académie

Evolution des personnels à temps partiel

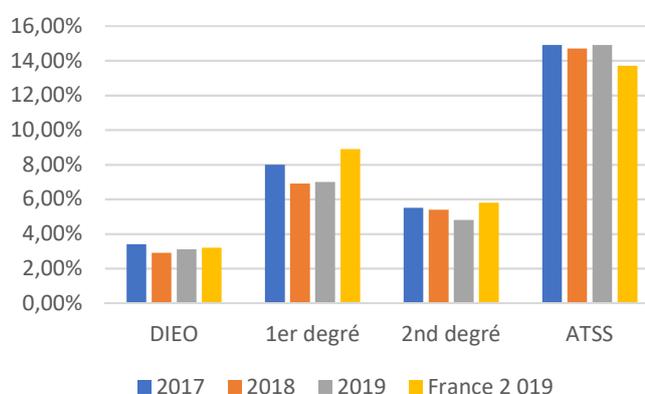
	2017	2018	2019	Evolu Aca. 2017/2019	Evo Aca. 2018/2019	Evolu Fra. 2017/2019	Evol Fra. 2018/2019
DIEO	31,	27,	29,	-6,5	7,4	4,4	2,0
1er degré	634,	564,	561,	-11,5	-0,5	-12,1	-2,6
2nd degré	572,	556,	534,	-6,6	-4,0	-3,1	-1,1
ATSS	281,	273,	264,	-6,0	-3,3	-4,3	-2,7
Total	1 518,	1 420,	1 388,	-8,6	-2,3	-7,5	-2,0

académie: évolution du temps partiel



Evolution de la part des temps partiels

	2017	2018	2019	France 2019
DIEO	3,4 %	2,9 %	3,1 %	3,2 %
1er degré	8,0 %	6,9 %	7,0 %	8,9 %
2nd degré	5,5 %	5,4 %	4,8 %	5,8 %
ATSS	14,9 %	14,7 %	14,9 %	13,7 %
Total	7,2 %	6,7 %	6,3 %	7,5 %



Evolution des effectifs selon les modalités de service

	2017	2018	2019
Crédit d'heures pour fonction élective	7,	4,	4,
Temps incomplet	1 829,	2 105,	2 807,
Temps partiel de droit pour élever un enfant	564,	487,	447,
Temps partiel de droit pour personne handicapée	38,	45,	49,
Temps partiel de droit pour soins à enfant, ascendant ou conjoint	40,	40,	38,
Temps partiel pour raison therap après accident de service ou maladie prof		1,	
Temps partiel pour raison thérapeutique après CMO, CLM, CLD		1,	
Temps partiel sur autorisation	813,	773,	768,
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	8,	7,	6,
Temps partiel thérapeutique	48,	62,	76,
Temps plein	17 773	17 786	17 750

DIEO (personnels de direction, d'inspection, CPE et psy EN)

Répartition des effectifs selon les modalités de service

Modalité de service	Quotité de service	Nb d'individus	Part	Age moyen	Part des femmes
Temps incomplet		9,	1,0%	34	100,%
Temps partiel de droit pour élever un enfant	>50 à 80 %	1,	0,1%	39	100,%
	Total	1,	0,1%	39	100,%
Temps partiel sur autorisation	50 %	3,	0,3%	51	100,%
	>50 à 80 %	13,	1,4%	45	77,%
	80 à <100 %	2,	0,2%	49	100,%
	Total	18,	1,9%	47	83,%
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	50 %	1,	0,1%	36	100,%
	80 à <100 %	1,	0,1%	53	100,%
	Total	2,	0,2%	45	100,%
Temps partiel thérapeutique	50 %	8,	0,9%	50	88,%
	Total	8,	0,9%	50	88,%
Temps plein	100%	894	92,2%	47	65,%
TOTAL		932,	100,0%	47	66,%

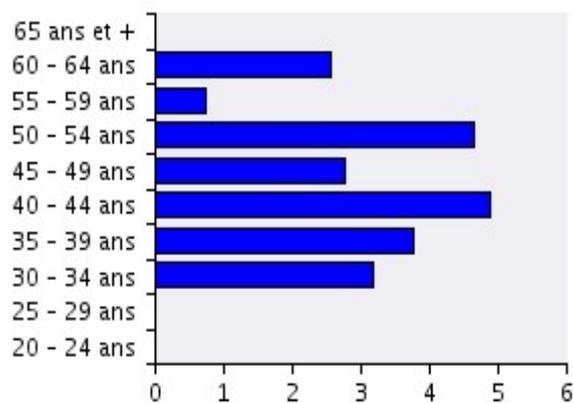
Evolution sexuée des bénéficiaires du temps partiel

	2017	2018	2019	Evol Aca. 2017/2019	Evol Aca. 2018/2019	Evol Fra. 2017/2019	Evol Fra. 2018/2019
Femmes	29,	24,	25,	-13,8	4,2	4,1	1,4
Hommes	2,	3,	4,	100,0	33,3	8,0	8,9
Total	31,	27,	29,	-6,5	7,4	4,4	2,0

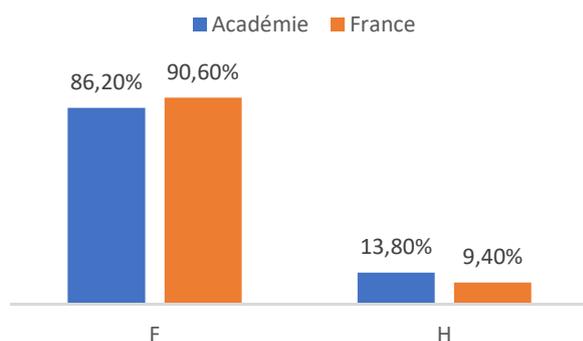
Répartition des effectifs selon les quotités de service

quotité de service	Nb d'individus	Part des femmes	Age moyen
50 %	12,	92%	49
>50 à 80 %	14,	79%	45
80 à <100 %	3,	100%	50
100 %	903,	66%	47
TOTAL	932,	66%	47

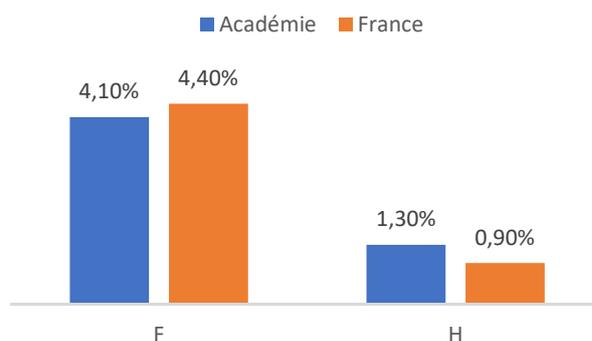
Répartition du taux de temps partiel selon l'âge



tps partiel par genre



tps partiel %



1er degré

Répartition des effectifs selon les modalités de service

Modalité de Service	Quotité de service	Nb d'individus	Part	Age moyen	Part des femmes
Crédit d'heures pour fonction élective	>50 à 80 %	1,	0,0%	55	0,%
Temps incomplet		659,	8,2%	43	95,%
Temps partiel de droit pour élever un enfant	50 %	46,	0,6%	35	96,%
	>50 à 80 %	270,	3,4%	34	97,%
	Total	316,	3,9%	34	97,%
Temps partiel de droit pour personne handicapée	50 %	1,	0,0%	48	100,%
	>50 à 80 %	23,	0,3%	43	100,%
	Total	24,	0,3%	44	100,%
Temps partiel de droit pour soins à enfant ou à ascendant ou à conjoint	50 %	4,	0,0%	41	100,%
	>50 à 80 %	17,	0,2%	42	100,%
	Total	21,	0,3%	42	100,%
Temps partiel sur autorisation	50 %	82,	1,0%	45	94,%
	>50 à 80 %	82,	1,0%	42	96,%
	Total	164,	2,0%	44	95,%
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	50 %	2,	0,0%	41	100,%
Temps partiel thérapeutique	50 %	32,	0,4%	49	97,%
	>50 à 80 %	1,	0,0%	58	100,%
	Total	33,	0,4%	50	97,%
Travail à temps plein	100 %	6 794,	84,8%	43	83,%
TOTAL		8 014,	100,0%	42	85,%

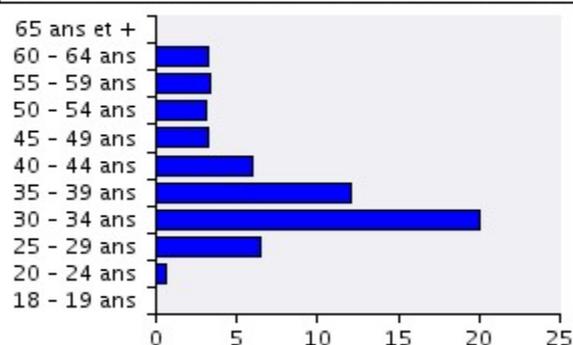
Evolution sexuée des bénéficiaires du temps partiel

	2017	2018	2019	Evol Aca. 2017/2019	Evol Aca. 2018/2019	Evol Fra. 2017/2019	Evol Fra. 2018/2019
Femmes	599,	539,	541,	-9,7	0,4	-12,1	-2,6
Hommes	35,	25,	20,	-42,9	-20,0	-13,1	-3,2
Total	634,	564,	561,	-11,5	-0,5	-12,1	-2,6

Répartition des effectifs selon les quotités de service

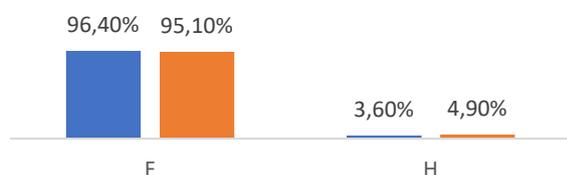
quotité de service	Nb d'individus	Part des femmes	Age moyen
50 %	167,	95%	43
>50 à 80 %	394,	97%	36
100 %	7 453,	84%	43
TOTAL	8 014,	85%	42

Répartition du taux de temps partiel selon l'âge



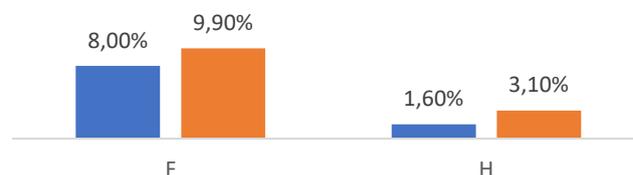
tps partiel par genre

■ Académie ■ France



tps partiel %

■ Académie ■ France



2nd degré

Répartition des effectifs selon les modalités de service

Modalité de Service	Quotité de service	Nb d'individus	Part	Age moyen	Part des femmes
Crédit d'heures pour fonction élective	>50 à 80 %	1	0,0%	60	100,0%
	80 à <100 %	2	0,0%	58	0,0%
	Total	3	0,0%	59	75,0%
Temps incomplet		2 089,	18,6%	38	82,0%
Temps partiel de droit pour élever un enfant	50 %	7,	0,1%	35	100,0%
	>50 à 80 %	98,	0,9%	36	92,0%
	Total	105,	0,9%	36	92,0%
Temps partiel de droit pour personne handicapée	50 %	1,	0,0%	44	100,0%
	>50 à 80 %	8,	0,1%	47	88,0%
	80 à <100 %	3,	0,0%	45	67,0%
	Total	12,	0,1%	46	83,0%
Temps partiel de droit pour soins à enfant ou à ascendant ou à conjoint	>50 à 80 %	6,	0,1%	49	100,0%
	80 à <100 %	2,	0,0%	49	100,0%
	Total	8,	0,1%	49	100,0%
Temps partiel sur autorisation	50 %	37,	0,3%	48	70,0%
	>50 à 80 %	177,	1,6%	47	75,0%
	80 à <100 %	165,	1,5%	49	81,0%
	Total	379,	3,4%	48	77,0%
Temps partiel sur autoris pour entreprise	50 %	2,	0,0%	46	50,0%
Temps partiel thérapeutique	50 %	22,	0,2%	48	77,0%
	>50 à 80 %	3,	0,0%	46	0,0%
	Total	25,	0,2%	48	68,0%
Travail à temps plein	100 %	8 603,	76,6%	42	56,0%
TOTAL		11 220,	100,0%	42	62,0%

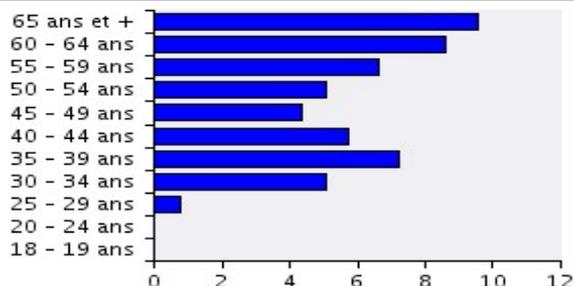
Evolution sexuée des bénéficiaires du temps partiel

	2017	2018	2019	Evol Aca. 2017/2019	Evol Aca. 2018/2019	Evol Fra. 2017/2019	Evol Fra. 2018/2019
Femmes	481,	461,	426,	-11,4	-7,6	-4,2	-1,6
Hommes	91,	95,	108,	18,7	13,7	2,2	1,1
Total	572,	556,	534,	-6,6	-4,0	-3,1	-1,1

Répartition des effectifs selon les quotités de service

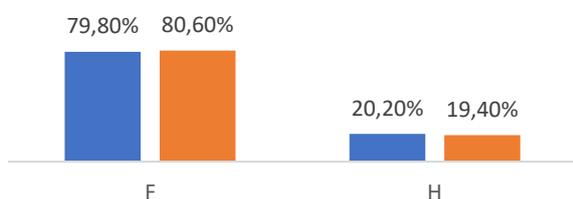
quotité de service	Nb individus	Part des femmes	Age moyen
50 %	69,	75%	46
>50 à 80 %	293,	81%	43
80 à <100 %	172,	80%	49
100 %	10 686,	62%	42
TOTAL	11 220,	62%	42

Répartition du taux de temps partiel selon l'âge



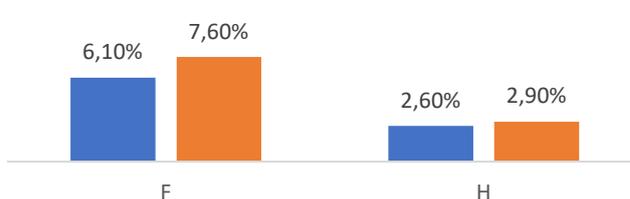
tps partiel par genre

■ Académie ■ France



tps partiel %

■ Académie ■ France



Répartition des effectifs selon les modalités de service

Modalité de Service	Quotité de service	Nb d'individus	Part	Age moyen	Part des femmes
Temps incomplet		50,	2,8%	45	96,%
Temps partiel de droit pour élever un enfant	50 %	1,	0,1%	36	100,%
	>50 à 80 %	23,	1,3%	34	96,%
	80 à <100 %	1,	0,1%	35	100,%
	Total	25,	1,4%	34	96,%
Temps partiel de droit pour personne handicapée	50 %	2,	0,1%	54	100,%
	>50 à 80 %	10,	0,6%	48	90,%
	80 à <100 %	1,	0,1%	44	100,%
	Total	13,	0,7%	48	92,%
Temps partiel de droit pour soins à enfant ou à ascendant ou à conjoint	>50 à 80 %	9,	0,5%	45	100,%
	Total	9,	0,5%	45	100,%
Temps partiel sur autorisation	50 %	11,	0,6%	53	91,%
	>50 à 80 %	146,	8,2%	48	98,%
	80 à <100 %	50,	2,8%	47	100,%
	Total	207,	11,7%	48	98,%
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	50 %	6,	0,3%	51	100,%
	>50 à 80 %	4,	0,2%	44	100,%
	Total	10,	0,6%	48	100,%
Temps partiel thérapeutique		15,	0,8%	52	33,%
Travail à temps plein	100 %	1 457,	81,4%	48	81,%
total		1 771,	100,0%	47	84,%

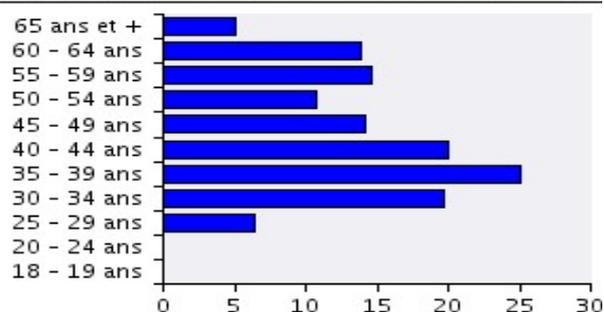
Evolution sexuée des bénéficiaires du temps partiel

	2017	2018	2019	Evol Aca. 2017/2019	Evol Aca. 2018/2019	Evol Fra. 2017/2019	Evol Fra. 2018/2019
Femmes	272,	267,	258,	-5,1	-3,4	-4,9	-3,0
Hommes	9,	6,	6,	-33,3	0,0	8,7	3,3
Total	281,	273,	264,	-6,0	-3,3	-4,3	-2,7

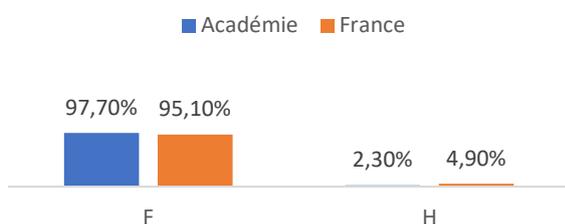
Répartition des effectifs selon les quotités de service

quotité de service	Nb d'individus	Part des femmes	Age moyen
50 %	20,	95%	52
>50 à 80 %	192,	97%	46
80 à <100 %	52,	100%	47
100 %	1 507,	81%	48
TOTAL	1 771,	84%	47

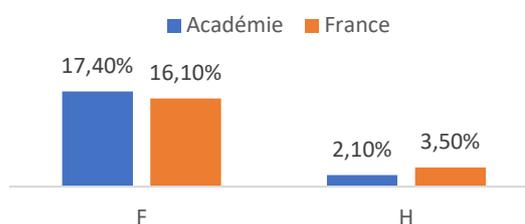
Répartition du taux de temps partiel selon l'âge



tps partiel par genre



tps partiel %



Concours et promotions

Personnel de direction et d'inspection

Corps	Grade	MODE ACCES GRADE (Regroupements)	Nombre d'individus	Age moyen
IA-IPR	classe normale	Recrutement dans le corps	19,	50,
	hors classe	Sur tableau annuel d'avancement au choix	9,	57,
	S/total du corps		28,	52,
Professeur des écoles	classe exceptionnelle	Tableau d'avancement	9,	57,
	classe normale	Concours externe	12,	45,
		Liste d'aptitude statutaire	1,	*
	hors classe	Tableau d'avancement	6,	53,
S/total du corps		28,	51,	
IEN	classe normale	Recrutement dans le corps	27,	50,
	hors classe	Sur tableau annuel d'avancement au choix	23,	58,
	S/total du corps		50,	54,
Personnel de direction	classe normale	Reclassement	206,	51,
		Recrutement dans le corps	55,	45,
	hors classe	Sur tableau annuel d'avancement au choix	43,	56,
	S/total du corps		304,	51,
Total			410,	51,

CPE et psychologues EN

Corps	Grade	MODE ACCES GRADE (Regroupements)	Nb d'individus	Age moyen
Conseiller principal d'éducation	classe normale	Concours externe	145,	37,
		Concours externe session except 2014	7,	32,
		Concours interne	12,	38,
		Concours interne spécifique	1,	*
		Concours réservé (loi Perben 1996)	5,	*
		Concours réservé loi Sapin	2,	*
		Concours réservés (décrets 2012)	15,	44,
		Détachement en vue d'intégration	2,	*
		Examen professionnel loi Sapin	4,	*
		Liste d'aptitude statutaire	1,	*
		Troisième concours	2,	*
	hors classe	Tableau d'avancement	66,	54,
classe exceptionnelle	Tableau d'avancement	16,	54,	
S/total du corps		278,	44,	
Certifié	classe normale	Concours externe	1,	*
Prof d'EPS	classe normale	Concours externe	1,	*
AC2D	AC2C1	Recrutement direct d'agent non titulaire	63,	35,
	AC2C2	Recrutement direct d'agent non titulaire	4,	*
	S/total du corps		67,	35,
Psy EN	classe exceptionnelle	Tableau d'avancement	13,	58,
		Concours externe	4,	*
		Concours interne	2,	*
		Détachement en vue d'intégration	3,	*
		Reclassement PsyEN des co-psy	57,	45,
		Reclassement PsyEN des prof d'école	40,	46,
	hors classe	Détachement en vue d'intégration	1,	*
		Reclassement PsyEN des co-psy	9,	55,
		Reclassement PsyEN des prof d'écoles	13,	53,
		Tableau d'avancement	25,	54,
S/total du corps		167,	49,	
Total			514,	44,

1er degré (concours et promotions)

Corps	Grade	MODE ACCES GRADE (Regroupements)	Nb d'individus	Age moyen
BOE	CTR BOE A	Recrutement direct d'agent non titulaire	3,	*
AESH	AESH	Recrutement direct d'agent non titulaire	637,	44,
Professeurs des écoles	classe exceptionnelle	Tableau d'avancement	339,	56,
		1er concours interne	41,	52,
	classe normale	2ème concours interne	54,	48,
		Concours externe	5 235,	38,
		Concours externe session exceptionnelle 2014	99,	32,
		Détachement en vue d'intégration (ens public) ou 1990 (ens privé)	7,	39,
		Liste d'aptitude statutaire	1,	*
		Recruté comme contractuel BOE	507,	53,
		Troisième concours	2,	*
	hors classe	Tableau d'avancement	131,	43,
	S/total du corps	Tableau d'avancement	869,	55,
		7 285,	42,	
PLP	classe exceptionnelle	Tableau d'avancement	1,	*
Instituteur	instituteur	Concours externe	1,	*
		Concours interne	1,	*
		Concours spécial de recrutement d'instituteur	1,	*
		Élève instituteur	18,	55,
		Recrutement sans concours	1,	*
S/total du corps		22,	55,	
Assistant d'éducation	grade unique	Recrutement direct d'agent non titulaire	42,	20,
AC1D	AC1C1	Recrutement direct d'agent non titulaire	2,	*
	AC1C2	Recrutement direct d'agent non titulaire	1,	*
PCAL 1D	PCAL 1D	Recrutement direct d'agent non titulaire	21,	23,
Total			8 014,	42,

2nd degré (concours et promotions)

Corps	Grade	MODE ACCES GRADE (Regroupements)	Nombre d'individus	Age moyen	
Vacataire	vacataire	Mode d'accès non renseigné	2,	*	
Assistant d'éducation		Recrutement direct d'agent non titulaire	1 487,	29,	
AESH	AESH	Recrutement direct d'agent non titulaire	1 425,	43,	
ASS LV	ASS LV	Recrutement direct d'agent non titulaire	3,	*	
Professeur contractuel	CTEN 1C	Recrutement direct d'agent non titulaire	14,	43,	
		CTEN 2C	Recrutement direct d'agent non titulaire	1,	*
		CTEN 3C	Recrutement direct d'agent non titulaire	5,	*
	S/total du corps		20,	45,	
C ASS ETRA	ASSIS ETRA	Recrutement direct d'agent non titulaire	61,	23,	
Ch d'ens EPS	classe exceptionnelle	Tableau d'avancement	11,	60,	
Maître auxiliaire	MA II	Maître auxiliaire garanti de réemploi	13,	58,	
		Recrutement direct d'agent non titulaire	1,	*	
	MA III	Maître auxiliaire garanti de réemploi	1,	*	
S/total du corps			15,	58,	
AC2D	AC2C1	Recrutement direct d'agent non titulaire	456,	40,	
	AC2C2	Recrutement direct d'agent non titulaire	30,	44,	
	S/total du corps	AC2D	486,	40,	
CPE	classe normale	Concours interne	1,	*	
		Détachement en vue d'intégration	2,	*	
	S/total du corps			3,	*

2nd degré (concours et promotions suite)

Corps	Grade	MODE ACCES GRADE (Regroupements)	Nombre d'individus	Age moyen
Agrégé	classe exceptionnelle	Tableau d'avancement	68,	59,
	classe normale	Concours externe	375,	38,
		Concours externe spécial pour les docteurs	1,	*
		Concours interne	224,	43,
		Liste d'aptitude statutaire	9,	55,
	hors classe	Tableau d'avancement	249,	54,
	S/total du corps	926,	45,	
Chaire sup	Chaire sup	Liste d'aptitude statutaire	27,	52,
Certifié	classe exceptionnelle	Tableau d'avancement	316,	55,
	classe normale	Concours externe	2 467,	37,
		Concours externe session exceptionnelle 2014	104,	32,
		Concours interne	214,	45,
		Concours interne spécifique	6,	53,
		Concours réservé (loi Perben 1996)	29,	54,
		Concours réservé loi Sapin	21,	52,
		Concours réservés (décrets 2012)	98,	46,
		Détachement en vue d'intégration (ens public) ou 1990 (ens privé)	29,	43,
		Examen professionnel loi Sapin	2,	*
		Intégration enseignants 1993/94	20,	55,
		Intégration (historique)	2,	*
		Liste d'aptitude statutaire	20,	48,
		Mode d'accès non renseigné	12,	47,
		Reclassement des bi-admissibles	1,	*
		Recruté comme contractuel BOE	73,	42,
		Recrutement direct de contractuel handicapés	3,	*
		Troisième concours	10,	42,
		42,	45,	
		S/total du grade	3 153,	39,
	hors classe	Détachement en vue d'intégration	1,	*
		Intégration (historique)	2,	*
		Tableau d'avancement	1 127,	53,
	S/total du grade	1 130,	53,	
	S/total du corps	4 599,	44,	
Professeur des écoles	classe exceptionnelle	Tableau d'avancement	6,	58,
	classe normale	1er concours interne	4,	*
		2ème concours interne	1,	*
		Concours externe	190,	39,
		Concours externe session exceptionnelle 2014	3,	*
		Liste d'aptitude statutaire	7,	53,
		Troisième concours	8,	42,
		S/total du grade	213,	40,
hors classe	Tableau d'avancement	27,	55,	
	S/total du corps	246,	42,	
PEGC	classe exceptionnelle	Tableau d'avancement	19,	61,
Professeur d'EPS	classe exceptionnelle	Tableau d'avancement	35,	55,
	classe normale	Concours externe	360,	36,
		Concours externe session exceptionnelle 2014	11,	29,
		Concours interne	34,	42,
		Concours réservé (loi Perben 1996)	1,	*
		Intégration (historique)	2,	*
		Liste d'aptitude statutaire	1,	*
		Reclassement des bi-admissibles	4,	*
		Recrutement direct de contractuel handicapés	1,	*
		Troisième concours	1,	*
			S/total du grade	415,
	hors classe	Tableau d'avancement	157,	53,
		S/total du corps	607,	42,

Corps	Grade	MODE ACCES GRADE (Regroupements)	Nombre d'individus	Age moyen
PLP	classe exceptionnelle	Tableau d'avancement	52,	56,
		Concours externe	470,	40,
	classe normale	Concours externe session exceptionnelle 2014	13,	37,
		Concours interne	93,	42,
		Concours réservé (loi Perben 1996)	14,	51,
		Concours réservé loi Sapin	35,	49,
		Détachement en vue d'intégration	6,	45,
		Examen professionnalisé réservé (décrets 2012)	74,	47,
		Examen professionnel loi Sapin	13,	53,
		Intégration (historique)	2,	*
		Intégration suite changement de statut	130,	48,
		Recruté comme contractuel BOE	4,	*
		Recrutement direct de contractuel handicapés	1,	*
		Troisième concours	4,	*
		S/total du grade	859,	43,
hors classe	Tableau d'avancement	372,	55,	
Total			11 220,	42,

ATSS (concours et promotions)

Corps	Grade	MODE ACCES GRADE (Regroupements)	Nombre d'individus	Age moyen
		Recteur d'académie	Détachement dans un emploi fonctionnel	1, *
		Secrétaire général DSDEN	Détachement dans un emploi fonctionnel	4, *
		Secrétaire général adjoint acad	Détachement dans un emploi fonctionnel	2, *
		Administrateur	Détachement dans un emploi fonctionnel	8, 54,
PACTE	PACTE		Recrutement direct d'agent non titulaire	1, *
APPRENTI	APP 1D		Recrutement direct d'agent non titulaire	1, *
	APP 2D		Recrutement direct d'agent non titulaire	4, *
	APPRENTI		Recrutement direct d'agent non titulaire	18, 21,
	S/total du corps			23, 21,
CONTR BOE	CTR BOE A		Recrutement direct d'agent non titulaire	1, *
	CTR BOE B		Recrutement direct d'agent non titulaire	1, *
	CTR BOE C		Recrutement direct d'agent non titulaire	1, *
	S/total du corps			3, *
CONTRACT.	CONTRACT.		Recrutement direct d'agent non titulaire	177, 40,
SAENES	classe exceptionnelle		Détachement en vue d'intégration	1, *
			Détach suite à reclassement pour inaptitude physique	10, 51,
			Intégration corps de catégorie B (D 2009-1839 FP)	11, 51,
			Tableau d'avancement	25, 54,
			Tableau d'avancement avec examen professionnel	19, 49,
			S/total du grade	66, 52,
	classe normale		Concours externe	14, 35,
			Concours interne	31, 40,
			Concours réservés (décrets 2012)	1, *
			Détachement en vue d'intégration	2, *
			Emploi réservé militaire	1, *
			Intégration corps de catégorie B (D 2009-1839 FP)	58, 50,
			Liste d'aptitude statutaire	43, 52,
			Recruté comme contractuel BOE	5, *
		S/total du grade	155, 47,	
	classe supérieure		Concours externe	1, *
			Concours interne	22, 42,
			Détach suite à reclassement pour inaptitude physique	5, *
			Intégration corps de catégorie B (D 2009-1839 FP)	10, 54,
			Tableau d'avancement	46, 51,
			Tableau d'avancement avec examen professionnel	16, 43,
			S/total du grade	100, 47,
		S/total du corps		321, 48,

Corps	Grade	MODE ACCES GRADE (Regroupements)	Nbre individus	Age moyen
ADJENES	ADJAENES	Détachement en vue d'intégration	1,	*
		Reclassement des ADJENES PPCR	40,	41,
		Recrutement par le pacte	2,	*
		Recrutement sans concours	28,	39,
		Réservé sans concours	6,	43,
	S/total du grade	77,	40,	
	ADJ P1C	Détachement en vue d'intégration	1,	*
		Reclassement des ADJENES PPCR	98,	58,
		Tableau d'avancement	47,	55,
		S/total du grade	146,	57,
	ADJ P2C	Accès à un emploi réservé défense	1,	*
		Concours externe	7,	41,
		Concours interne	10,	35,
		Détachement en vue d'intégration	1,	*
		Examen professionnalisé réservé	1,	*
Reclassement des ADJENES PPCR		234,	49,	
Recruté comme contractuel BOE		5,	*	
Tableau d'avancement		55,	51,	
S/total du grade	314,	49,		
S/total du corps	537,	50,		
Attaché d'administration	classe normale	Concours interne	9,	45,
		Concours IRA externe	11,	31,
		Concours IRA interne	10,	44,
		Concours réservés (décrets 2012)	1,	*
		Détachement en vue d'intégration	8,	48,
		Détach suite à reclassement pour inap phys	1,	*
		ENA / IRA 3ème concours	2,	*
		Intégration dans le CIGEM des attachés	55,	50,
		Liste d'aptitude statutaire	21,	50,
		Recruté comme contractuel BOE	1,	*
		S/total du grade	119,	47,
	hors classe	Tableau d'avancement	5,	*
	attaché principal	Détachement en vue d'intégration	5,	*
		Intégration dans le CIGEM des attachés	18,	54,
		Tableau d'avancement	6,	58,
		Tableau d'avancement avec examen prof	17,	50,
	S/total du grade	46,	52,	
DIRE SERV	Intégration CASU dans CIGEM attachés	3,	*	
S/total du corps	173,	49,		
Médecin DE	conseiller technique	Détachement dans un emploi fonctionnel	1,	*
Médecin E.N.	1ère classe	Détachement en vue d'intégration	1,	*
		Tableau d'avancement	5,	*
		S/total du grade	6,	56,
	2ème classe	Concours externe	1,	*
		Concours interne	2,	*
		Concours réservés (décrets 2012)	1,	*
		Concours unique sur titre	2,	*
		Détachement en vue d'intégration	1,	*
	S/total du grade	7,	53,	
	hors classe	Tableau d'avancement	4,	*
S/total du corps	17,	56,		
Médecin	contractuel	Recrutement direct d'agent non titulaire	6,	48,
Assistant de service social	classe normale	Concours externe sur titres	2,	*
		Concours interne sur titres	1,	*
		Détachement en vue d'intégration	1,	*
		Reclassement PPCR du corps des ASSAE	22,	38,
	S/total du grade	26,	38,	
	classe supérieure	Reclassement PPCR du corps des ASSAE	27,	51,
		Tableau d'avancement	2,	*
	S/total du grade	29,	50,	
S/total du corps	55,	44,		

ATSS (concours et promotions suite)

Corps	Grade	MODE ACCES GRADE (Regroupements)	Nbre individus	Age moyen	
Assistant social	contractuel	Recrutement direct d'agent non titulaire	9,	33,	
Assistant social	conseiller technique	Reclassement PPCR du corps des CTSS	11,	55,	
Infirmiers	classe normale	Concours réservés (décrets 2012)	1,	*	
		Concours unique sur titre	59,	38,	
		Détachement en vue d'intégration	7,	41,	
		Intégration dans le corps des infirmier(e)s catégorie A	45,	46,	
		Recruté comme contractuel BOE	2,	*	
		S/total du grade	114,	42,	
	classe supérieure	Détachement en vue d'intégration	2,	*	
		Intégration dans le corps des infirmier(e)s catégorie A	4,	*	
		Tableau d'avancement	48,	52,	
		S/total du grade	54,	52,	
	hors classe	Détachement en vue d'intégration	1,	*	
		Tableau d'avancement	21,	58,	
S/total du grade		22,	57,		
S/total du corps		190,	47,		
Infirmier	INFIR.CONT	Recrutement direct d'agent non titulaire	27,	45,	
Ingénieurs d'études	classe normale	Concours externe	1,	*	
		Détachement en vue d'intégration	2,	*	
		Liste d'aptitude statutaire	2,	*	
		Reclassement des ingénieurs d'études PPCR	9,	45,	
		S/total du grade	14,	45,	
	hors classe	Reclassement des ingénieurs d'études PPCR	8,	50,	
S/total du corps		22,	47,		
Ingénieurs de recherche	2 ^{ème} classe	Concours externe	1,	*	
	hors classe	Concours interne	1,	*	
		Tableau d'avancement	1,	*	
		Tableau d'avancement avec examen professionnel	1,	*	
		S/total du corps		4,	*
Assistant ingénieurs	assistant ingénieur	Concours externe	1,	*	
		Concours interne	2,	*	
		Liste d'aptitude statutaire	1,	*	
	S/total du corps		4,	*	
Techniciens RF	classe exceptionnelle	Tableau d'avancement	1,	*	
		S/total du grade	1,	*	
	classe normale	Concours externe	4,	*	
		Concours interne	2,	*	
		Intégration ITARF art.146-148 de 85-1534	1,	*	
		Intégration personnels ITRF de catégorie B dans le NES	7,	47,	
		Liste d'aptitude statutaire	9,	52,	
		S/total du grade	23,	47,	
	classe supérieure	Intégration personnels ITRF de catégorie B dans le NES	4,	*	
		Tableau d'avancement	5,	*	
		Tableau d'avancement avec examen professionnel	2,	*	
		S/total du grade	11,	50,	
	S/total du corps		35,	48,	
Adjoint TRF	ATRF	Reclassement des ATRF PPCR (corps 839 à 941)	3,	*	
		Recrutement sans concours	1,	*	
		Réservé sans concours	3,	*	
		S/total du grade	7,	51,	
	ATRF P1C	Reclassement des ATRF PPCR (corps 839 à 941)	21,	51,	
		Tableau d'avancement	13,	49,	
		S/total du grade	34,	50,	
	ATRF P2C	Concours externe	2,	*	
		Intégration ITARF art.146-148 de 85-1534	1,	*	
		Reclassement des ATRF PPCR (corps 839 à 941)	74,	49,	
		Tableau d'avancement	7,	47,	
		S/total du grade	84,	49,	
	S/total du corps		125,	49,	
	Total			1 756,	47,

Rémunération

ATSS

	Sexe	Académie			France		
		Eff.	Indice moyen	Age moyen	Eff.	Indice moyen	Age moyen
Non Titulaire	F	216	339,	40	7 919	354,	41
	H	30	340,	32	1 812	426,	37
	S/Total	246	339,	39	9 731	367,	40
Titulaire	F	1 266	444,	49	55 540	449,	49
	H	259	509,	48	13 375	500,	48
	S/Total	1 525	455,	49	68 915	459,	49

		Ech	indi. moy.	H		F	
				Eff.	Age moy	Eff.	Age moy
ADJENES	ADJAENES	02	327	1	*	9	32,
		03	328			11	35,
		04	329			5	*
		05	330	2	*	13	36,
		06	332	1	*	19	45,
		07	335			13	47,
		08	339			2	*
		09	343			1	*
		s/total	331	4	*	73	41,
	ADJ P1C	05	393			2	*
		06	403			15	54,
		07	415	2	*	29	55,
		08	430			29	57,
		09	450			53	59,
		10	466			15	62,
		S/ total	535	1	*		
	ADJ P2C	01	328	1	*	1	*
		02	330	1	*	5	*
		03	333	2	*	25	38,
		04	336	2	*	17	45,
		05	345			34	48,
		06	351	3	*	81	50,
		07	364	4	*	34	51,
08		380	8	52,	49	51,	
09		390	9	53,	24	53,	
10		400	2	*	3	*	
11		411			9	57,	
s/total	361	32	49,	282	49,		
Total	377	39	47,	498	50,		
ADJOINT DIRE ACAD SERV EDUC NATI 1 DEGR	ADJOINT DIRE ACAD SERV EN 1 DEGR	07	743			1	*
		09	792	1	*		
		10	830			1	*
		S1	1067	1	*		
Total	858	2	*	2	*		
ADJOINT SECR GENE ACAD	ADJOINT SECR GENE ACAD	02	798	1	*		
		04	890			1	*
		Total	844	1	*	1	*
ADMINISTRATEUR	ADMINISTRATEUR	03	722			2	*
		06	849	5	*	1	*
		Total	813	5	*	3	*

ATSS (rémunérations suite)

			H		F		
	ech	indi. moy.	Eff.	Age moy	Eff.	Age moy	
ADJOINTS TECH RECH FORM	ATRF	03	328			1	*
		05	330			2	*
		08	339	1	*	1	*
		09				1	*
		10	354	1	*		
	s/total		337	2	*	5	*
	ATRF P1C	03	368	1	*		
		04	380			10	48,
		05	393	1	*	6	46,
		06	403	3	*	1	*
		07	415	2	*	2	*
		08	430	2	*	1	*
		09	450	2	*	2	*
	s/total		402	12	53,	22	49,
	ATRF P2C	03	333	1	*		
		04	336	2	*	2	*
		05	346	5	*	5	*
		06	351	5	*	8	49,
		07	364	4	*	15	49,
		08	380	4	*	11	52,
09		390	2	*	15	53,	
10		402	2	*	1	*	
12	418			2	*		
s/total		368	25	45,	59	50,	
Total		375	39	48,	86	50,	
APPRENTI	APP 1D	81			1	*	
	APP 2D	75			4	*	
	APPRENTI	72	6	21,	12	22,	
	Total	73	6	21,	17	22,	
A.SOC.CONT	A.SOC.CONT	99	365			1	*
			365			8	31,
	Total		365			9	33,
ASSI SERV SOCI	CLAS NORM	01	365			7	30,
		03	386			5	*
		04	397			4	*
		05	411			1	*
		07	453			2	*
		08	470			1	*
		09	491	2	*	3	*
	s/total		418	2	*	24	36,
	CLAS SUPE	04	458			1	*
		05	481			2	*
		06	500			5	*
		07	519	1	*	5	*
		08	539	1	*	3	*
		09	556			2	*
		10	572			1	*
11	590			8	55,		
s/total		538	2	*	27	50,	
Total		482	4	*	51	44,	
ASSISTANTS INGE- NIEURS	ASSISTANT INGENIEUR	02	384	1	*		
		08	487	1	*		
		09	503			1	*
		13	564			1	*
	Total		485	2	*	2	*

ATSS (rémunérations suite)

			H		F			
			Eff.	Age moy	Eff.	Age moy		
		ech	indi. moy.					
ATTACHES ADM ETAT	CLAS NORM	01	388	4	*	1	*	
		02	405	7	37,	1	*	
		03	423	2	*	3	*	
		04	445	3	*	6	41,	
		05	487	2	*	9	44,	
		06	506	6	45,	13	48,	
		07	530	6	43,	9	50,	
		08	563	4	*	9	47,	
		09	595	3	*	9	52,	
		10	633	3	*	9	56,	
		11	681	5	*	5	*	
	s/total			533	45	44,	74	49,
	HORS CLAS	05		798	1	*	1	*
		06		830	2	*	1	*
	s/total			817	3	*	2	*
	ATTACHE PRIN ADMI	02		530	1	*	2	*
		03		565	5	*	2	*
		04		605			5	*
		05		645	3	*	1	*
		06		685	4	*	4	*
07			722	1	*	3	*	
08			760	6	55,	3	*	
09			798	1	*	5	*	
s/total			679	21	50,	25	53,	
DIRE SERV	11		725	1	*			
	12		757	1	*			
	14		813	1	*			
s/total			765	3	*			
Total			584	72	47,	101	50,	
CONS RECT	CONS RECT GROU II	09	895	1	*	1	*	
		10	925	1	*			
	Total			905	2	*	1	*
CONS TECH RECT EVS	CONS TECH RECT EVS	05	972			1	*	
CONS TECH SERV SOCI	CONS TECH SERV SOCI	04	474	1	*			
		08	556			2	*	
		11	621			5	*	
		12	650			3	*	
	Total			609	1	*	10	55,
CONTRACT.	CONTRACT.	99	344	21	33,	152	42,	
			333	2	*	2	*	
	Total			344	23	34,	154	41,
CONTR BOE	CTR BOE A	99	405			1	*	
	CTR BOE B		343			1	*	
	CTR BOE C	99	328			1	*	
	Total			359		3	*	
DIRE ACAD ADJO SERV EDUC NATI	DIRE ACAD ADJO SERV EDUC NATI GROU III	07	1067	1	*			
DIRE ACAD SERV EDUC NATI	DIRE ACAD SERV EDUC NATI GROU II	02		1	*			
		05	1067	1	*			
		07	1040	1	*	1	*	
	Total			1049	3	*	1	*
DIRE CABI RECT	DIRE CABI RECT GROU III	05	1102	1	*			
RECTEUR	RECTEUR D'ACADEMIE	02	1329			1	*	
SECR GENE ACAD	SECR GENE ACAD GROU II	S1	1067	1	*			
SECR GENE DSDEN	SECR GENE DSDEN GROU III	01	743			1	*	
		02	792	1	*	2	*	
	Total			780	1	*	3	*

ATSS (rémunérations suite)

				H		F	
		ech	indi. moy.	Eff.	Age moy	Eff.	Age moy
INFIR.CONT	INFIR.CONT	99	409			5	*
			388	1	*	21	44,
	Total		392	1	*	26	46,
INFIRMIERS	CL NORM	01	388			4	*
		02	397	1	*	13	34,
		03	416			18	41,
		04	437	1	*	20	40,
		05	466	1	*	19	42,
		06	498	1	*	21	44,
		07	517			11	52,
		08	535			4	*
	s/total		455	4	*	110	42,
	CL SUP	02	469			1	*
		03	500			13	50,
		04	521	1	*	12	52,
		05	541	1	*	21	53,
		06	565			2	*
		07	591			3	*
	s/total		529	2	*	52	52,
	HORS CL	07	542			1	*
		08	565	2	*	6	56,
		09	592			4	*
		10	617			9	59,
	s/total		590	2	*	20	58,
Total		492	8	46,	182	47,	
INGENIEURS DE RE- CHERCHE	2CL	08	633	1	*		
		11	727	1	*		
	s/total		680	2	*		
	HORS CL	03	830	1	*		
		04	925			1	*
	s/total		878	1	*	1	*
Total		779	3	*	1	*	
INGENIEURS D'ETUDES	CLAS NORM	02	409	1	*		
		06	481			2	*
		07	504			1	*
		08	541	3	*	2	*
		10	575	3	*		
		11	588			1	*
	14	669			1	*	
	s/total		540	7	43,	7	47,
	HORS CLAS	03	624	3	*		
		04	657	2	*	1	*
		05	685	1	*		
		06	710	1	*		
s/total		655	7	50,	1	*	
Total		582	14	47,	8	47,	
MED.CONTR.	MED.CONTR.	00	881			1	*
			912			5	*
	Total		907			6	48,
MED. E.N.	CONS TECHNIQUE	06	925			1	*
MÉDECINS E.N.	1ÈRE CLASSE	03	743			1	*
		04	792			1	*
		06	911			4	*
	2ÈME CLASSE	06	667			2	*
		07	746			2	*
		09	825			3	*
	HORS CLAS	04	925			1	*
		05	1067			3	*
Total		859			17	56,	

ATSS (rémunérations suite)

				H		F	
		ech	indi. moy.	Eff.	Age moy	Eff.	Age moy
PACTE	PACTE	99				1	*
SAENES	CL EXCEP	02	404			1	*
		03	419			3	*
		04	441			8	50,
		05	465	1	*	11	49,
		06	484	1	*	8	50,
		07	508	1	*	9	52,
		08	534	1	*	8	55,
		09	551			3	*
		10	569			1	*
		11	681	4	*	6	56,
		s/total		516	8	56,	58
	CL NORM	01	343	1	*	3	*
		02	349			11	35,
		03	355			11	42,
		04	361	2	*	5	*
		05	369			14	43,
		06	381	3	*	16	46,
		07	396	1	*	17	48,
		08	415	3	*	25	51,
		09	431	2	*	13	51,
		10	441	2	*	7	53,
		11	457	1	*	2	*
		12	477	1	*	6	57,
		13	503	3	*	6	52,
	s/total		404	19	48,	136	47,
	CL SUP	02	362			3	*
		03	369			4	*
		04	379			4	*
		05	390	1	*	7	45,
		06	401	2	*	7	39,
		07	416			3	*
		08	441	5	*	29	49,
		09	452	1	*	6	54,
10		461	1	*	2	*	
11		480			6	55,	
12		504			6	58,	
13		534	2	*	11	49,	
s/total			445	12	46,	88	48,
Total		440	39	49,	282	48,	
TECHNICIENS RECH FORM	CL EXC	07	508			1	*
	CL NORM	03	349	1	*		
		04	361	2	*		
		05	368			1	*
		06	381	2	*		
		07	396	5	*	3	*
		08	415	2	*	4	*
		09	431	1	*		
	12	477	2	*			
	s/total		402	15	45,	8	50,
	CL SUP	06	401	1	*		
		07	416			1	*
		08	436	3	*	2	*
		09	452	1	*		
10		461			1	*	
13	534	1	*	1	*		
s/total		453	6	53,	5	*	
Total		421	21	47,	14	49,	

1er degré (rémunérations)

	Sexe H/F	Académie			France		
		Eff.	Indice moy	Age moy	Eff.	Indice moy	Age moy
Non Titulaire	F	667	328,	42	49 594	331,	44
	H	39	337,	37	3 677	342,	41
	S/Total	706	329,	42	53 271	331,	44
Titulaire	F	6 118	570,	42	287 708	567,	42
	H	1 190	599,	45	53 035	593,	45
	S/Total	7 308	575,	42	340 743	571,	43

* secret statistique (≤5)

		ech	indi. moy.	H		F		
				Eff.	Age moy	Eff.	Age moy	
AC1D	AC1C1	03	410	1	*			
		09	548			1	*	
	s/total		479	1	*	1	*	
	Total		536	1	*			
AESH	AESH	01	325	3	*	165	45,	
		03	325			1	*	
			327	23	44,	445	44,	
	Total		327	26	43,	611	44,	
ASSISTANT D'ÉDUCATION	AED grade unique	01		7	19,	34	20,	
	Total			7	19,	35	20,	
CONTR BOE	CTR BOE A	99	388			3	*	
INSTITUTEUR	INSTITUTEUR	08	433			1	*	
		09	462			2	*	
		10	484			1	*	
		11	532	5	*	13	55,	
Total		519	5	*	17	54,		
PCAL 1D	PCAL 1D	99	327	4	*	17	23,	
PROFESSEUR DES ECOLES	P ECOLE CE	02	749	5	*	23	51,	
		03	787	37	57,	169	56,	
		04	834	30	58,	57	58,	
		05	926	12	59,	6	61,	
	s/total		803	84	57,	255	56,	
	CLASSE NORMALE		01	388	39	28,	211	27,
			02	441	16	26,	168	27,
			03	443	26	28,	203	28,
			04	451	16	34,	172	29,
			05	469	51	33,	415	31,
			06	483	49	35,	348	34,
			07	511	120	37,	646	36,
			08	546	152	41,	782	40,
			09	585	226	45,	1223	44,
			10	624	181	50,	893	50,
	11	651	28	54,	112	52,		
	s/total		541	904	42,	5173	40,	
	HORS CLASSE		03	666	4	*	10	49,
			04	715	119	54,	467	53,
			05	754	73	57,	192	57,
			06	782	1	*	3	*
	s/total		726	197	55,	672	54,	
	Total		575	1185	45,	6100	42,	
PLP	PLP CE	03	775			1	*	

2nd degré (rémunérations)

	Sexe	Académie			France		
		Eff.	Indice moy	Age moy	Eff.	Indice moy	Age moy
Non Titulaire	F	2 537	350,	38	99 515	363,	38
	H	962	414,	32	46 745	409,	34
	S/Total	3 499	365,	36	146 260	377,	37
Titulaire	F	4 468	616,	44	217 575	620,	44
	H	3 253	635,	45	149 934	639,	46
	S/Total	7 721	624,	44	367 509	628,	45

* secret statistique (≤5)

		ech	indi. moy.	H		F		
				Eff.	Age moy	Eff.	Age moy	
AC2D	AC2C1	01	367	81	33,	79	34,	
		02	387	39	37,	52	38,	
		03	408	19	40,	33	42,	
		04	431	28	45,	20	45,	
		05	453	18	44,	17	46,	
		06	472	12	50,	10	53,	
		07	498	10	47,	4	*	
		08	523	3	*			
		09	545	7	52,	2	*	
		10	573	5	*	1	*	
		11	598	4	*	2	*	
		12	623	3	*			
		13	650	1	*			
		14	680			2	*	
		15	710	1	*			
			367	1	*	2	*	
		s/total		415	232	40,	224	40,
		AC2C2	01	321	6	43,	3	*
			02	337	4	*	1	*
			03	354	2	*	3	*
	05		389			1	*	
	06		407	3	*			
	07		425			1	*	
	09		489			1	*	
	10		521	1	*	2	*	
	12		585	2	*			
	s/total		387	18	43,	12	46,	
	Total		413	250	40,	236	40,	
AESH	AESH		325	43	40,	564	44,	
			327	41	41,	777	43,	
	Total		327	84	41,	1341	43,	
ASSISTANT D'ÉDUCATION	GRADE UNIQUE			472	27,	671	28,	
			325	122	31,	222	33,	
	Total		325	594	28,	893	29,	
ASS LV	ASS LV			1	*	2	*	
C ASS ETRA	ASSIS ETRA			19	23,	42	24,	
CHARGES ENSEIGNEMENT EPS	CL EXCEPT	02	673			1	*	
		04	741	4	*	2	*	
		05	798	3	*	1	*	
	Total		755	7	61,	4	*	
MAÎTRE AUXILIAIRE	MA II	07	416			1	*	
		08	445	5	*	8	58,	
	s/total		443	5	*	9	57,	
	MA III	08	390			1	*	
Total		439	5	*	10	57,		

2nd degré (rémunérations suite)

			H		F		
	ech	indi. moy.	Eff.	Age moy	Eff.	Age moy	
PROF.CONTR	CTEN 1C	02	434	1	*	1	*
		03	466			2	*
		04	498			2	*
		05	519	1	*	2	*
		06	562	2	*		
		07	596			1	*
		08	627	1	*		
		09	657			1	*
		s/total		530	5	*	9
	CTEN 2C	08	523			1	*
	CTEN 3C	06	407			1	*
		08	457			1	*
		09	489			1	*
10		521	1	*			
11		553	1	*			
s/total		485	2	*	3	*	
Total		518	7	46,	13	44,	
AGREGES	CL EXCEPT	01	830			2	*
		02	940	5	*	11	56,
		03	1036	27	60,	23	59,
	s/total		1007	32	60,	36	58,
	CLASSE NORMALE	01	448	11	24,	11	26,
		02	494	5	*	7	29,
		03	502	3	*	10	27,
		04	539	7	30,	7	28,
		05	574	17	31,	14	31,
		06	609	38	34,	26	34,
		07	650	37	38,	35	37,
		08	700	57	41,	52	40,
		09	750	80	44,	48	44,
		10	796	62	49,	44	48,
		11	834	6	60,	9	52,
		552	9	39,	14	39,	
	s/total		682	332	41,	277	39,
	HORS CLASSE	03	830	51	52,	52	51,
		04	954	72	57,	74	56,
s/total		903	123	55,	126	54,	
Total		765	487	46,	439	45,	
CERTIFIES	CL EXCEPT	01	695			2	*
		02	732	9	46,	15	48,
		03	773	37	51,	51	52,
		04	828	70	57,	94	56,
		05	907	15	61,	23	60,
	s/total		814	131	55,	185	55,
	CLASSE NORMALE	01	389	34	26,	50	25,
		02	405	53	29,	66	27,
		03	443	67	29,	114	29,
		04	450	75	31,	89	32,
		05	469	118	33,	215	31,
		06	484	96	36,	234	36,
		07	510	120	39,	243	37,
		08	543	115	42,	303	41,
		09	583	188	45,	452	44,
		10	622	171	49,	273	48,
		11	662	37	54,	38	53,
		633			2	*	
	s/total		527	1074	39,	2079	39,

2nd degré (rémunérations suite)

				H		F	
		ech	indi. moy.	Eff.	Age moy	Eff.	Age moy
CERTIFIES (suite)	HORS CLASSE	03	657	3	*	4	*
		04	710	119	51,	205	51,
		05	751	151	53,	260	53,
		06	793	167	57,	221	56,
	s/total		753	440	54,	690	53,
	Total		603	1645	44,	2954	43,
CHAIRES SUP	CHAIRES SUPERIEURES	05	830	7	48,		
		06	960	9	54,	8	54,
		07	972			1	*
		773			2	*	
	Total		913	16	51,	11	53,
PROFESSEURS DES ECOLES	CL EXCEPT	03	765	2	*	2	*
		04	830	1	*	1	*
	s/total		787	3	*	3	*
	CLASSE NORMALE	02	441	1	*	8	24,
		03	443	3	*	13	31,
		04	449	3	*	7	30,
		05	466	2	*	17	29,
		06	481	1	*	9	33,
		07	508	7	36,	14	37,
		08	545	13	40,	16	41,
		09	582	27	46,	29	44,
		10	614	17	49,	18	49,
		656	3	*	4	*	
		471			1	*	
	s/total		539	77	43,	136	38,
	HORS CLASSE	04	710	6	55,	7	51,
05		756	8	56,	5	*	
06		756	1	*			
s/total		734	15	56,	12	53,	
	Total		566	95	46,	151	40,
PEGC	CL EXCEPT	04	756	2	*	3	*
		05	798	6	61,	8	62,
	Total		787	8	60,	11	61,
PROFESSEURS d'EPS	CL EXCEPT	02	735	3	*	1	*
		03	775	6	50,	1	*
		04	830	13	57,	9	58,
		05	908	2	*		
	s/total		813	24	54,	11	57,
	CLASSE NORMALE	01	388	7	24,	7	23,
		02	418	15	24,	6	24,
		03	440	23	25,	3	*
		04	447	12	27,	3	*
		05	469	26	29,	14	29,
		06	482	17	32,	19	33,
		07	507	12	36,	11	33,
		08	544	39	39,	33	39,
		09	580	63	42,	56	42,
		10	621	17	48,	29	47,
		625	2	*	1	*	
	s/total		527	233	35,	182	38,
	HORS CLASSE	03	657	2	*	3	*
		04	709	18	50,	29	49,
05		749	20	51,	26	53,	
06		794	38	58,	21	56,	
s/total		751	78	54,	79	52,	
	Total		602	335	41,	272	43,

2nd degré (rémunérations suite)

				H		F	
		ech	indi. moy.	Eff.	Age moy	Eff.	Age moy
PLP	CL EXCEPT	02	735	3	*		
		03	769	7	52,		
		04	828	17	57,	17	58,
		05	908	6	59,	2	*
	s/total		827	33	55,	19	58,
	CLASSE NORMALE	01	388	2	*	9	25,
		02	412	6	28,	7	29,
		03	436	21	31,	18	31,
		04	451	15	34,	10	35,
		05	466	30	34,	30	35,
		06	485	38	40,	62	39,
		07	505	46	42,	68	42,
		08	544	77	44,	59	43,
		09	581	122	46,	98	46,
		10	621	69	50,	60	51,
		11	647	7	56,	5	*
	s/total		538	433	43,	426	42,
	HORS CLASSE	03	657	4	*	1	*
		04	710	59	52,	49	52,
		05	752	69	54,	64	55,
06		795	62	57,	64	57,	
s/total		753	194	54,	178	55,	
Total		612	660	47,	623	46,	
VACATAIRE	Total			2	*		

Personnel de direction et d'inspection (rémunérations)

		Académie			France		
Sexe		Eff.	Ind moyen	Age moy	Eff.	Ind moyen	Age moy
Non Titulaire	F				1	321,	64
	H				2	534,	49
	S/Total				3	463,	54
Titulaire	F	212	840,	51	9 198	857,	52
	H	206	878,	51	8 875	894,	52
	S/Total	418	859,	51	18 073	875,	52

* secret statistique (≤5)

				H		F	
		ech	indi. moy.	Eff.	Age moy	Eff.	Age moy
IA-IPR	CLASSE NORMALE	03	689	1	*		
		05	792	1	*	2	*
		06	830			1	*
		07	951	7	51,	8	53,
	s/total		908	9	48,	11	50,
	HORS CLASSE	01	890	1	*		
		02	1067	6	58,	2	*
	s/total		1047	7	57,	2	*
Total		951	16	52,	13	51,	
IEN	CLASSE NORMALE	07	667	1	*	4	*
		08	720			6	46,
		09	745	2	*	6	54,
		10	792	3	*	5	*
	s/total		739	6	51,	21	49,

Personnel de direction et d'inspection (rémunérations)				H		F	
		ech	indi. moy.	Eff.	Age moy	Eff.	Age moy
IEN (suite)	HORS CLASSE	06	792	2	*	1	*
		07	830	4	*	1	*
		08	929	1	*	8	59,
		S1	1035	3	*	3	*
	s/total		917	10	57,	13	59,
	Total		821	16	55,	34	53,
PERS DIR	CLASSE NOR-MALE	02	583			1	*
		03	623	5	*	2	*
		04	649	5	*	7	38,
		05	708	14	43,	14	45,
		06	755	13	46,	24	47,
		07	790	12	48,	16	50,
		08	835	24	50,	18	52,
		09	882	10	57,	15	56,
		10	944	48	53,	40	54,
		s/total		831	131	50,	137
	HORS CLASSE	05	1081	19	54,	10	57,
		S1	1122	10	58,	4	*
		s/total		1094	29	56,	14
	Total		868	160	51,	151	51,
PROFESSEURS DES ECOLES	P ECOLE CE	02	735			1	*
		03	808			3	*
		04	893	2	*	2	*
		05	975	1	*		
	s/total		856	3	*	6	57,
	CLASSE NOR-MALE	08	547	1	*	1	*
		09	600	5	*	1	*
		10	675	2	*	2	*
		11	675			1	*
	s/total		621	8	45,	5	*
	HORS CLASSE	04	735			2	*
		05	806	2	*	1	*
		06		1	*		
	s/total		778	3	*	3	*
	Total		728	14	50,	14	52,

CPE et psychologues EN (rémunérations)

	Sexe H/F	Académie			France		
		Eff.	Ind moyen	Age moy	Eff.	Ind moyen	Age moy
Non Titulaire	F	63	403,	35	2 327	412,	36
	H	4	*	*	629	*	*
	S/Total	67	402,	35	2 956	411,	37
Titulaire	F	342	603,	45	15 230	607,	46
	H	105	613,	47	3 958	636,	48
	S/Total	447	606,	45	19 188	613,	47

* secret statistique (≤ 5)

CPE et psychologues En (rémunérations suite)				H		F	
		ech	indi. moy.	Eff.	Age moy	Eff.	Age moy
AC2D	AC2C1	01	367	1	*	24	30,
		02	388	1	*	10	33,
		03	406			11	37,
		04	431			4	*
		05	453	1	*	7	41,
		06	475			3	*
		12	623			1	*
	s/total		404	3	*	60	35,
	AC2C2	02	337	1	*	1	*
		03	354			1	*
06		407			1	*	
s/total		366	1	*	3	*	
Total		402	4	*	63	35,	
CONSEILLERS PX EDUCATION	CLASSE NORMALE	01	388	1	*	2	*
		02	406	2	*	7	26,
		03	436	3	*	12	27,
		04	447	2	*	8	30,
		05	472	5	*	8	32,
		06	483	11	38,	20	34,
		07	508	5	*	15	38,
		08	547	5	*	20	41,
		09	582	11	46,	27	44,
		10	622	8	54,	22	48,
		11	647			2	*
	s/total		525	53	42,	143	38,
	HORS CLASSE	03	657			2	*
		04	710	8	53,	11	52,
		05	753	12	55,	16	55,
		06	793	6	57,	11	57,
	s/total		748	26	55,	40	54,
	CL EXCEPT	01	695			1	*
		02	735			1	*
		03	775	2	*	5	*
04		830			5	*	
05		908	1	*	1	*	
s/total			801	3	*	13	54,
Total		594	82	46,	196	43,	
CERTIFIES	CLASSE NORMALE	06	483			1	*
PROFESSEURS EPS	CLASSE NORMALE	09	583			1	*
PSY EN	CL EXCEPT	03	769			7	56,
		04	830			2	*
		05	908	2	*	2	*
	s/total		821	2	*	11	57,
	CLASSE NORMALE	02	388			1	*
		03	444			6	32,
		04	458	1	*	1	*
		05	471			7	35,
		06	482	2	*	5	*
		07	511	3	*	2	*
		08	547			19	45,
		09	582	3	*	25	47,
		10	619	3	*	24	49,
		11	647	1	*	3	*
		s/total		559	13	46,	93
	HORS CLASSE	03	657	1	*	3	*
		04	710	4	*	22	52,
		05	748	2	*	15	57,
		06	798	1	*		
	s/total		721	8	56,	40	54,
Total		626	23	51,	144	48,	

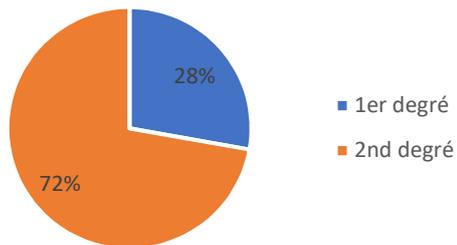
L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT EN CHIFFRES



Les chiffres clés de l'enseignement privé sous contrat

Au 30 novembre 2019, 2 204 enseignants travaillent dans l'enseignement privé sous contrat.

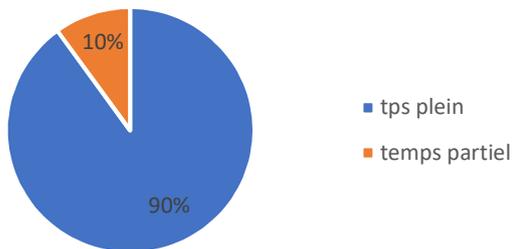
composition académie



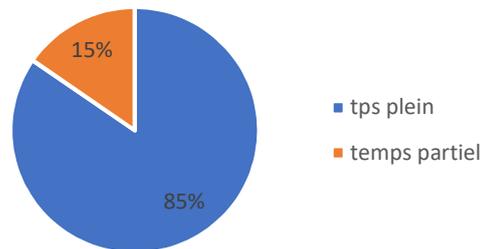
Dans le 1^{er} degré, ils sont 613, 94% sont des femmes, l'âge moyen est de 44 ans.

Dans le 2nd degré, ils sont 1 591, 65% sont des femmes, l'âge moyen est de 45 ans.

1er degré: modalités de service

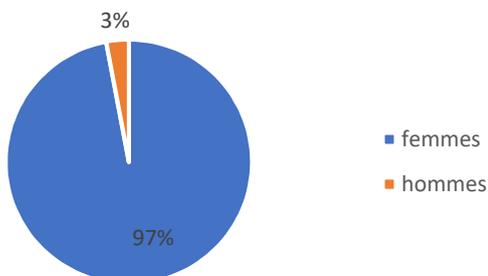


2nd degré: modalités de service

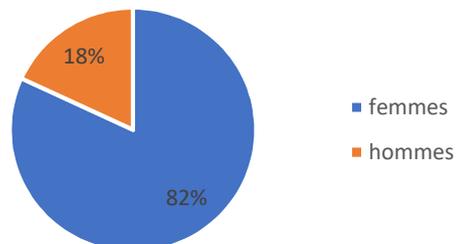


Dans le 1^{er} degré, 68 enseignants travaillent à temps partiel, ils sont 289 dans le 2nd degré.

temps partiel 1er degré



temps partiel 2nd degré



Le temps partiel reste très féminisé, seuls 2 hommes travaillent à temps partiel dans le 1^{er} degré, ils sont 15 dans le 2nd degré.

Récapitulatif des effectifs de l'académie et de ses départements

titulaires				non titulaires			
	1er degré	2nd degré	total		1er degré	2nd degré	total
10		1,	1,	08	106,	212,	318,
51		5,	5,	10	128,	377,	505,
acad.		6,	6,	51	339,	831,	1 170,
				52	40,	165,	205,
				acad.	613,	1 585,	2 198,

Répartition des effectifs par année et par type de personnel

	2018	2019	évolution académie 2018 / 2019	évolution France 2018 / 2019
titulaires	5,	6,	20,0 %	3,0 %
non titulaires	2 222,	2 198,	-1,1 %	-0,4 %
ratio des non titulaires aca.	99,8 %	99,7 %	0,0 pts	
ratio des non titulaires fra.	99,0 %	99,0 %		0,0 pts

		2017	2018	2019
1er degré	besoins éducatifs	3,	4,	3,
	enseignement	619,	618,	610,
	total	622,	622,	613,
2nd degré	ass ou DDFPT	10,	10,	12,
	documentation	38,	34,	36,
	enseignement	1572,	1561,	1543,
	total	1620,	1605,	1591,

	evo. aca. 2017 / 2019	evo. aca. 2018 / 2019	poids fonct aca. 2019	% de femmes aca.	age moy. aca.	evo. fra. 2017 / 2019	evo. fra. 2018 / 2019	poids fonct fra 2019
1er degré besoins éducatifs	0,0	-25,0	0,1%	100,0	*	0,7	0,9	0,8%
1er degré enseignement	-1,5	-1,3	27,7%	93,9	44,	-1,3	-0,5	31,2%
total	-1,4	-1,4	27,8%	94,0	44,	-1,2	-0,5	31,9%
2nd degré assistant ou DDFPT	20,0	20,0	0,5%	66,7	48,	0,8	1,7	0,3%
2nd degré documentation	-5,3	5,9	1,6%	91,7	45,	-1,3	0,0	1,5%
2nd degré enseignement	-1,8	-1,2	70,0%	64,1	45,	-0,6	-0,3	66,3%
total	-1,8	-0,9	72,2%	64,7%	45,	-0,6	-0,3	68,1%

Socio-démographie des personnels organisés par fonction

1^{er} degré

Fonction	Support	Nombre d'individus	Indice moyen	Age moy. Aca.	Part des femmes Aca. %	Part des moins de 30 ans	Part des 55 ans et plus	Part des 60 ans et plus	Age moy. Fra.	Part des femmes Fra. %
besoins édu- catifs	administration	3	*	*	100	*	*	*	52	84
	s/total	3	*	*	100	*	*	*	52	84
enseignement	autres	53	603	49	92	0	28	8	46	81
	enseignant	487	526	44	94	10	17	4	44	94
	ens spécialisé	48	533	45	90	8	17	6	44	86
	stag situation	22	413	30	95	55	0	0	31	94
	s/total	610	529	44	94	10	18	4	44	92
Total		613	530	44	94%	10	18	4	44	92%

2nd degré

Fonction	Corps	Nb d'individus	Indice moy.	Age moy. Aca.	Part des femmes Aca. %	Part des moins de 30 ans	Part des 50 ans et +	Part des 55 ans et +	Part des 60 ans et +	Age moy. Fra.	Part des femmes Fra. %
Assistant ou DDFPT	AE	1	*	*	100	*	*	*	*	56	25
	MA	1	*	*	100	*	*	*	*	46	52
	prof lycée	10	677	50	60	0	60	10	0	51	44
	s/total	12	640	48	67%	8	58	17	0	51	44%
DOC	MA	13	351	39	77	23	23	15	8	42	82
	prof certifiés	23	625	49	100	0	57	22	9	49	90
	s/total	36	536	45	92%	8	44	19	8	47	88%
ENS	AE	13	518	57	69	0	92	62	38	55	64
	MA	327	354	38	62	24	13	7	2	40	61
	PEGC	1	*	*	0	*	*	*	*	60	50
	agrégés	37	795	48	70	0	49	32	16	48	55
	certifiés	796	599	48	68	3	44	25	11	47	71
	prof des écoles	12	534	44	83	0	33	8	0	49	79
	prof EPS	102	561	43	38	2	25	15	7	44	39
	agrégés public	1	*	*	0	*	*	*	*	46	48
	certifiés public	4	*	*	75	*	*	*	*	49	65
	PLP	1	*	*	0	*	*	*	*	47	59
	prof lycée	249	604	48	64	1	46	24	7	48	64
	s/total	1543	551	45	64%	7	37	21	8	46	66%
Total		1591	551	45	65%	7	37	21	8	46	66%

Effectifs par corps et par établissement du 2nd degré

	Collèges (yc SEGPA)			Lycées (yc SGT)			Lycées prof. (yc SEP et EREA)			Autres	
	F	H	Tot.	F	H	Tot.	F	H	Tot.	F	Tot.
AE	5	2	7	1	2	3	4		4		
MA	108	69	177	44	30	74	61	28	89	1	1
PEGC		1	1								
agrégés	7	2	9	19	9	28					
certifiés	361	125	486	198	128	326	4	3	7		
prof des écoles	9	1	10				1	1	2		
prof EPS	29	46	75	5	7	12	5	10	15		
agrégés public		1	1								
certifiés public				3	1	4					
PLP public								1	1		
prof lycée		4	4		2	2	165	88	253		
total	519	251	770	270	179	449	240	131	371	1	1
poids académique			48,4%			28,2%			23,3%		0,1%
poids France			49,6%			36,5%			13,4%		0,5%

Pourcentages par corps et par établissement

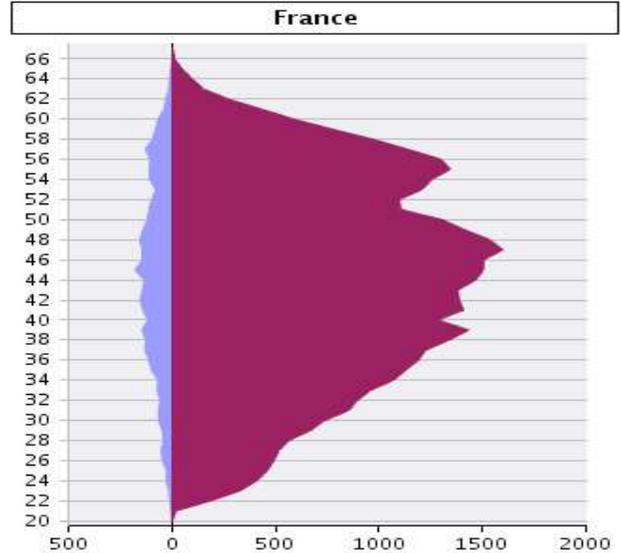
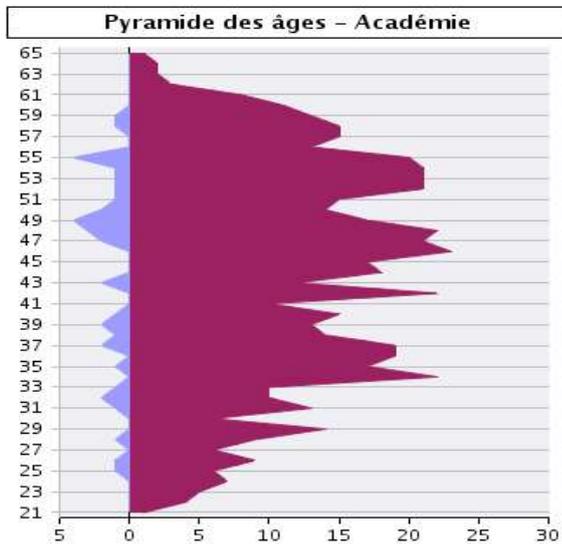
	Collèges (yc SEGPA)		Lycées (yc SGT)		Lycées prof. (yc SEP et EREA)		Autres établissements	
	% F Aca.	% F Fra.	% F Aca.	% F Fra.	% F Aca.	% F Fra.	% F Aca.	% F Fra.
AE	71,4%	66,6%	33,3%	55,0%	100,0%	69,4%		
MA	61,0%	63,6%	59,5%	59,2%	68,5%	59,7%	100,0%	60,3%
PEGC		50,0%						
agrégés	77,8%	61,9%	67,9%	53,5%				
certifiés	74,3%	75,5%	60,7%	66,9%	57,1%	62,1%		
prof des écoles	90,0%	78,9%			50,0%	81,0%		
prof EPS	38,7%	40,8%	41,7%	35,0%	33,3%	32,1%		
agrégés public		68,6%						
certifiés public			75,0%	65,4%				
PLP public						61,9%		
prof lycée		48,8%		61,7%	65,2%	65,1%		
total	67,4%	69,1%	60,1%	62,9%	64,7%	62,2%	100,0%	62,2%

Structure par âge et par ancienneté

1^{er} degré

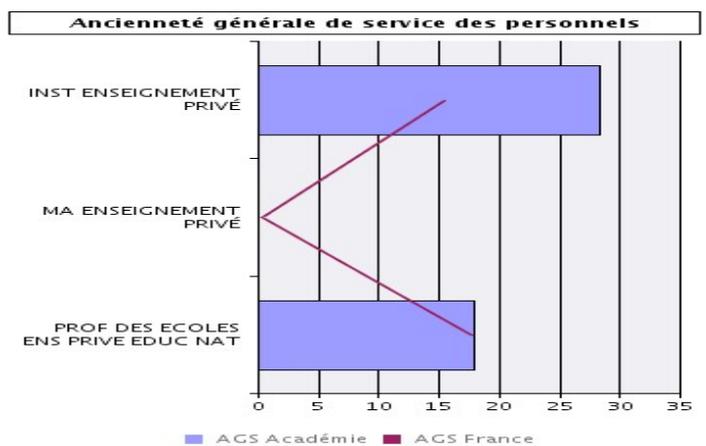
Structure par âge

■ H ■ F



Ancienneté générale de service

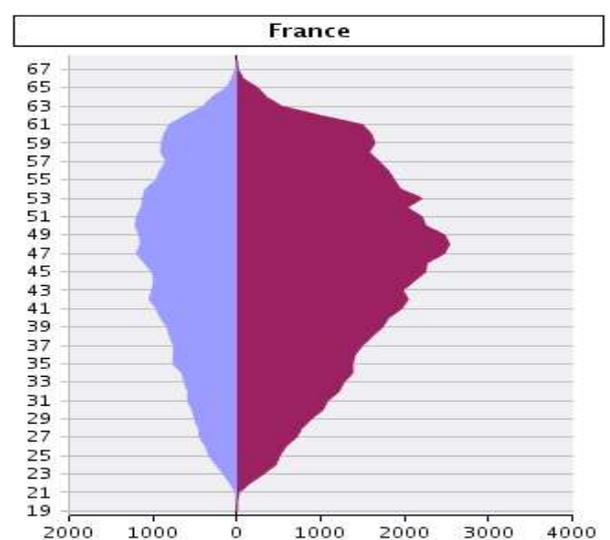
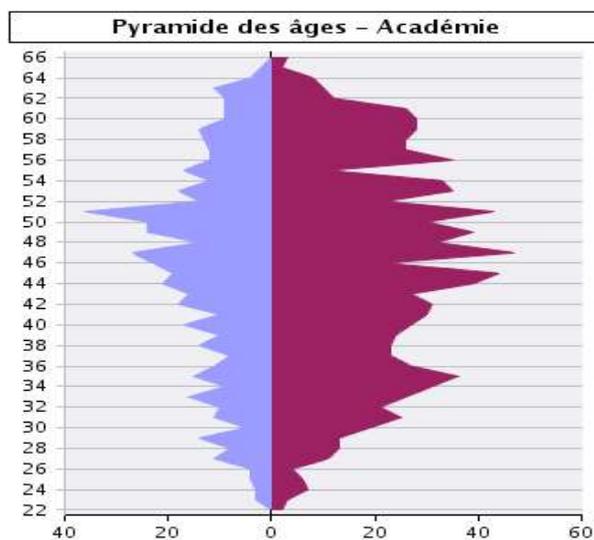
corps	AGS moyenne académie	AGS moyenne France
instituteurs	28,	16,
ma	0,	0,
prof des écoles	18,	18,

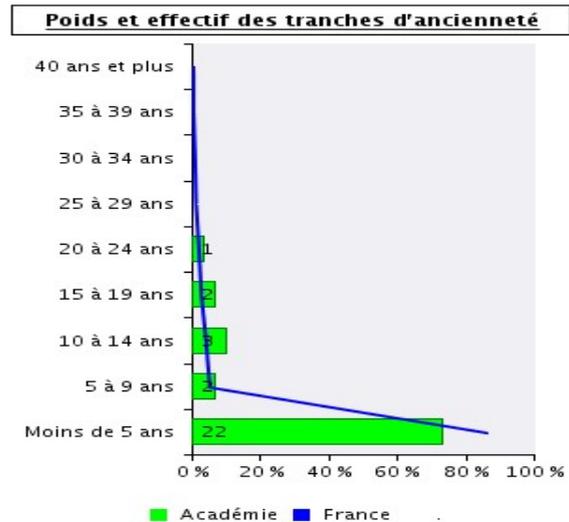
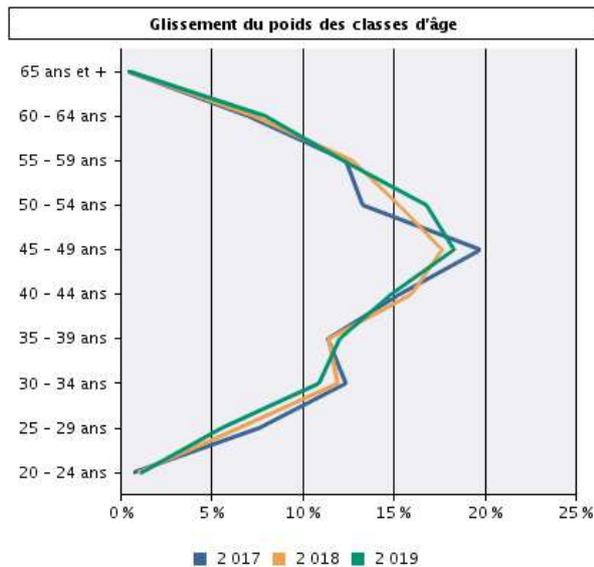


2nd degré

Structure par âge

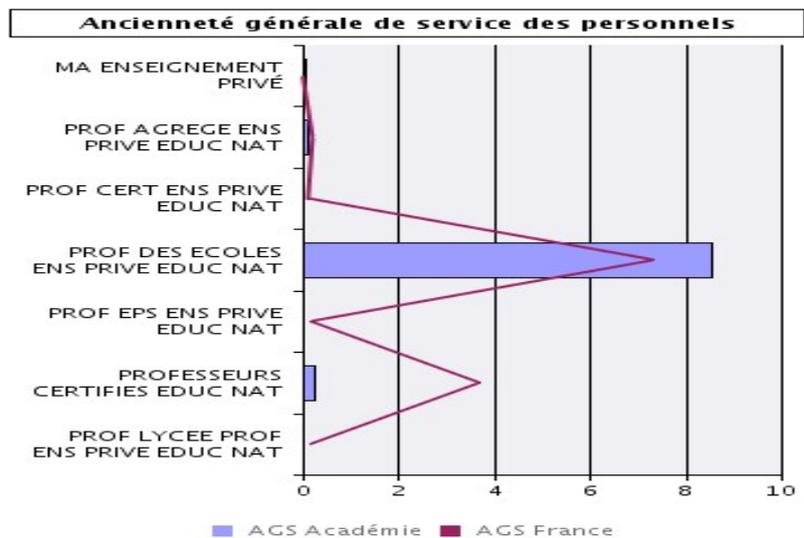
■ H ■ F





Ancienneté générale de service

corps	AGS moyenne acad	AGS moyenne fra
MA	0,	0,
agrégé	0,	0,
certifié	0,	0,
prof des écoles	9,	7,
prof EPS	0,	0,
certifié public	0,	4,
PLP	0,	0,



Flux

Observation des départs provisoires entre le 01/09/2018 et le 01/09/2019

Observation des réintégrations entre le 02/09/2018 et le 02/09/2019

1er degré

Sorties provisoires

Position	Nb d'indiv. aca.	Poids aca.	Age moyen aca.	Poids fra.	Age moyen fra.
Congé parental protégé	2,	100, %	*	44, %	35,

Réintégrations

Position précédente	Nb d'indiv. aca.	Poids aca.	Age moyen aca.	Poids fra.	Age moyen fra.
Congé parental protégé	2,	100, %	*	52, %	36,

2nd degré

Sorties provisoires

Position	Nb d'indiv. aca.	Poids aca.	Age moyen aca.	Poids fra.	Age moyen fra.
Congé parental protégé	3	30 %	*	31 %	36
Position précédente	Nb d'indiv. aca.	Poids aca.	Age moyen aca.	Poids fra.	Age moyen fra.
Congé parental protégé	3,	30, %	*	46, %	36,
Congé parental non protégé	1,	10, %	*	4, %	38,
Jours chômés indemnisés sans refus de poste	3,	30, %	*	1, %	*
Jours de chômage non indemnisés	1,	10, %	*	0, %	*
Disponibilité pour études ou recherches	1,	10, %	*	1, %	*
Disponibilité pour convenances personnelles	1,	10, %	*	22, %	45,
Total	10,		36,		40,

Réintégrations

Départs définitifs effectués entre le 01/10/2018 et 01/10/2019

Type de personnel	Position	Nb d'indiv Aca.	Age moy.	Ex pos. d'activité (C101)	CLD	Poids acad	Poids France
1er degré	Sortie définitive	23,	37,			39,0 %	10,0 %
	Sortie définitive pour stage dans le 2nd degré	1,	*		*	1,7 %	1,8 %
	Fin de fonction dans l'académie ou département	5,	*		*	8,5 %	12,2 %
	Cessation de fonction suite à démission	1,	*		*	1,7 %	3,1 %
	Retraite (RETREP)	21,	61,	21,		35,6 %	5,1 %
	Fin de fonction dans l'académie	2,	*		*	3,4 %	22,2 %
	Fin de stage dans l'académie ou le département	6,	34,	6,		10,2 %	2,8 %
	TOTAL	59,	44,	30,		100, %	100, %
2nd degré	Cessation de fonction suite à démission	7,	30,			8,6 %	5,2 %
	Sortie définitive	9,	42,			11,1 %	20,0 %
	Sortie définitive pour stage dans le 1e degré	2,	*		*	2,5 %	0,4 %
	Sortie définitive pour stage dans le 2nd degré	12,	37,	*		14,8 %	2,0 %
	Fin de fonction dans l'académie ou département	9,	36,	*		11,1 %	10,6 %
	Cessation de fonction suite à démission	3,	*		*	3,7 %	1,2 %
	Retraite après recul de la limite d'âge	1,	*	*	*	1,2 %	0,2 %
	Retraite (RETREP)	3,	*	*	*	3,7 %	1,6 %
	Retraite sur demande pour ancienneté d'âge et de services	8,	63,	8,		9,9 %	1,2 %
	Retraite (RETREP) mère de trois enfants	2,	*	*	*	2,5 %	1,6 %
	Retraite après recul de la limite d'âge plus prolongation d'activité	1,	*	*	*	1,2 %	0,3 %
	Retraite (RGSS) sur demande	12,	63,	12,		14,8 %	32,1 %
	Fin de fonction dans l'académie ou l'inspection académique	12,	47,	11,		14,8 %	13,8 %
	TOTAL	81,	48,	44,		100, %	100, %

Absences

1er degré

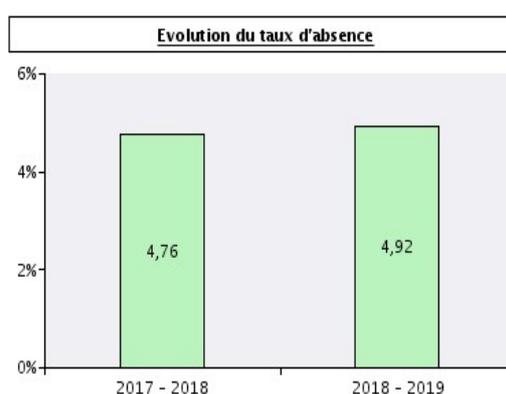
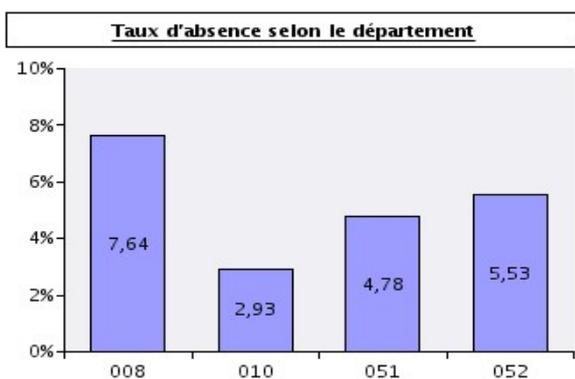
Récapitulatif des congés

	2017 - 2018	2018 - 2019	2018 - 2019 France
Nb jours de congés pris pendant l'année scolaire	10802	11169	
Nb de congés pris pendant l'année scolaire	560	669	
Nombre de personnes dans l'académie	622	622	
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	217	275	
% de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	34,9 %	44,2 %	41,7 %
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	405	347	
Durée des congés par personne	17,4	18,0	17,1
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	49,8	40,6	41,1
Nombre moyen de congés pris	0,9	1,1	1,0
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	2,6	2,4	2,3
Taux d'absence (Nb jours de congés pris/(Nombre de personnes*365) *100	4,8%	4,9%	4,7%

Répartition des absences selon le motif

Motif de l'absence	Durée absences	Nbre de congés	Nb agents absents	Durée moyenne	Taux d'abs. Aca %	Taux d'abs. Fra %
congé de maladie ordinaire	3 752,	346,	156,	10,8	1,65	1,87
CLM non imputable au service	2 670,	21,	10,	127,1	1,18	0,63
CLD non imputable au service (ens pr.)	1 746,	16,	6,	109,1	0,77	0,44
Congé de maternité	1 676,	18,	17,	93,1	0,74	1,16
conge de formation prof. indemnise	340,	22,	2,	15,5	0,15	0,08
conge accident du travail ou de service	216,	3,	2,	72,0	0,10	0,11
CLD non imputable au service	160,	1,	1,	160,0	0,07	0,12
autoris.d'absence divers avec traitement	121,	83,	49,	1,5	0,05	0,02
repos suites de couches pathologiques	110,	5,	5,	22,0	0,05	0,01
autorisation d'absence garde d'enf malade	98,	59,	41,	1,7	0,04	0,03
congé supplém. grossesse pathologique	94,	8,	7,	11,8	0,04	0,06
autorisation d'absence sans traitement	60,	36,	29,	1,7	0,03	0,01
stage de formation continue	48,	18,	13,	2,7	0,02	0,07
absence pour événement familial	36,	21,	21,	1,7	0,02	0,01
congé de paternité/accueil enfant	22,	2,	2,	11,0	0,01	0,01
candidat a un concours ou examen	11,	9,	7,	1,2	0,00	0,01
participation rémunérée a un jury	9,	1,	1,	9,0	0,00	0,00
total	11 169,	669,		16,7*	4,92%	4,69%

*La durée moyenne correspond ici au nombre de jours de congés rapporté au nombre de congés pris, ainsi une personne qui a pris 2 congés est comptée 2 fois au dénominateur



Répartition des absences selon la fonction d'affectation

fonction	nb d'individus	durée absence sur période n-1	dont absences > 15 j	nb absences n-1	dont absences > 15 j	taux d'absence %
besoins éducatifs	2,	365,	365,	3,	3,	25,00
enseignement	273,	10 804,	8 623,	666,	127,	4,79
total	275,	11 169,	8 988,	669,	130,	4,92%

Répartition des absences selon le corps

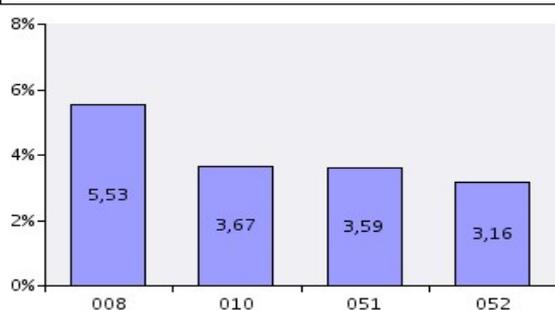
fonction	nb d'individus	durée absence sur période n-1	dont absences > 15 j	nb absences n-1	dont absences > 15 j	taux d'absence %
instituteurs	1,	12,		1,		0,82
MA	64,	786,	385,	111,	14,	2,15
prof des écoles	210,	10 371,	8 603,	557,	116,	5,49
total	275,	11 169,	8 988,	669,	130,	4,92

2nd degré

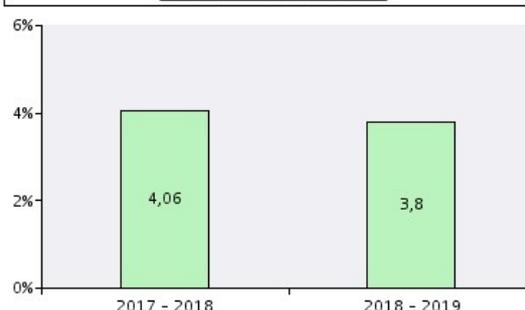
Récapitulatif des congés

ACADEMIE	2017 - 2018	2018 - 2019	2018 - 2019 France
Nb jours de congés pris pendant l'année scolaire	25012	23068	
Nb de congés pris pendant l'année scolaire	2861	2906	
Nombre de personnes dans l'académie	1686	1661	
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	1014	1014	
% de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	60,1 %	61,0 %	51,4 %
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	672	647	
Durée des congés par personne	14,8	13,9	14,0
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	24,7	22,7	27,2
Nombre moyen de congés pris	1,7	1,7	1,3
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	2,8	2,9	2,5
Taux d'absence (Nb jours de congés pris/(Nombre de personnes *365) *100	4,1%	3,8%	3,8%

Taux d'absence selon le département



Evolution du taux d'absence



Répartition des absences selon la fonction d'affectation

fonction	nombre d'individus	durée d'absence sur période n-1	dont absences > 15 j	nb absences n-1	dont absences > 15 j	taux d'abs %
Assistant ou DDFPT	3,	178,	39,	24,	2,	4,88
documentation	26,	359,	129,	76,	2,	2,89
enseignement	985,	22 531,	15 274,	2 806,	260,	3,82
total	1 014,	23 068,	15 442,	2 906,	264,	3,80 %

Répartition des absences selon le motif

motif de l'absence	durée absences	nbre de congés	nb agents absents	durée moyenne	taux d'abs. Aca %	taux d'abs. Fra %
congé de maladie ordinaire	9 694,	1 209,	577,	8,0	1,60	1,66
conge de maternité	3 572,	39,	39,	91,6	0,59	0,65
CLM non imputable au service	2 506,	22,	11,	113,9	0,41	0,45
congé de formation prof. indemnisé	1 251,	10,	6,	125,1	0,21	0,15
CLD non imputable au service	950,	6,	5,	158,3	0,16	0,41
stage de formation continue	915,	606,	318,	1,5	0,15	0,06
conge accident du travail ou de service	768,	25,	15,	30,7	0,13	0,10
CLD non imputable au service	730,	5,	3,	146,0	0,12	0,04
conge grave maladie (non titul.)	522,	2,	2,	261,0	0,09	0,05
autorisation d'absence garde d'enf malade	399,	326,	202,	1,2	0,07	0,05
formation fonctionnaires stagiaires	368,	301,	29,	1,2	0,06	0,00
CLD imputable au service	266,	2,	1,	133,0	0,04	0,00
congé de paternité/accueil enfant	242,	22,	22,	11,0	0,04	0,03
absence pour voyage scolaire	183,	39,	35,	4,7	0,03	0,02
absence pour événement familial	165,	67,	59,	2,5	0,03	0,02
candidat a un concours ou examen	159,	91,	78,	1,7	0,03	0,02
congé supplém. grossesse pathologique	148,	13,	12,	11,4	0,02	0,03
repos suites de couches pathologiques	59,	6,	4,	9,8	0,01	0,01
préparation a un concours ou examen	58,	39,	37,	1,5	0,01	0,01
autorisation d'absence sans traitement	41,	17,	11,	2,4	0,01	0,01
autoris.d'absence divers avec traitement	32,	30,	28,	1,1	0,01	0,01
conge formation syndicale	13,	7,	7,	1,9	0,00	0,00
sortie pédagogique	10,	10,	10,	1,0	0,00	0,00
conge pour raison familiale (non titul.)	6,	2,	2,	3,0	0,00	0,00
participation non rémunérée à un jury	4,	3,	3,	1,3	0,00	0,00
absence pour réunions pédagogiques	4,	4,	4,	1,0	0,00	0,00
participation rémunérée à un jury	1,	1,	1,	1,0	0,00	0,01
absence pour choix sujets,harmonis.notes	1,	1,	1,	1,0	0,00	0,00
participation à une CAP ou une CCMA	1,	1,	1,	1,0	0,00	0,00
total	23 068,	2 906,		7,9*	3,80%	3,83%

*La durée moyenne correspond ici au nombre de jours de congés rapporté au nombre de congés pris, ainsi une personne qui a pris 2 congés est comptée 2 fois au dénominateur

Répartition des absences selon le corps

fonction	nombre d'individus	durée d'absence sur période n-1	dont absences > 15 j	nb absences n-1	dont absences > 15 j	Taux d'abs %
AE	11,	1 385,	1 307,	24,	11,	22,32
MA	273,	5 504,	3 786,	661,	70,	3,66
AGREGES	25,	471,	345,	52,	4,	3,49
CERTIFIES	505,	10 666,	6 888,	1 607,	122,	3,57
PROF DES ECOLES	5,	41,		10,		0,94
PROF EPS	60,	1 585,	982,	186,	16,	4,43
AGREGES public	1,	46,	21,	5,	1,	12,60
CERTIFIES public	2,	118,	106,	8,	3,	10,78
PROF LYCEE	132,	3 252,	2 007,	353,	37,	3,41
Total	1 014,	23 068,	15 442,	2 906,	264,	3,80%

Répartition des absences selon le type d'établissement

Fonction	Nombre d'individus	Durée d'absence sur période N-1	Dont absences > 15 j	Nb absences N-1	Dont absences > 15 j	Taux d'abs %
Collèges (yc SEGPA)	528,	11 117,	7 333,	1 546,	127,	3,75
Lycées prof. (yc SEP et EREA)	221,	6 179,	4 254,	574,	67,	4,34
Lycées (yc SGT)	264,	5 766,	3 855,	784,	70,	3,45
Autres établissements	1,	6,		2,		1,64
Total	1 014,	23 068,	15 442,	2 906,	264,	3,80%

Accidents du travail

Poids des absences pour maladie professionnelle et accident du travail parmi l'ensemble des absences

	08	10	51	52	Académie	France
Poids du nb jours d'absence	5,48 %	4,71 %	1,47 %	0,94 %	2,87 %	2,59 %
Poids du nb absences	1,53 %	1,00 %	0,46 %	0,85 %	0,78 %	1,17 %
Poids du nb agents absents	1,95 %	2,02 %	0,98 %	0,81 %	1,32 %	1,62 %

Répartition des absences selon le département

motif de l'absence	dép	nombre total d'individus	durée absences	durée moyenne	nb absences	nb agents absents	taux d'abs %
congé accident du travail, de service, maladie professionnelle	08	313,	390,	39,	10,	4,	0,34
	10	509,	305,	51,	6,	5,	0,16
	51	1 242,	262,	29,	9,	7,	0,06
	52	219,	27,	9,	3,	1,	0,03
	acad.	2 283,	984,	35,	28,	17,	0,12%

Répartition des absences selon la fonction d'affectation

fonction	nombre total d'individus	durée d'absence sur période n-1	dont absences > 15j	nb absences n-1	dont absences > 15 j	taux d'abs %
enseignement	2 235,	984,	868,	28,	16,	0,12%

Répartition des absences selon le type d'établissement

type d'établissement	Nombre d'individus	durée d'absence sur période n-1	dont absences > 15 j	nb absences n-1	dont absences > 15 j	taux d'abs %
école 1er degré	595,	216,	216,	3,	3,	0,10
collèges (yc SEGPA)	812,	512,	445,	17,	10,	0,17
lycées prof. (yc SEP et EREA)	390,	256,	207,	8,	3,	0,18
total	2 283,	984,	868,	28,	16,	0,12%

Modalités de service et temps partiel

L'agent public à temps partiel est celui qui occupe un emploi à temps complet mais qui choisit de travailler moins. Le travail à temps partiel est mis en place à la demande de l'agent.

Un emploi à temps incomplet ou à temps non complet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale de travail à temps complet. On parle d'emploi à temps incomplet dans la fonction publique d'État et d'emploi à temps non complet dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière. À la différence du temps partiel, ce n'est pas l'agent qui choisit le temps incomplet, il s'agit d'une caractéristique de l'emploi qui s'impose à l'agent. La durée du travail ne peut être modifiée que par l'administration.

1er degré

Répartition des effectifs selon les quotités de service

quotité de service	nombre d'individus	part des femmes	âge moyen
50 %	26,	100%	46
>50 à 80 %	42,	95%	44
100 %	545,	94%	44
total	613,	94%	44

Répartition des effectifs selon les modalités de service

modalité de service	quotité de service	nombre d'individus	part (%)	âge moyen	part des femmes
Temps incomplet	total	48,	7,8%	41	98,%
temps partiel de droit pour élever un enfant	50 %	1,	0,2%	36	100,%
	>50 à 80 %	9,	1,5%	34	89,%
	total	10,	1,6%	35	90,%
temps partiel de droit pour personne handicapée	50 %	2,	0,3%	47	100,%
	total	2,	0,3%	47	100,%
temps partiel sur autorisation	50 %	18,	2,9%	46	100,%
	>50 à 80 %	33,	5,4%	47	97,%
	total	51,	8,3%	47	98,%
temps partiel thérapeutique	50 %	5,	0,8%	48	100,%
	total	5,	0,8%	48	100,%
travail à temps plein	100 %	497,	81,1%	44	93,%
	total	497,	81,1%	44	93,%
total		613,	100,0%	44	94,%

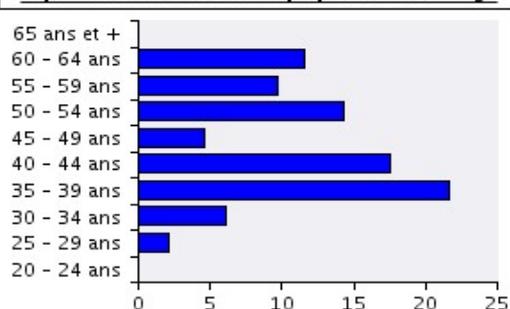
Evolution sexuée des bénéficiaires du temps partiel

	2017	2018	2019	évolution acad 2017/2019	évolution acad 2018/2019	évolution fra 2017/2019	évolution fra 2018/2019
femmes	64,	75,	66,	3,1	-12,0	-0,7	0,6
hommes	1,	1,	2,	100,0	100,0	9,2	5,4
total	65,	76,	68,	4,6	-10,5	-0,4	0,8

Répartition par genre

répartition selon le sexe		% des personnels à temps partiel	
	académie	France	
F	97,1 %	97,0 %	F 11,5 %
H	2,9 %	3,0 %	H 5,4 %
	100,0 %	100,0 %	11,1 %

Répartition du taux de temps partiel selon l'âge



2nd degré

Répartition des effectifs selon les modalités de service

modalité de service libellé	quotité de service	nombre d'individus	part (%)	âge moyen	part des femmes
Temps incomplet	total	206,	12,9%	43	64,%
temps partiel de droit pour élever un enfant	50 %	1,	0,1%	29	100,%
	>50 à 80 %	5,	0,3%	36	80,%
	80 à <100 %	1,	0,1%	33	100,%
	total	7,	0,4%	34	86,%
temps partiel de droit pour personne handicapée	>50 à 80 %	1,	0,1%	41	100,%
	total	1,	0,1%	41	100,%
temps partiel de droit pour soins à enfant ou à ascendant ou à conjoint	>50 à 80 %	1,	0,1%	56	100,%
	total	1,	0,1%	56	100,%
temps partiel sur autorisation	50 %	15,	0,9%	57	67,%
	>50 à 80 %	33,	2,1%	54	82,%
	80 à <100 %	19,	1,2%	50	89,%
	total	67,	4,2%	54	81,%
temps partiel thérapeutique	50 %	4,	0,3%	52	75,%
	>50 à 80 %	3,	0,2%	46	100,%
	total	7,	0,4%	49	86,%
travail à temps plein	100 %	1 302,	81,8%	45	64,%
total		1 591,	100,0%	45	65,%

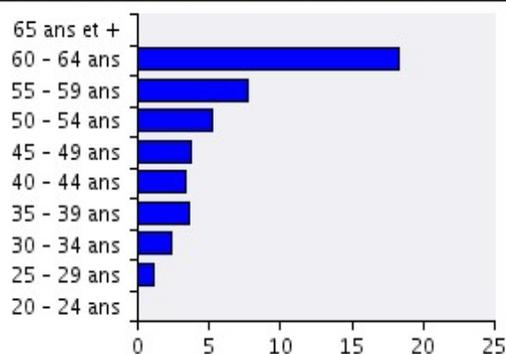
Evolution sexuée des bénéficiaires du temps partiel

	2017	2018	2019	évolution acad 2017/2019	évolution acad 2018/2019	évolution fra 2017/2019	évolution fra 2018/2019
femmes	63,	68,	68,	7,9	0,0	1,2	2,4
hommes	8,	12,	15,	87,5	25,0	8,1	3,4
total	71,	80,	83,	16,9	3,8	2,2	2,6

Répartition des effectifs selon les quotités de service

quotité de service	nombre d'individus	part des femmes	âge moyen
50 %	20,	70%	55
>50 à 80 %	43,	84%	51
80 à <100 %	20,	90%	49
100 %	1 508,	64%	45
total	1 591,	65%	45

Répartition du taux de temps partiel selon l'âge



Répartition par genre

répartition selon le sexe		% des personnels à temps partiel	
	académie	France	
F	81,9 %	83,9 %	F 6,6 %
H	18,1 %	16,1 %	H 2,7 %
	100,0 %	100,0 %	5,2 %
			7,1 %

Concours et promotions

1er degré

corps	grade	mode acces grade (regroupements)	nombre d'indiv	âge moy	
MA	MA II	recrutement direct d'agent non titulaire	93,	37,	
prof des écoles	classe normale	classe ex	tableau d'avancement	7,	58,
		1er concours interne	10,	52,	
		2ème concours interne	9,	50,	
		concours externe	297,	40,	
		concours externe session exceptionnelle 2014	12,	36,	
		examen professionnalisé réservé (décrets 2012)	13,	42,	
		liste d'aptitude statutaire	88,	53,	
		troisième concours	8,	40,	
	hors classe	tableau d'avancement	75,	57,	
	s/total	prof des écoles	519,	45,	
instituteur	instituteur	concours externe	1,	*	
total			613,	44,	

2nd degré

corps	grade	mode accès grade (regroupements)	nombre d'indiv	age moy
agrégé public	hors classe	tableau d'avancement	1,	
certifié public	classe ex	tableau d'avancement	2,	*
	classe normale	concours externe	2,	*
	s/total	professeurs certifiés	4,	*
PLP public	hors classe	tableau d'avancement	1,	*
MA	MA I	recrutement direct d'agent non titulaire	300,	37,
	MA II	recrutement direct d'agent non titulaire	41,	41,
	s/total	MA	341,	38,
prof des écoles	classe normale	concours externe	8,	41,
		concours externe session exceptionnelle 2014	1,	*
		liste d'aptitude statutaire	3,	*
	s/total	prof des écoles	12,	44,
AE	AE	décision d'une commission acad d'inspection	10,	57,
		inspection spéciale AE	4,	*
		s/total	AE	14,

2nd degré (concours et promotions suite)

corps	grade	mode accès grade (regroupements)	nombre d'individus	Age moyen
certifié	classe ex	tableau d'avancement	37,	58,
		C.A.E.R. spécifique	2,	*
	classe normale	CAFEP	118,	39,
		concours d'accès à l'échelon de rémunération	296,	43,
		concours externe	1,	*
		concours externe session exceptionnelle 2014	7,	35,
		concours réservés (décrets 2012) (ens public) ou 1990 (ens privé)	43,	42,
			95,	53,
		liste d'aptitude statutaire	19,	54,
		reclassement des bi-admissibles	3,	*
		contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi	1,	*
		troisième concours	3,	*
	s/total du grade	588,	44,	
hors classe	tableau d'avancement	194,	56,	
s/total		819,	48,	
agrégé	classe ex	tableau d'avancement	5,	*
		concours d'accès à l'échelon de rémunération	17,	41,
	classe normale	concours externe	4,	*
		liste d'aptitude statutaire	1,	*
		s/total du grade	22,	42,
hors classe	tableau d'avancement	10,	56,	
s/total		37,	48,	
PROF EPS	classe ex	Tableau d'avancement	2,	*
		S/total du grade	2,	*
	classe normale	CAFEP	14,	36,
		Concours d'accès a l'echelon de remuneration	46,	41,
		Concours externe session exceptionnelle 2014	2,	*
		Concours réservés (décrets 2012) (ens public) ou 1990 (ens privé)	11,	39,
			8,	48,
		Liste d'aptitude statutaire	1,	*
	S/total du grade	82,	41,	
	hors classe	Tableau d'avancement	18,	55,
S/total du grade		18,	55,	
	S/total		102,	43,
PLP	classe ex	Tableau d'avancement	8,	58,
		S/total du grade	8,	58,
	classe normale	CAFEP	37,	43,
		Concours d'accès a l'echelon de remuneration	76,	43,
		Concours externe session exceptionnelle 2014 (ens public) ou 1990 (ens privé)	2,	*
			39,	51,
		Examen professionnalisé réservé (décrets 2012)	17,	44,
		Intégration suite changement de statut	5,	*
	S/total du grade	176,	45,	
	hors classe	Tableau d'avancement	75,	55,
S/total du grade		75,	55,	
	S/total		259,	48,
PEGC		Tableau d'avancement	1,	*
Total			1 591,	45,

Rémunération

1er degré

Age moyen et indice moyen par grade et par échelon

	sexe h/f	académie			France		
		eff.	indice moyen	âge moyen	eff.	indice moyen	âge moyen
non titulaire	F	576	529,	44	41 997	526,	44
	H	37	539,	44	3 809	541,	44
	total	613	530,	44	45 806	528,	44
titulaire	F				47	547,	45
	H				7	603,	49
	total				54	555,	45

		éch	indice. moy.	H		F	
				eff.	âge moy	eff.	âge moy
Instituteur	instituteur	11	528			1	*
MA	MA II	01	321	5	*	67	37,
		02	330	1	*	19	39,
						1	*
	total		323	6	30,	87	38,
prof des écoles	classe ex	03	775			6	58,
		04	830			1	*
	s/total		783			7	58,
	classe normale	01	388			12	28,
		02	441			9	34,
		03	445	1	*	31	35,
		04	458			11	37,
		05	471	1	*	47	37,
		06	483	4	*	55	38,
		07	511	4	*	48	41,
		08	547	4	*	52	45,
		09	583	5	*	60	47,
		10	625	9	53,	66	52,
		11	669			18	55,
	s/total		533	28	46,	409	43,
	hors classe	02	616			1	*
		03	657			2	*
		04	710	2	*	36	56,
		05	756	1	*	26	58,
		06	798			7	59,
s/total		732	3	*	72	57,	
total			565	37	47,	576	45,

2nd degré

Age moyen et indice moyen par grade et par échelon

	sexe h/f	académie			France		
		eff.	indice moyen	age moyen	eff.	indice moyen	âge moyen
non titulaire	F	1 027	550,	45	63 668	545,	46
	H	558	552,	45	32 713	552,	46
	total	1 585	551,	45	96 381	547,	46
titulaire	F	3	*	*	750	*	*
	H	3	*	*	656	*	*
	total	6	730,	51	1 406	726,	47

2nd degré (rémunérations suite)

		éch	indi. moy	H		F	
				Eff.	Age moy	Eff.	Age moy
AE	AE	07	445	1	*	1	*
		09	497	1	*	2	*
		10	526			3	*
		11	555	2	*	4	*
	Total		521	4	*	10	58,
MA	MA I	01	349	78	35,	123	35,
		02	367	29	39,	48	41,
		03	388	3	*	11	47,
		04	409			4	*
			340	2	*	2	*
	s/total		356	112	36,	188	38,
	MA II	01	321	8	37,	17	38,
		02	328	2	*	4	*
		03	351	2	*	2	*
		04	368	1	*		
		05	368	1	*		
		06	395	1	*	2	*
		08	447			1	*
	s/total		337	15	41,	26	40,
Total		354	127	37,	214	38,	
PEGC	classe ex	05	798	1	*		
AGREGE	classe ex	03	1067	1	*	4	*
	classe normale	06	609			5	*
		07	651	2	*	3	*
		08	692	2	*	4	*
		09	750			1	*
		10	796	1	*	2	*
		11	830			2	*
	s/total		693	5	*	17	42,
	hors classe	03	830	3	*	2	*
		04	934	2	*	3	*
	s/total		882	5	*	5	*
Total		795	11	50,	26	48,	
CERTIFIE	classe ex	03	775			4	*
		04	830	3	*	4	*
		05	862	3	*	3	*
			776	11	55,	9	58,
	s/total		800	17	57,	20	59,
	classe normale	02	406	2	*	4	*
		03	427	7	37,	13	34,
		04	435	11	37,	28	40,
		05	467	7	40,	42	36,
		06	480	20	40,	34	40,
		07	509	23	41,	64	40,
		08	544	26	44,	61	44,
		09	583	43	49,	102	48,
		10	622	25	53,	71	52,
		11	643	4	*	1	*
	s/total		537	168	45,	420	44,
	HORS CLASSE	04	709	28	53,	46	53,
		05	753	28	55,	40	57,
		06	793	15	61,	37	59,
	s/total		747	71	56,	123	56,
Total		599	256	49,	563	47,	

2nd degré (rémunérations suite)

		éch	indi. moy	H		F		
				Eff.	Age moy	Eff.	Age moy	
PROF DES ECOLES	PROF DES ECOLES CLASSE NORMALE	05	471			1	*	
		06	483			2	*	
		07	511			3	*	
		08	547	1	*	2	*	
		09	583			2	*	
		10	625	1	*			
	Total		534	2	*	10	43,	
PROF EPS	PROF EPS CE	04	830	1	*			
			798	1	*			
		s/total		814	2	*		
	PROF EPS CL NORMLE	03	445	2	*			
		04	421	6	38,	2	*	
		05	471	4	*	3	*	
		06	481	15	36,	4	*	
		07	511	5	*	7	36,	
		08	547	4	*	3	*	
		09	580	12	45,	11	47,	
		10	611	2	*	1	*	
		11	669			1	*	
		s/total		518	50	40,	32	42,
	PROF EPS HORS CL	03	657	3	*			
		04	702	3	*	4	*	
		05	756	2	*	2	*	
06		788	3	*	1	*		
s/total			726	11	54,	7	56,	
	Total		561	63	43,	39	44,	
AGREGES PUBLIC	AGREGÉ HORS CLASSE	04	972	1	*			
CERTIFIES PUBLIC	CERT CE	04	830			1	*	
			775			1	*	
	s/total		803			2	*	
	CERTIFIE CLASSE NORMALE	08	511			1	*	
		09	583	1	*			
	s/total		547	1	*	1	*	
	Total		675	1	*	3	*	
PLP PUBLIC	PLP HORS CLASSE	04	710	1	*			
PLP	PLP CE	04	830			2	*	
		05	878			2	*	
			798	1	*	3	*	
		s/total		826	1	*	7	58,
	PLP CLASSE NORMALE	01	388	1	*			
		03	435	4	*	3	*	
		04	431	2	*	6	43,	
		05	454	3	*	12	34,	
		06	483	5	*	17	42,	
		07	509	8	42,	17	41,	
		08	544	12	48,	15	44,	
		09	582	18	48,	25	50,	
	10	615	10	50,	18	50,		
		s/total		534	63	46,	113	44,
	PLP HORS CLASSE	03	657	1	*			
		04	710	11	52,	9	52,	
		05	751	14	53,	16	55,	
		06	795	4	*	20	58,	
s/total			753	30	53,	45	56,	
	Total		607	94	48,	165	48,	

LA MOBILITE DES PERSONNELS



Mutations 2020 des personnels enseignants du premier degré public

Phases inter-départementales

Permutations et mutations informatisées

		demandes déposées	demandes satisfaites	taux de satisfaction	rappel 2019	rappel 2017	rappel 2015	rappel 2013
Exeat	Ardennes	53	18	33,96%	23,07%	23,40%	16,70%	8,80%
	Aube	47	22	46,81%	36,11%	36,60%	26,80%	41,90%
	Marne	73	36	49,32%	25,76%	34,00%	18,40%	24,70%
	Haute-Marne	40	25	62,50%	28,57%	15,60%	14,90%	17,20%
	académie	213	101	47,42%	27,55%	28,80%	18,50%	19,30%
Ineat	Ardennes	27	10	37,04%	37,14%	56,60%	42,90%	39,10%
	Aube	60	12	20,00%	21,00%	34,50%	21,70%	30,00%
	Marne	109	30	27,52%	21,00%	26,00%	19,20%	28,10%
	Haute-Marne	32	11	34,38%	0,00%	19,30%	18,80%	42,30%
	académie	228	63	27,63%	23,78%	31,40%	22,80%	31,90%

Tous les départements ont une balance entrées/sorties déficitaire. Globalement, pour chaque département, les demandes d'exeat et d'ineat ont pu être mieux satisfaites qu'en 2019.

Dans les Ardennes, sur les 53 demandes d'exeat, 21 le sont pour des départements de l'académie (20 pour la Marne, 1 pour l'Aube). 22 demandent sont au titre du rapprochement de conjoints, 47 demandes concernent des femmes et 6 des hommes. Comme les années précédentes, la balance des demandes d'entrées et de sorties du département des Ardennes est déficitaire (18 sorties pour 10 entrées). Le taux de satisfaction reste relativement faible, on remarque une stabilité des demandes (51 en 2018, 52 en 2019).

Dans l'Aube, les demandes d'exeat ont notamment concerné : les Ardennes pour 2, la Marne 11 dont 4 rapprochements de conjoints et 9 pour les autres départements. Les demandes d'ineat : 1 des Ardennes, 5 de la Marne, 3 de Haute-Marne et 3 d'autres départements.

Dans la Marne, parmi les demandes d'exeat, il convient de noter que 9 demandes le sont pour un autre département de l'académie, 28 demandes pour rapprochement de conjoints.

En Haute-Marne, les demandes d'exeat sur les 2 dernières années sont stables. Par contre, le nombre de sortants du département a été multiplié par 2 entre 2019 et 2020. En 2019, on comptait 15 demandes de départ dans les autres départements de l'académie, dont 6 ont été satisfaites. En 2020, on compte 14 demandes, dont 7 ont été satisfaites. S'agissant des demandes de rapprochement de conjoints, on comptait en 2019, 16 demandes dont 7 pour intégrer les autres départements de l'académie. En 2020, ce sont 14 demandes qui ont été formulées à ce titre, dont 6 pour un départ dans un autre département de l'académie.

Mouvement complémentaire

		demandes déposées	demandes satisfaites	taux de satisfaction	rappel 2019	rappel 2017	rappel 2015	rappel 2013
Exeat	Ardennes	19	3	15,79%	18,18%	32,40%	11,50%	13,80%
	Aube	14	5	35,71%	30,00%	47,00%	37,50%	27,30%
	Marne	23	13	56,52%	25,90%	40,00%	14,90%	21,20%
	Haute-Marne	16	5	31,25%	40,00%	35,30%	56,50%	12,80%
	académie	72	26	36,11%	27,02%	37,70%	23,20%	15,50%
Ineat	Ardennes	5	2	40,00%	37,50%	50,00%	50,00%	50,00%
	Aube	21	5	23,81%	13,33%	30,00%	29,20%	33,30%
	Marne	35	9	25,71%	18,20%	20,00%	18,40%	20,00%
	Haute-Marne	5	3	60,00%	100,00%	80,00%	33,30%	85,70%
	académie	66	19	28,79%	23,72%	39,40%	23,80%	32,90%

Dans les Ardennes, tout comme pour la phase informatisée, le nombre d'exeat est nettement supérieur au nombre d'ineat (19 demandes exeat pour 5 demandes d'ineat).

Sur les 19 demandes d'exeat : 1 pour la Marne au titre du rapprochement de conjoint, 3 pour rapprochement de conjoint hors académie et un autre titre du handicap, 3 exeat ont été réalisés : 1 pour la Marne, les 2 autres hors académie (1 rapprochement de conjointe et un au titre du handicap).

2 ineats réalisés : 1 de la Marne et 1 hors académie.

L'Aube étant en situation de déficit, il a été procédé à 3 échanges et 2 exeat pour les dom tom et 2 ineat ont été acceptés de la Haute Marne (1 en rapprochement de conjoint et 1 en APC).

Dans la Marne, 30% des demandes d'exeat ayant été faites par des enseignants en disponibilité, il a été possible d'apporter un suivi plus qualitatif des demandes sans pour autant dégrader la situation du département en matière de ressources enseignantes. Le département a porté une attention particulière au respect du protocole d'accompagnement des conjoints de militaires.

En 2019, en Haute-Marne, on comptait 18 demandes d'exeat, dont 6 hors académie ; 3 ont été satisfaites, dont 1 au sein de l'académie. En 2020, on compte 16 demandes d'exeat, dont 6 hors académie ; 5 ont été satisfaites, dont 3 au sein de l'académie. Ont été privilégiés les cas médicaux et les rapprochements de conjoints.

Phase intra-départementale

		Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	acad.	rappel 2019	rappel 2017	rappel 2015
participants	dt stagiaires	53	52	123	34	262	263	249	206
	dt carte scolaire	7	48	6	30	91	167	136	197
	sous-total	60	100	129	64	353	430	385	403
	autres participants	317	327	677	197	1518	1675	1771	1708
	total	377	427	806	261	1871	2105	2156	2111
nombre de mutés	satisfaits sur vœu 1	38	130	181	212	561	487	473	453
	autres	84	122	242		448	530	585	544
	total	122	252	423	212	1009	1017	1058	997

Dans les Ardennes, on constate une faible baisse du nombre de participants (377 contre 419 en 2019). Ceci s'explique en partie par le faible nombre d'enseignants concernés par une mesure de carte scolaire (7 contre 22 en 2019). 198 enseignants ont été mutés en 2019 et 122 cette année.

Dans l'Aube, la diminution du nombre de participants s'explique par l'annulation des mesures de cartes scolaires (-47 %) et la situation sanitaire. Le département accueille également moins de stagiaires (-34 %). Le taux de satisfaction des premiers vœux rapportés au nombre total de participants reste stable, un peu supérieur à 30 %, proche du taux académique en 2020.

Dans la Marne, le nombre de participants reste proche de celui de l'an passé (830). La variation peut s'expliquer par un nombre inférieur de mesures de carte (29 l'an passé). On peut noter une hausse du nombre d'enseignants mutés (+97). Cette augmentation peut s'expliquer d'une part par la création de postes de TRS supplémentaires (51) et d'autre part par le fait que moins de postes ont été bloqués pour servir de berceaux de stagiaires.

En Haute-Marne, en 2019, 303 enseignants ont participé au mouvement principal. 167 ont obtenu satisfaction, 70 ont été maintenus à leur poste et 66 sont restés sans affectation. En 2020, 261 enseignants ont participé au mouvement principal. 165 ont obtenu satisfaction, 49 ont été maintenus à leur poste et 47 sont restés sans affectation. La différence entre les deux années s'explique par le fait que la majorité des enseignants sont du département.

Mutations 2020 des personnels d'enseignement du second degré public, des CPE et des psychologues de l'éducation nationale

L'intégralité des orientations générales en matière de mobilité se trouve dans les lignes directrices de gestion ministérielles et académiques, note ministérielle N°2019-161.

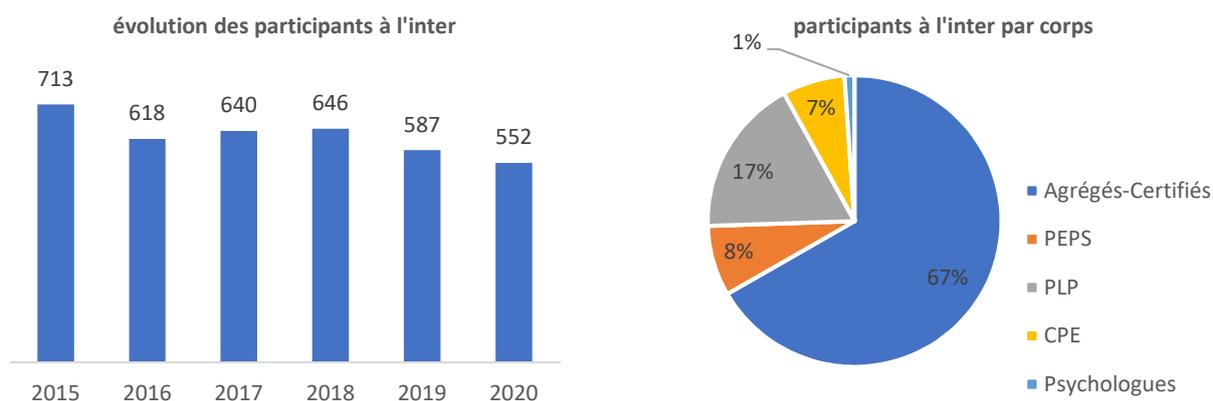
Ces lignes directrices de gestion confirment les principes et objectifs auxquels l'académie de Reims est particulièrement attachée :

- La diversification des parcours professionnels;
- L'accompagnement des agents dans leur projet de mobilité ;
- La garantie du traitement équitable des candidatures avec des règles de classement transparentes liées à un barème ;
- Le respect des priorités de mutation définies par la loi et le règlement.

Mouvement inter-académique 2020

Le nombre de participants à l'INTER est en diminution de 6% (552 contre 587 en 2019), ce qui peut s'expliquer notamment par la baisse du nombre de stagiaires accueillis, participants obligatoires au mouvement inter-académique.

Inter 2020- Le total des participants de l'académie de Reims



Inter 2020 - Le solde entrées-sorties

		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Entrants	Education	30	14	18	22	21	11
	Psychologues	3	4	5	4	8	5
	Enseignement	524	393	389	395	328	281
	total	557	411	412	421	357	297
Sortants*	Education	12	2	11	5	16	6
	Psychologues	0	0	1	1	3	3
	Enseignement	193	146	164	156	132	155
	total	205	148	176	162	151	164
Solde entrées-sorties	Education	18	12	7	17	5	5
	Psychologues	3	4	4	3	5	2
	Enseignement	331	247	225	239	196	126
	total	352	263	236	259	206	133

Le solde brut des entrées/sorties est de 133 et il faut constater, comme les années précédentes, une différence importante avec le calibrage de la capacité d'accueil des titulaires arrêté par le ministère en février 2020 (153).

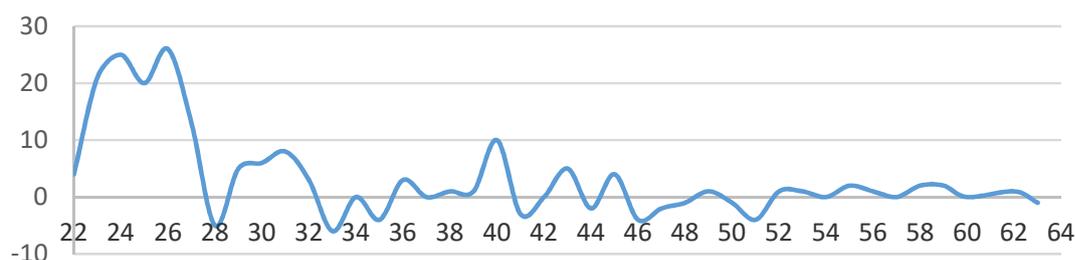
*hors stagiaires 2019/2020

Le solde entrées-sorties de l'inter 2020, par corps

corps	Entrants hors PFS R 2020	sortants hors PFS R2019	soldes entrée-sortie
CPE	11	6	5
PSY EN	5	3	2
AGREGE	27	14	13
CERTIFIE	180	102	78
P.EPS	17	11	6
PLP	57	28	29
PEGC	0	0	0
total	297	164	133

En ce qui concerne le corps des professeurs certifiés, le nombre de sortants a augmenté de 28% par rapport à 2019 (102 contre 80 en 2019), le nombre d'entrants est sensiblement inférieur (-12% par rapport au mouvement 2019).

Le solde entrées-sorties de l'inter 2020, par âge



Comme les années précédentes, le solde entrées-sorties est très élevé dans les premières tranches d'âge. Il est en moyenne de 6,9 pour les agents de 40 ans et moins. Ceux-ci représentent 83,5 % des entrants (87% en 2019, 86% en 2017, 85% en 2016).

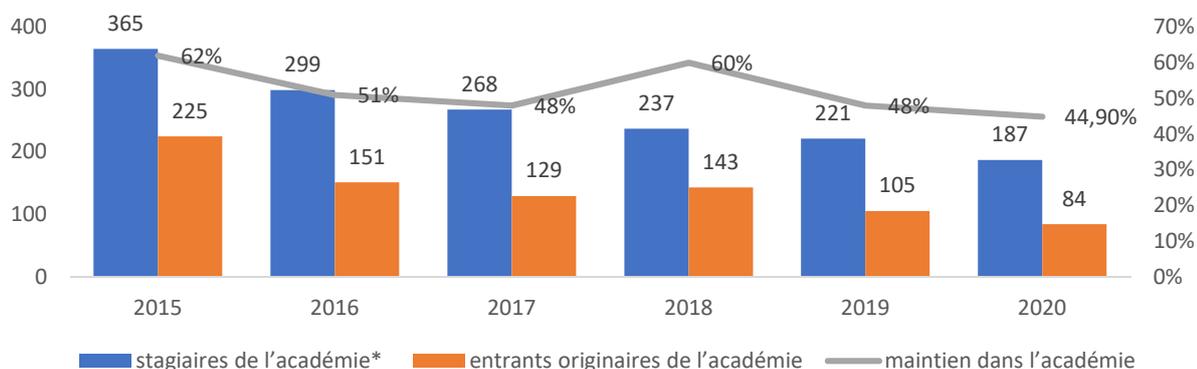
Le solde entrées-sorties par discipline On constate une diminution de ce solde entrées-sorties pour la plupart des disciplines (en 2019 : mathématiques, lettres modernes, anglais, EPS, SVT et histoire-géographie). Il est néanmoins très positif pour l'anglais

L'origine des entrants et les académies d'accueil des sortants

Les premières académies d'origine des entrants sont : Nancy-Metz (26), Créteil (20), Amiens et Versailles (18), Lille (13). Les départs sont majoritaires en 2020 vers les académies de de Strasbourg (19), Lyon (13), Nancy-Metz et Nantes (11) et Rennes (10), ce qui représente 39 % des sortants. On trouve ensuite les académies de Aix-Marseille, Dijon, Grenoble, Orléans-Tours avec chacune 8 départs.

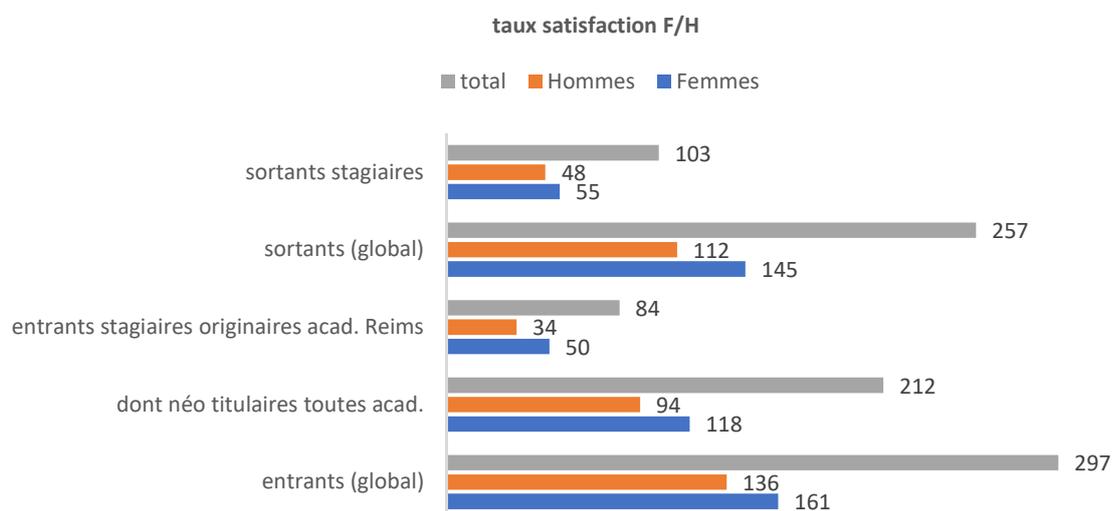
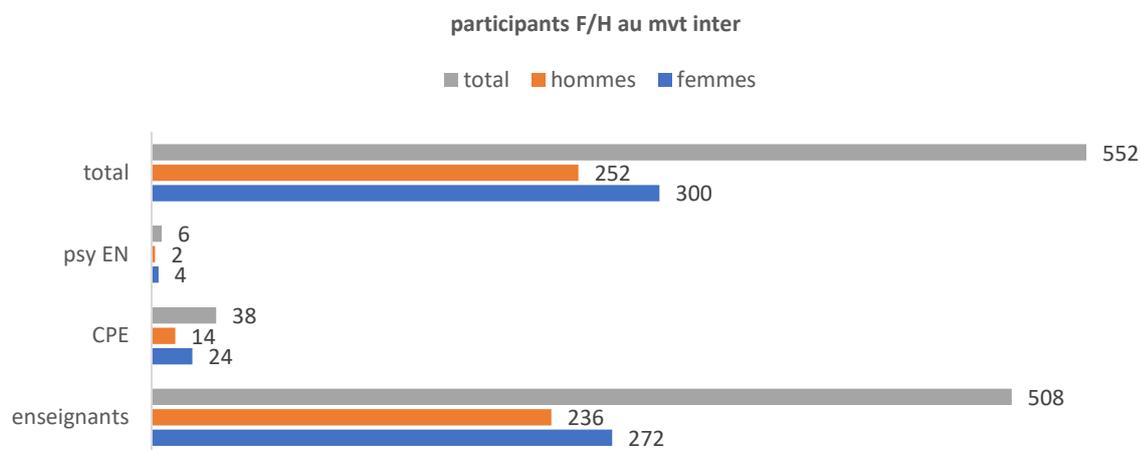
Quant à l'outre-mer, on dénombre 13 entrants et 11 sortants (contre 13 et 11 en 2019, 11 et 8 en 2018, 17 et 8 en 2017, 10 et 7 en 2016, 6 et 6 en 2015, 10 et 9 en 2014). Ces entrants viennent majoritairement de La Réunion, de Mayotte et de Nouvelle Calédonie. Les départs concernent principalement Mayotte, la Guyane et La Réunion.

Inter 2020 - Le taux de maintien des stagiaires de l'académie



Inter 2020 - La répartition femmes – hommes

Le nombre global de personnels féminins ayant participé à l'INTER est supérieur à celui des personnels masculins : 54,3% des participants (52,6% en 2019, 57,3% en 2018 et 52,5% en 2017). Les femmes représentent 63,1% des CPE et 53,5% des personnels d'enseignement.



A l'issue du mouvement INTER, les femmes représentent 54,2% des entrants (55,7% en 2019, 58,6% en 2018 et 52,9% en 2017). 73,3% de ces entrantes sont néo titulaires (69,1% pour les hommes). Les femmes stagiaires maintenues dans l'académie de Reims sont plus nombreuses que les hommes : 59,5%. Les femmes sont aussi majoritaires dans les départs de l'académie (56,4%).

Inter 2020 - Focus sur la prise en compte des situations de handicap (ou médicales)

Les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (ou leur conjoint) peuvent obtenir une majoration de 1 000 points au barème, sous réserve de l'amélioration de la situation de l'agent, après avis du médecin de prévention et examen de leur situation par le groupe de travail académique. Cette bonification s'applique aussi aux situations médicales graves concernant un enfant.

La bonification, allouée aux candidats bénéficiaires de l'obligation d'emploi, est de 100 points sur chaque vœu émis. Elle n'est pas cumulable avec la bonification de 1 000 points.

Au titre du mouvement inter-académique 2020, 22 demandes ont été déposées (15 en 2019, 21 en 2018, 19 en 2017, 22 en 2016, 28 en 2015, 22 en 2014) :

- 6 agents ont bénéficié de la bonification de 1 000 points.
- 4 agents ont bénéficié de la seule bonification de 100 points.

Evolution du nombre de bonifications de 1000 points accordées :

2014 : 11
 2015 : 16
 2016 : 12
 2017 : 10
 2018 : 9
 2019 : 11
2020 : 10

	Nb de bonifications accordées	Nb d'agents mutés sur vœux bonifiés	Nb d'agents mutés sur vœux non bonifiés
Agrégés-Certifiés	4	4	0
PEPS	0	0	0
PLP	3	2	1
CPE	2	2	0
PSYEN	1	1	0
Total	10	9	1

Mouvement intra-académique 2020

En ce qui concerne le mouvement intra-académique 2020, 495 postes vacants ont été proposés. Comme il est rappelé dans la circulaire, les candidats ont tout intérêt à ne pas limiter leurs vœux à la liste de ces postes vacants puisque tout poste est susceptible de devenir vacant.

Intra 2020 - Le rendement général

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Postes définitifs	6934	6903	6916	6927	6879	6857
Postes offerts à l'intra (hors Ulis)	597	522	587	568	584	495
Postes vacants après intra	119	102	119	145	141	169
% postes vacants / postes offerts	20%	19,5%	20,2%	25,5%	24,1%	34,1%
% postes vacants / total postes définitifs	1,7%	1,4%	1,7%	2%	2%	2,5%

Le nombre de postes vacants à l'issue du mouvement demeure important, majoritairement en lycée professionnel (56,8%). On dénombre aussi beaucoup de postes vacants de psychologues de l'éducation nationale (12,4%), dont 16 pour la spécialité « EDO » du 2nd degré. Les autres postes vacants concernent les lycées et collèges pour 30,7%. Cette part importante s'explique principalement par le nombre de postes vacants dans les disciplines technologie et économie-gestion.

Intra 2020 - Les postes spécifiques académiques

Le nombre total de postes à profils offerts au mouvement intra-académique était en légère augmentation pour ce mouvement 2020. Si on neutralise les postes proposés en ULIS ou en classes relais (en lien avec le 1^{er} degré), ce sont seulement 29 postes spécifiques qui sont proposés en 2020, (27 en 2019, 37 en 2018, 28 en 2017 et 33 en 2016).

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nb postes spéA proposés (avec Ulis)	41	44	48	52	45	55
% sur total postes offerts	7%	8%	8,9%	9,1%	7,6%	11,1%
Postes vacants	16	26	34	34	31	43

Postes spécifiques académiques ("spéA") demeurés vacants	
ULIS (mvt commun avec 1er degré)	24
CL RELAIS (mvt commun avec 1er degré)	2
HIST GEO DNL anglais	1
STMS INFIRMIER OU SAGE FEMME	1
POSTE A COMPETENCE PARTICULIERE	3
CSTS	3
Assist DDF	4
SECURITE PREVENTION	2
HOTELLERIE SOMMELERIE	1
HOTELLERIE HAUTE GASTRONOMIE	1
TOPOGRAPHIE	1
total	43

Au final, 43 postes sont restés vacants, faute de candidats, dont 26 postes des ULIS ou des classes relais.

La valorisation du vœu d'affectation dans un établissement REP+

Pour la 4^{ème} année, un dispositif de valorisation du vœu n°1 établissement REP+ a permis aux candidats ayant eu un avis favorable de la commission ad hoc de bénéficier d'une bonification supplémentaire de 500 points. Dans le cadre de ce mouvement 2020, seulement 5 postes en REP+ étaient déclarés vacants. Ainsi, 23 candidats ont été auditionnés (12 en 2019, 31 en 2018 et 49 en 2017) et 14 d'entre eux ont eu l'avis favorable et les 500 pts.

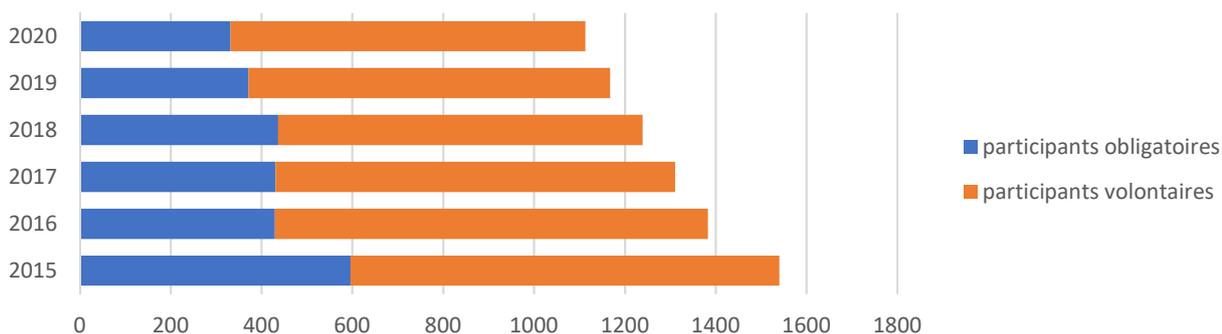
La répartition des affectations entre établissements et zones de remplacement

Le taux d'enseignants affectés en établissement (annexe n°4, page 11) est de 68 % (64% en 2019, 66% en 2018, 75% en 2017 et 2016, 70% en 2015 et en 2014). Il est de 98% pour les professeurs de lycée professionnel.

Intra 2020 - Les participants et les taux de satisfaction

		2015	2016	2017	2018	2019	2020
participants	éducation	67	61	65	65	55	44
	psychologues	8	6	7	15	17	13
	enseignement	1465	1316	1239	1159	1096	1056
	total	1540	1383	1311	1239	1168	1113
dont obligatoires	éducation	31	14	18	22	21	11
	psychologues	3	5	5	4	8	5
	enseignement	562	411	408	411	343	316
	total	596	430	431	437	372	332
dont volontaires	éducation	36	47	47	43	34	33
	psychologues	5	1	2	11	9	8
	enseignement	903	905	831	748	753	740
	total	944	953	880	802	796	781
mutés « satisfaits »	éducation	38	32	35	33	30	20
	psychologues	7	6	6	12	13	11
	enseignement	749	650	631	536	498	466
	total	794	688	672	581	541	497
taux de satisfaction	éducation	56,7%	52,5%	53,8%	50,8%	54,5%	45,5%
	psychologues	87,5%	100%	85,7%	80%	76,5%	84,6%
	enseignement	51,1%	49,4%	50,9%	46,3%	45,4%	44,1%
	total	51,6%	49,8%	51,3%	46,9%	46,3%	44,7%

participants obligatoires/volontaires



Les participants obligatoires

		2015	2016	2017	2018	2019	2020
entrants à l'inter	éducation	30	14	18	22	21	11
	psychologues	3	4	5	4	8	5
	enseignement	524	393	389	395	328	281
	total	557	411	412	421	357	297
mesures de carte scolaire	éducation	1	0	0	0	0	0
	psychologues	0	1	0	0	0	0
	enseignement	38	18	19	16	15	34
	total	39	19	19	16	15	34

Taux de satisfaction par corps

Définition : « Sont considérés comme "satisfaits" les enseignants ayant été affectés sur un de leurs vœux, quel que soit le rang de vœu. Sont considérés comme "non satisfaits", les enseignants "participants volontaires à l'INTRA" qui n'ont pas réussi à obtenir une affectation conforme à leurs vœux et qui restent maintenus sur leur poste antérieur ainsi que les enseignants "participants obligatoires à l'INTRA" (cartes scolaires, entrants à l'INTER) nommés en extension, faute de poste vacant correspondant à leurs vœux. »

En %	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CPE	56,7	52,5	53,8	50,8	54,5	45,5
Psychologues	87,5	100	85,7	80	76,5	84,6
Agrégés	50,8	50,4	50	38,4	44,5	39,1
Certifiés	49,3	48,4	49,9	45,9	43	42,7
PEPS	43,4	43,6	46,3	46,5	45,2	33,3
PLP	64,8	58,6	61,4	53,7	60,2	61,6
Total	51,6%	49,8%	51,3%	46,9%	46,3%	44,7

Les taux de satisfaction sont supérieurs à ceux du mouvement INTRA 2019 pour les psychologues et les PLP. Pour le corps des certifiés, on constate à nouveau une diminution même si celle-ci est légère (- 0,3 point), sachant que cette population constitue presque 2/3 des candidats (705 sur 1113).

Les taux de satisfaction par discipline

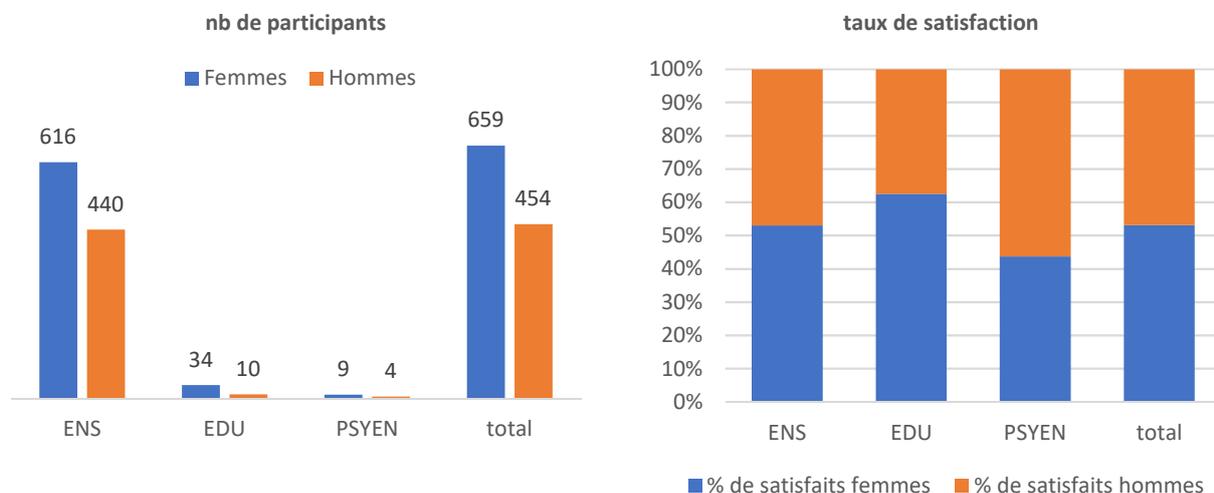
Le taux est en hausse pour les disciplines des lycées professionnels. Pour les disciplines « L », le taux de satisfaction est de 41% (43,4% en 2019, 45,1% en 2018, 50% en 2017, 48% en 2016, 49% en 2015).

Intra 2020 - La répartition des candidats mutés selon leur rang de vœu

En %	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Sur le 1 ^{er} vœu	37	43	46	38	37	37
Sur les 5 premiers vœux	63	68	70	60	61	63
Sur les 10 premiers vœux	76	78	77	71	72	74
% mutés en extension	15	13	13	17	14	14

Intra 2020 - La répartition femmes-hommes

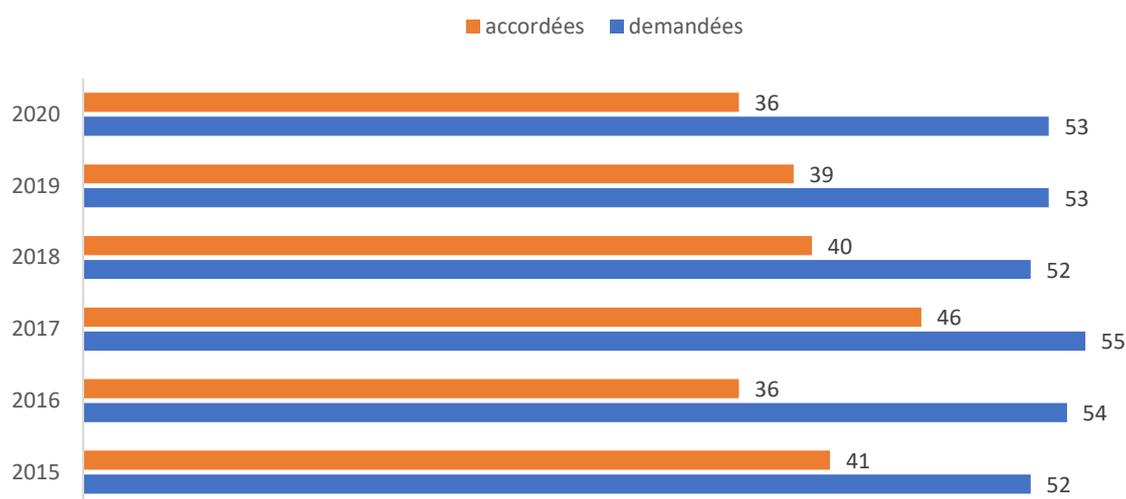
Les femmes représentent 59,2% des participants du mouvement INTRA 2020 (59,5% en 2019). Elles sont 58,3% pour la fonction enseignement. Les personnels féminins, bien que majoritaires, ont un taux de satisfaction légèrement inférieur à la moyenne (46,9%) mais supérieur cette année à celui des hommes (46,9% contre 41,4%).



Intra 2020 - Focus sur la prise en compte des situations de handicap, médicales ou sociales

Les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (ou leur conjoint ou enfant) peuvent obtenir une majoration de 1000 points au barème, sous réserve de l'amélioration de la situation de l'agent (sachant que la priorité n'est pas accordée systématiquement et ne concerne pas nécessairement l'ensemble des vœux), après avis du médecin de prévention. Les personnels souhaitant faire valoir une situation médicale grave (sans reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) ou une situation sociale grave peuvent bénéficier d'une bonification de 150 points.

Evolution des bonifications accordées au titre du handicap ou de situations médicales graves



agents muets sur vœux bonifiés	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	33	25	28	25	24	22
	63% des demandeurs	46% des demandeurs	51% des demandeurs	48% des demandeurs	45% des demandeurs	42% des demandeurs

Bonifications accordées et agents mutés

	Nb de bonifications accordées	Nb d'agents mutés sur vœux bonifiés	Nb d'agents mutés sur vœux non bonifiés
Agrégés-Certifiés	27	16	4
PLP	6	4	1
EPS			
PsyEN	1	1	
CPE	2	1	
Total	36*	22	5

* dont 19 bonifications de 150 points

Enfin, en ce qui concerne les situations sociales graves, il y a eu une seule demande en 2020, pour laquelle il n'y a pas eu de bonification.

Mutations 2020 des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)

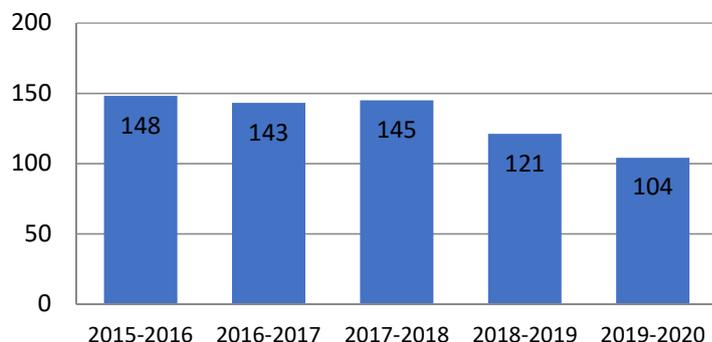
A compter du 1^{er} janvier 2020, les commissions administratives paritaires ne participent plus à l'examen des questions relatives aux mutations, aux détachements et aux intégrations directes. Lors de la saisie de demande de mutation, les agents indiquent un ou plusieurs motifs. Les demandes relevant d'une priorité légale sont jugées prioritaires si elles sont en adéquation avec les postes offerts.

Les opérations de mutation 2020 n'ont engendré aucun recours dans l'académie.

corps	Mouvement inter			Mouvement intra				
	entrants	sortants	solde des entrées/sorties	Effectifs du corps	Nb de participants	%	Nb de participants ayant obtenu satisfaction	Taux de satisfaction %
AAE	0	4	-4	219	9	4,11	7	77,78
SAENES	3	3	0	430	23	5,35	19	82,61
ADJENES	6	3	3	674	47	6,97	31	65,96
INFIRMIERS	0	0	0	220	15	6,82	9	60
ASS. SOC.	0	0	0	73	2	2,74	0	-
ATRF	1	0	1	341	8	2,35	3	37,50
total	10	10	0	1957	104	5,31	69	66,35

Les opérations de mutation inter académiques présentent un solde global entrées/sorties toujours négatif en 2020, mais en amélioration par rapport à l'an dernier (-1 en 2020, -4 en 2019). Le corps des attachés a encore un solde négatif attestant de la difficulté pour l'académie à attirer les cadres A.

Evolution des participants à l'intra



Le nombre de candidat au mouvement intra académique est en baisse constante : 104 en 2020 contre 148 en 2016. Cependant, le taux de satisfaction a augmenté, il est de 66,35% cette année contre 58% en 2018.

Répartition des candidats mutés selon leur rang de vœu

corps	nb mutés	sur 1 ^{er} vœu	sur l'ensemble des vœux 1 motif (sauf 1 ^{er} vœu)	sur l'ensemble des vœux plusieurs motifs	sur l'ensemble des vœux PPr
AAE	7	6	0	0	1
SAENES	19	13	3	1	2
ADJENES	31	24	5	1	1
INFIRMIERS	9	3	3	3	0
ASS. SOC.	0	0	0	0	0
ATRF	3	3	0	0	0
total	69	49	11	5	4

On constate, comme les années précédentes, que les personnels mutés ont majoritairement obtenu satisfaction sur leur vœu 1.

Une grande majorité des demandes est formulée au titre du rapprochement de conjoint

Répartition des candidats mutés selon le motif

corps	nombre de mutés	pour raison médicale	pour rapprochement de conjoint	pour mesure de carte scolaire	pour convenances personnelles	politique de la ville
AAE	7	0	0	0	7	0
SAENES	19	0	2	0	16	1
ADJENES	31	3	1	4	23	0
INFIRMIERS	9	0	0	1	5	3
ASS. SOC.	0	0	0	0	0	0
ATRF	3	0	1	2	0	0
total	69	3	4	7	51	4

Mutations au fil de l'eau suite à publication de postes sur la place de l'emploi (PEP)

corps	nombre de postes publiés	inter académique		intra académique
		mutations réalisées entrantes	mutations réalisées sortantes	mutations réalisées
AAE	2	1	1	1
SAENES	1	0	0	1
ADJAENES	0	0	0	0

2 corps sont concernés par cette mobilité : celui des attachés avec 2 postes publiés et pourvus et celui des SAENES avec 1 poste publié et pourvu.

Détachement, intégration directe et affectation CIGEM

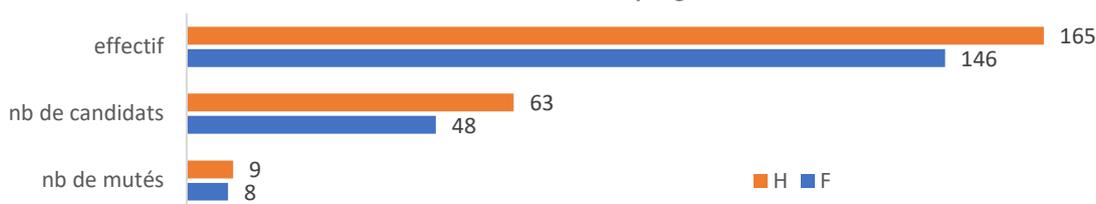
corps	détachement		intégration directe		affectation CIGEM
	entrant	sortant	entrant	sortant	total
AAE	0	0	0	0	4
SAENES	2	5	0	0	0
ADJAENES	1	0	0	0	0
INF (Cat A)	0	0	0	0	0
ASSAE	0	0	0	0	0
ATRF	1	0	0	0	0

Il y a eu 2 détachements entrants dans le corps des SAENES, 1 dans le corps des ADJAENES et 1 dans celui des ATRF. Les 5 détachements sortants concernent les SAENES.

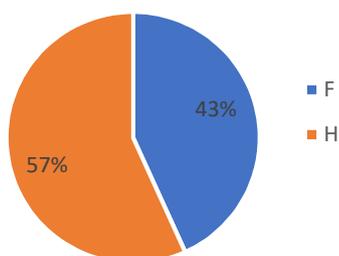
Mutations 2020 des personnels de direction

	effectifs			nb candidats au mouvement			%			nb total candidats mutés			% par rapport au nb total de candidats			dont sortants académie			nb entrants académie		
		F	H		F	H		F	H		F	H		F	H		F	H		F	H
chefs	176	61	115	51	21	30	28,9	11,9	17,0	17	8	9	33,3	15,7	17,6	2	2	0	2	1	1
adjoints	135	85	50	60	27	33	44,4	20,0	24,4	35	16	19	58,3	26,7	31,6	12	4	8	2	1	1
total	311	146	165	111	48	63	35,7	15,4	20,3	52	24	28	46,8	21,6	27,2	14	6	8	4	2	2

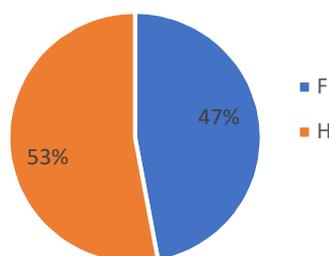
bilan des mutations par genre



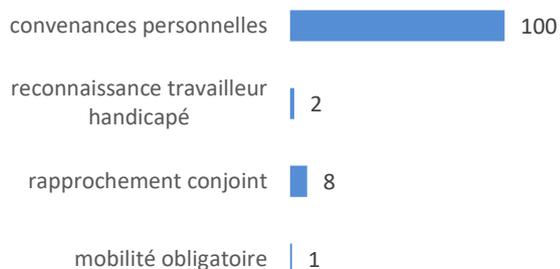
candidats par genre



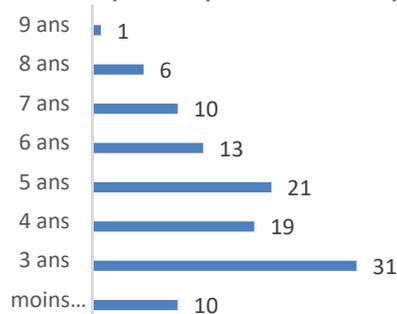
mutés par genre



répartition par motif de mutation



répartition par ancienneté de poste



Cette année, le nombre de personnels de direction ayant participé aux opérations nationales de mutation est en légère hausse (35,7% en 2020 contre 34,2% 2019) suivant la même tendance depuis 2017 (42% en 2018, 38% en 2017 et 35% en 2016).

Contrairement à 2019, les chefs d'établissement sont un peu moins nombreux que les adjoints à avoir participé au mouvement. Ceux ayant obtenu satisfaction sont également moins nombreux que les adjoints.

Le taux de satisfaction global est stable (environ 48% comme en 2019 contre 46% en 2018 et 40% en 2017).

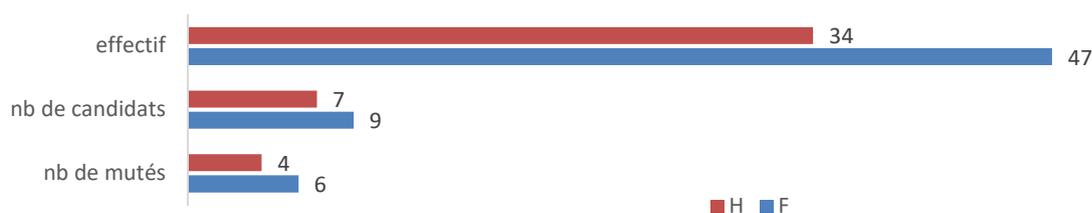
La nombre de mutations vers d'autres académies augmente sensiblement (14 sortants en 2020 contre 10 en 2019). Cette année encore, l'académie a accueilli peu de personnels de direction d'autres académies : 4 en 2020, 7 en 2019, 5 en 2018 et 2017, 12 en 2016.

Le motif principal de demande de mutation est la convenance personnelle, suivi par le rapprochement de conjoint. L'ancienneté moyenne de poste des candidats en 2020 est de 3 ans. On constate que l'obligation de mobilité est assez bien anticipée par les personnels de direction puisqu'il y a seulement 1 personnel concerné par l'obligation stricto sensu (9 ans).

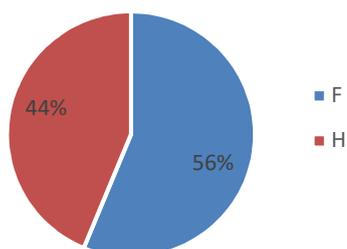
Mutations 2020 des personnels d'inspection

	effectifs			nb candidats au mouvement			%			nb total candidats mutés			% par rapport au nb total de candidats			dont sortants académie			nb entrants académie		
	F	H		F	H		F	H		F	H		F	H		F	H		F	H	
IA-IPR	28	12	16	6	4	2	21,4	14,3	7,1	4	2	2	66,6	33,3	33,3	4	2	2	1	0	1
IEN	53	35	18	10	5	5	18,8	9,4	9,4	6	4	2	60,0	40,0	20,0	1	1	0	1	0	1
total	81	47	34	16	9	7	19,8	11,2	8,6	10	6	4	62,5	37,5	25,0	5	3	2	2	0	2

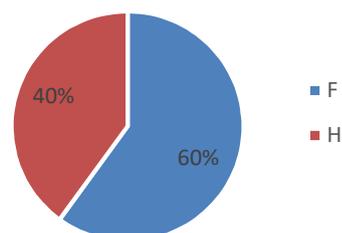
bilan des mutations par genre



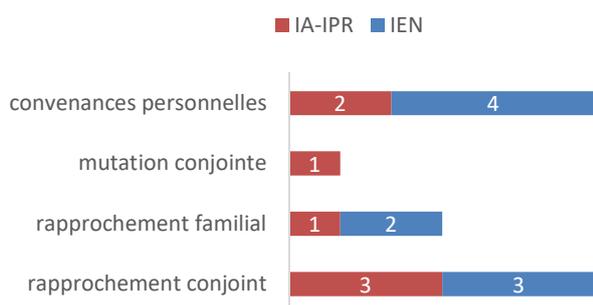
candidats par genre



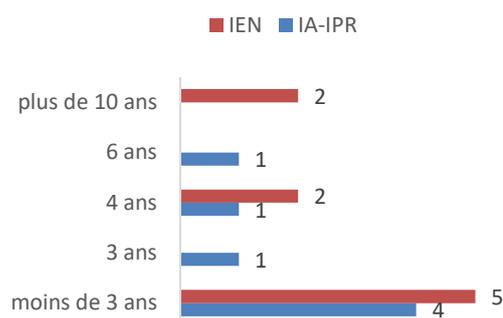
mutés par genre



répartition par motifs



répartition par ancienneté de poste



Environ 20% de l'effectif des corps d'inspection de l'académie a participé aux opérations de mutation nationales 2020, en augmentation par rapport aux années précédentes. Sur 10 candidats ayant obtenu satisfaction, 5 ont été mutés dans le cadre de l'inter académique. Le rapprochement de conjoint et la convenance personnelle sont à part égale les principaux motifs de demande de mutation. L'ancienneté moyenne de poste des candidats est de moins de 3 ans, elle est en baisse par rapport aux années précédentes.

LA FORMATION



- ▶ Une délégation académique à la formation des personnels
- ▶ 15 749 personnes formées
- ▶ Budget : 1 877 830 €
- ▶ Journées-stagiaires : 51 313

La formation des personnels constitue un levier majeur pour insuffler une évolution des pratiques pédagogiques et éducatives, et développer les compétences professionnelles de chacun des acteurs de l'Éducation nationale, au plus près des acteurs.

La crise sanitaire a contraint les acteurs de la formation à revoir les modalités d'accompagnement, dont la formation fait partie ainsi que la formation continue prévue au PAF. En conséquence, l'accompagnement et la formation à distance à l'aide du numérique éducatif se sont adaptés quand cela était possible. Les leçons ont été tirées de cette période contrainte et l'utilisation à distance ou hybride du numérique éducatif a été analysée et optimisée au service d'une formation nécessairement adaptable dans l'avenir.

Les orientations du plan académique de formation (PAF) se sont pleinement inscrites dans le projet académique, lui-même progressivement conforme au nouveau schéma directeur national de la formation (circulaire n° 2019-133 du 23 septembre 2019). Il s'est voulu l'expression de besoins identifiés auprès des personnels et des priorités assignées par la politique nationale. Enfin, les orientations du PAF se sont inscrites dans la logique des grandes réformes actuelles et de la priorité accordée au premier degré.

Le PAF s'adresse, comme chaque année, à l'ensemble des personnels de l'académie, personnels d'encadrement, personnels administratifs, personnels de santé, personnels enseignants, personnels contractuels, etc.

Formation continue

Formation des personnels du premier degré public

988 modules mis en place
 20 295 participants convoqués
 18 573 stagiaires présents et 17 211 assidus
 6 852 personnes physiques formées
 19 759 journées-stagiaires réalisées (-39% par rapport à 2018/19).

91% des personnels du 1^{er} degré ont participé à une action de formation au moins et la durée moyenne de formation par personne est de 17 heures.

Répartition par objectifs

objectifs	modules	effectif	j-stag	part vol
formation professionnelle statutaire	47	963	2 034	10%
adaptation au poste de travail	41	823	928	5%
adaptation à l'évolution des métiers	60	989	955	5%
dév. des qualifications ou acquisitions nouvelles	750	15 147	14 155	72%
préparation aux examens et concours	10	25	194	1%
formation diplômante	15	85	695	4%
elaboration de ressources	24	151	242	1%
formation de formateurs	26	279	328	2%
conception et organisation de la formation	13	109	223	1%
accompagnement au bilan de carrière	2	2	3	0%
total	988	18 573	19 759	100%

Priorités nationales

priorité nationale	Effectif	j-stag
ecole maternelle	3 085	3 077
apprentissage des fondamentaux à l'école primaire	5 662	5 086
déontologie de la fonction publique	16	16
culture juridique et fondamentaux du droit dans la fonction publique	242	397
incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la république	122	119
favoriser l'égalité des chances et la réussite de tous les élèves	163	163
favoriser une école inclusive	540	1 172
travailler en mode projet et favoriser la création de collectifs de travail	520	511
savoir gérer les relations et les conflits entre élèves ou avec les adultes savoir faire savoir être	418	528
numérique et intelligence artificielle dans le cadre pédagogique	442	452
sciences cognitives et mécanismes d'apprentissage	10	7
education artistique et culturelle	1 041	1 324
les évaluations nationales des élèves	24	12
prise en compte dans les apprentissages de la diversité des élèves	612	621
promotion de la santé au service de la réussite des élèves	395	162
santé et sécurité au travail	48	43
evolutions professionnelles et valorisation des compétences	426	553
innovation	168	183
continuum formation initiale formation continuée	312	329
total des priorités	14 246	14 755
part des priorités nationales sur le paf 1 ^{er} degré	77%	75%

Formation des personnels du second degré public

- 723 modules mis en place
- 1 406 actions organisées (certains modules donnent lieu à de nombreux groupes)
- 24 869 participants convoqués
- 20 800 stagiaires présents et 20 144 assidus
- 31 554 journées-stagiaires réalisées (36% par rapport à 2018/19)
- 8 897 personnes formées.

Les résultats observés en février 2020 montrent que le volume d'activité aurait été comparable avec celui de l'année scolaire 2018/19 si la pandémie n'avait pas mis fin aux activités de formation.

Répartition par objectifs

objectifs	modules	effectif	j-stag	part vol
formation professionnelle statutaire	22	567	8 126	26%
adaptation au poste de travail	67	2 222	3 763	12%
adaptation à l'évolution des métiers	385	13 169	12 014	38%
dév. des qualifications ou acquisitions nouvelles	103	2 186	3 036	10%
préparation aux examens et concours	33	390	845	3%
formation diplômante	20	652	1 573	5%
période de professionnalisation	10	55	251	1%
formation de formateurs	83	1 559	1 947	6%
total	723	20 800	31 554	

La formation statutaire concerne les PFS ainsi que les personnels de direction et inspection lauréats de concours. Leur effectif est modeste mais ils participent à de nombreux modules de formation, d'où le nombre important de "stagiaires" et le total de 26% du Paf.

L'adaptation immédiate au poste de travail s'adresse aux personnels prenant de nouvelles fonctions mais dont la formation ne revêt pas un caractère statutaire : nouveaux gestionnaires, nouveaux personnels médico-sociaux, contractuels enseignants, assistants de langues vivantes... le volume représente 12% du total du Paf.

L'adaptation à l'évolution des métiers correspond cette année à 38% du Paf. Cet objectif regroupe plusieurs secteurs prioritaires : l'accompagnement des réformes, le développement du numérique...

Le développement et l'acquisition de nouvelles qualifications représentent 10% du Paf.

Les préparations de concours internes correspondent à 3% du Paf et les formations diplômantes à 5%.

Priorités nationales

priorités	présents	j-stag
aucune	7 432	16 844
réforme lycée bac	519	531
transfo voie pro	652	449
continuum lyc-sup	40	27
nouv programmes lyc lp	356	349
numérique	3 082	2 273
sc. cognitives, apprentissage	416	313
éduc artistique et cult	569	876
diversité des élèves	433	489
fo initiale - fo continue	596	570
valeur de la république	378	364
réussite de tous les élèves	2 631	2 128
école inclusive	358	388
mode projet et	130	99
relations et conflits	450	436
prévention de la violence	268	266
promotion santé des élèves	23	24
santé sécurité au travail (enseignants)	32	32
évolution professionnelle des enseignants	428	1 817
innovation	209	181
valeur de la république		0
management	35	36
gestion	476	492
qualité de vie au travail atss et encadrants	141	146
évolution professionnelle atss et encadrants	624	1 782
prof. acteurs rh et fo	3	3
santé sécu au travail atss et encadrants	402	438
dév pro personnels santé	117	203
total priorités	13 368	14 710
part des priorités sur le paf	64%	47%

Catégories de personnels

catégorie	nbre ins-crits	nbre convoqués	nbre pré-sents	journées stagiaires
enseignants	6 777	6 425	5 973	24 068
éducation	285	266	246	1 118
psy en	129	121	118	215
direction	287	287	276	922
inspection	84	84	76	327
administra-	537	496	456	1 441
itrif	159	157	151	204
médico-so-	258	234	220	918
assistants	617	604	517	669
1er degré	970	930	862	1 666
autres	2	2	2	6
total	10	9 606	8 897	31 554

Budget de la formation continue

	budget HORS TITRE 2 (déplacements, logistique)				
	BOP 140	BOP 230	BOP 141	BOP 214	TOTAL HT2
2013	229 507 €	32 696 €	589 952 €	128 881 €	981 036 €
2014	237 746 €	57 002 €	696 985 €	127 880 €	1 119 613 €
2015	268 049 €	57 590 €	762 074 €	146 803 €	1 234 516 €
2016	225 659 €	34 791 €	918 960 €	127 485 €	1 306 895 €
2017	237 522 €	44 448 €	862 645 €	110 100 €	1 254 715 €
2018	276 002 €	30 059 €	985 525 €	61 359 €	1 352 945 €
2019	313 627 €	45 526 €	1 057 678 €	134 552 €	1 551 383 €
2020 (prév)	273 030 €	79 800 €	1 020 000 €	60 000 €	1 432 830 €

	budget TITRE 2 (vacations)				
	BOP 140	BOP 230	BOP 141	BOP 214	TOTAL T2
2013	11 448 €	4 302 €	308 631 €	34 381 €	358 762 €
2014	13 163 €	3 839 €	410 023 €	71 705 €	498 729 €
2015	13 949 €	1 647 €	383 352 €	69 107 €	468 055 €
2016	7 587 €	2 429 €	404 135 €	81 249 €	495 400 €
2017	21 826 €	1 235 €	342 911 €	72 838 €	438 810 €
2018	23 914 €	1 070 €	348 557 €	75 339 €	448 880 €
2019	16 024 €	2 294 €	338 874 €	79 471 €	436 663 €
2020 (prév)	18 000 €	2 000 €	350 000 €	75 000 €	445 000 €

Compte personnel de formation

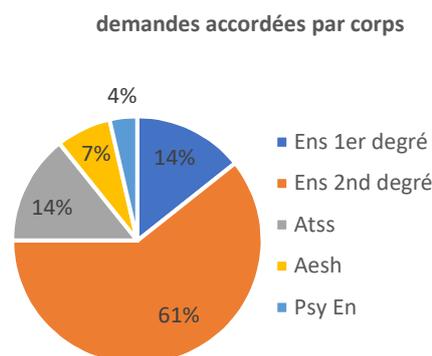
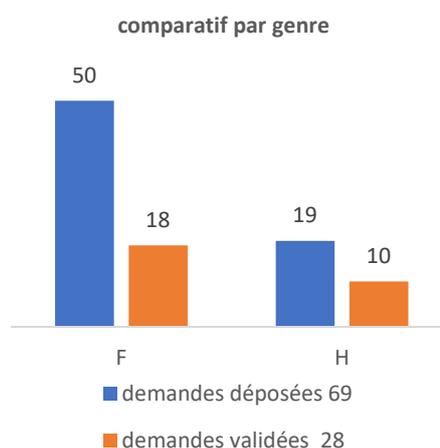
Pour la rentrée 2019, 69 personnes ont présenté un dossier dans le cadre de la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF). Réunie en juillet 2019, la commission académique les a examinés en fonction des critères énoncés par le décret du 6 mai 2017 concernant tous les agents de la fonction publique.

De nombreux dossiers ne correspondaient pas à un projet d'évolution professionnelle, (l'adaptation à l'emploi actuel n'est pas recevable au titre du CPF), d'autres ne respectaient pas les critères financiers fixés par le ministère. 6 demandes ont pu être réorientées vers une action existant au Paf.

28 demandes ont été validées, elles émanaient de 17 enseignants du 2nd degré, 4 enseignants du 1^{er} degré, 4 non enseignants, 2 AESH, 1 psy EN.

Les 28 projets d'évolution professionnelle concernaient :

- le domaine de la santé (5)
- le domaine social (2)
- le domaine administratif (2)
- le domaine culturel ou artistique (4)
- le domaine scientifique (1)
- l'enseignement à l'étranger ou en établissement spécialisé (3)
- la reconversion disciplinaire (4)
- la mobilité fonctionnelle (2)
- des fonctions d'encadrement (2)
- une activité de formateur en auto-entreprise
- l'ouverture de chambres d'hôtes (2)



Le coût total de l'opération est de 30 000 € environ (la pandémie a provoqué l'interruption de certaines formations et toutes n'ont pas encore repris, les prestations ne sont pas toutes payées et le coût final pourra varier légèrement).

LE SUIVI INDIVIDUALISÉ DES PERSONNELS



Médecine du travail

L'académie de Reims dispose de 1 ETP de médecin du travail pour 27 141 agents.

Lors des visites médicales, qui peuvent être demandées soit par l'administration, soit par les agents eux-mêmes, le médecin du travail atteste de la compatibilité de l'état de santé de l'agent avec le poste qu'il occupe. A partir d'un examen médical, il établit des préconisations d'aménagement de poste afin d'améliorer les conditions de travail de l'agent dans différents domaines : ergonomie, organisation du travail, horaires de travail, et peut émettre un avis sur l'affectation.

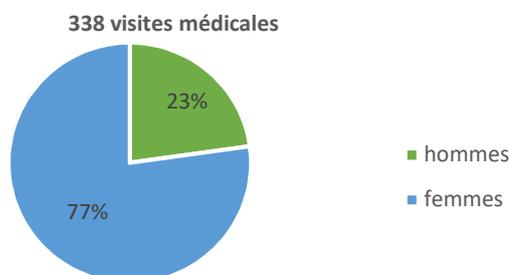
Il assure le suivi médical des personnels en situation de handicap ou de restrictions d'aptitude, notamment lors de leur 1^{ère} affectation, et préconise les aménagements nécessaires à leur maintien dans l'emploi : accessibilité, matériel spécifique, transport adapté, heures d'APSH (aide aux personnels en situation de handicap).

Il effectue à la demande de l'administration le suivi médical des personnels exposés à des risques professionnels particuliers.

Au cours de l'année scolaire 2019/2020, le médecin du travail a réalisé 338 visites médicales en présentiel, pour 261 agents de sexe féminin et 77 de sexe masculin.

83 agents étaient reconnus travailleurs handicapés.

29 agents exerçaient dans l'enseignement privé.

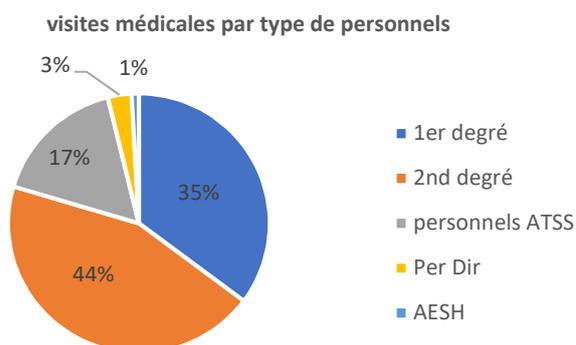


Ces consultations ont été effectuées à la demande de 303 agents, et 35 agents ont été reçus à la demande de l'administration. En raison du contexte sanitaire, 216 consultations ont été réalisées à distance et 196 avis ont été donnés sur étude du dossier médical.

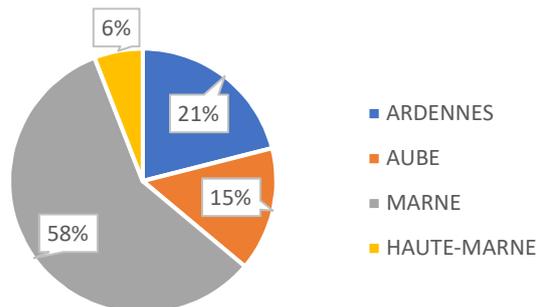
269 enseignants, dont 61 dans les Ardennes, 43 dans l'Aube, 141 dans la Marne et 24 en Haute-Marne ont bénéficié d'un rendez-vous, sur les différents sites des DSDEN et du rectorat.

69 autres personnels (personnels administratifs, personnels d'encadrement et AESH) ont été reçus en consultation.

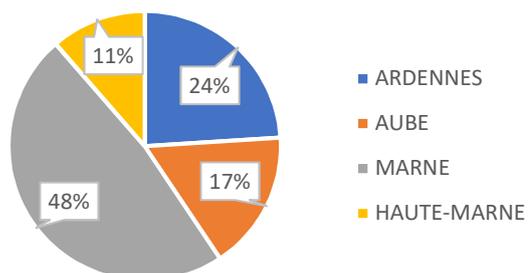
Sur l'ensemble de ces consultations médicales, 61 concernaient des risques psychosociaux, 61 concernaient des risques psychosociaux, et 48 des troubles musculo-squelettiques.



Visites médicales 1er degré par département



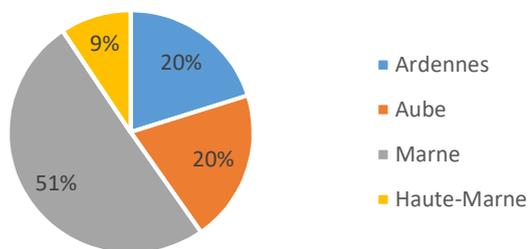
Visites médicales 2nd degré par département



Ces visites de médecine de prévention ont été suivies de 139 aménagements de poste :

- 28 dans les Ardennes
- 28 dans l'Aube
- 51 dans la Marne
- 13 dans la Haute-Marne

aménagement des postes de travail



Prise en compte du handicap

Les acteurs du handicap

La correspondante handicap académique

L'académie dispose d'un agent de catégorie A qui consacre 70% de son temps de travail à la politique académique handicap. Ses missions sont les suivantes :

- mettre en œuvre, promouvoir et valoriser la politique académique en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap
- assurer les liens avec la mission à l'intégration des personnels handicapés au ministère (MIPH) : enquêtes, retours, exécution des directives du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)
- organiser et mettre en œuvre des plans d'actions, participer à leur évaluation
- contribuer à la sensibilisation et à l'information de l'ensemble des personnels à la politique académique handicap
- suivre les dépenses relatives au handicap (FIPHFP et HANDI ACTIONS)
- suivre le parc matériel du handicap
- accueillir et accompagner des personnels en situation de handicap
- mettre en œuvre les préconisations médicales en lien avec les personnes, la DAFL et les partenaires
- recenser les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)
- assurer le suivi individuel des agents en lien avec les services gestionnaires de personnels
- participer aux commissions de recrutement et de titularisation des BOE
- équiper et suivre le matériel informatique des personnels affectés en postes adaptés au CNED
- animer une équipe ressource académique et les correspondants relais

Les relais dans les DSDEN

Conformément aux consignes ministérielles, un relai du correspondant académique est désigné dans chaque DSDEN. Ces correspondants doivent faire partie de l'équipe de gestion des ressources humaines qui porte la responsabilité de la politique handicap.

Dans notre académie, ce sont les assistantes sociales des personnels des Ardennes, de l'Aube et de la Haute-Marne ainsi que le chef de la division des personnels de la DSDEN de la Marne qui occupent cette fonction. Ils sont joignables par l'intermédiaire d'une boîte mél dédiée : correspondant-handicap «dpt»@ac-reims.fr

Leur rôle :

- encourager les personnels à faire reconnaître leur handicap
- être l'interlocuteur de proximité des agents ayant une RQTH
- veiller à la bonne application des préconisations du médecin de prévention
- conseiller les responsables des établissements, écoles et services sur les moyens à mettre en œuvre pour que le personnel puisse exercer ses fonctions
- contribuer au recrutement des aides humaines adaptées aux situations.

L'équipe ressource handicap

La mission principale de l'équipe ressource est de rendre visible la politique académique handicap en mettant en place des projets d'envergure mais aussi de proposer des actions ponctuelles et régulières. Cette équipe pluridisciplinaire est composée de la correspondante académique handicap, du médecin de prévention, des relais départementaux, d'un principal de collège, d'un directeur adjoint de SEGPA, de la cheffe de service du dialogue social et de l'inclusion professionnelle ainsi que d'une coordinatrice territoriale de la délégation à la formation des personnels.

Pour l'année 2019-2020, les objectifs suivants ont été assignés à l'équipe ressource :

- utiliser la plateforme m@agistère comme bibliothèque des formations déjà existantes dans l'académie
- s'inscrire dans la journée Duodays 2020
- organiser en département un visionnage collectif d'un webinaire sur le handicap psychique
- proposer au délégué à la formation des personnels d'encadrement une demi-journée de formation sur le handicap au travail
- construire une formation de niveau 2 aux APSH déjà formés
- tester une formation aux 1ers secours en santé mentale

La crise sanitaire a fortement ralenti l'activité de l'équipe ressource, toutefois plusieurs actions ont été réalisées :

- une formation par webinaire sur le handicap psychique a été proposée aux agents du rectorat le 8 novembre 2019
- une nouvelle offre de formation a été incluse au PAF à l'attention des personnels d'encadrement et des responsables des services administratifs : sensibilisation au handicap au travail et accompagnement des personnels en situation de handicap
- 8 agents de prévention des Ardennes ont été sensibilisés au handicap le 17 décembre 2019. Devaient être également formés les agents de prévention de la Marne mais le coronavirus a arrêté toute activité début 2020.

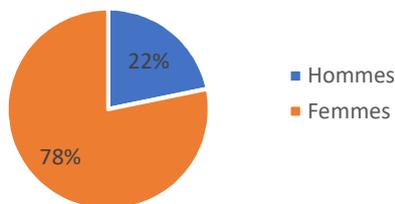
Le taux d'emploi

déclaration (situation au 1 ^{er} janvier)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
taux d'emploi direct en %	1,69	1,99	2,52	2,54	2,85	3,15	3,09	2,87	2,76
nombre de BOE	337	394	499	511	661	736	656	676	667
dont enseignants 1 ^{er} degré public	55	74	87	105	121	143	127	151	185
dont enseignants 2 nd degré public	112	138	150	173	200	207	234	235	300
dont enseignants 1 ^{er} degré privé	1	2	3	3	5	4	3	10	9
dont enseignants 2 nd degré privé	5	6	8	10	7	9	12	13	15
dont ATSS	60	69	72	78	105	141	106	132	142
dont CUI-CAE devenus AESH en 2018		104	104	179	142	220	174	130	105

La baisse du taux d'emploi depuis 2018 s'explique par l'arrêt des recrutements des contrats aidés qui ne sont pas devenus AESH, dont un grand nombre disposait d'une reconnaissance de travailleur handicapé. A titre d'exemple, la déclaration 2019 (sur la situation au 01/01/2018) faite par la MIPH faisait état d'une diminution de 83 ETP de contrats aidés BOE pour l'académie de Reims.

Répartition par genre :

hommes	145
femmes	522
total	667



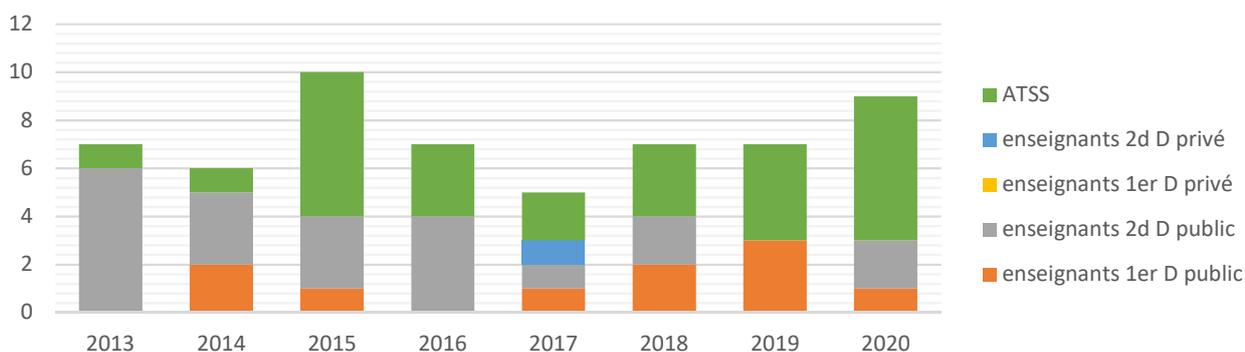
La titularisation des BOE au 1er septembre 2019

corps	recrutés en 2018	titularisés en 2019
Ens 2d degré pu-	0	0
PE	3	2
ASS	5	5
total	8	7

Le recrutement en juillet 2020

	candidatures reçues	convoqué(e)s	retenu(e)s
enseignants 1er D public	4	3	1
enseignants 2d D public	33	9	2
ASS ATRF	86	17	6
dont AAE	3	3	1
TOTAL	126	32	9

Evolution des recrutements depuis 2013



Les aménagements de poste au titre du handicap

- Nombre de préconisations traitées et suivies : 124 sur l'année 2019
En comparaison, 108 préconisations avaient traitées et suivies en 2018
- Achats réalisés : 141. En comparaison, 165 achats avaient été réalisés en 2018
- Prises en charge pour la formation (VAE et MEEF) : 2
- 25 appareils auditifs préconisés dont 15 financées. En 2018, 21 appareils auditifs avaient été intégralement financés. Au regard des préconisations médicales, le ralentissement du remboursement des prothèses s'explique par des dossiers qui restent incomplets.
- Aides humaines : 16

filiale	corps	moteur	visuel	maladie in- validante	temps en heures
administrative	ASS-ATRF			3	37h50
enseignante	professeur des écoles	3		3	99h50
	professeur certifié	1	2	4	59h
ensemble		4	2	10	196h

- Transport : 12

administration	ADJAENES- SAENES-INFENES	1
enseignement pu- blic	professeur des écoles	3
	professeur du second degré	8
total		12

Il y a 3 prises en charge de plus qu'en 2018 et plus de taxis que de transports adaptés. Les personnels qui ont des difficultés pour se déplacer ou pour prendre des moyens de transport ordinaires peuvent bénéficier d'un transport adapté entre leur domicile et leur travail (bus de ville équipés ou sociétés spécialisées). Les personnels résidant en zone rurale peuvent également être pris en charge par des taxis.

Le budget

Situation des crédits FIPHFP du BOP 214 HT2 – 2019

	ressources	dépenses	2018	2019
1 ^{ère} dotation	Mois 07	fonctionnement courant	23 232,35	47 226,67
2 ^{ème} dotation	Mois 09	informatique	5 142,67	31 243,08
3 ^{ème} dotation	Mois 12	frais de déplacement	26 714,06	56 392,84
4 ^{ème} dotation	Mois 12	formation	7 267,20	2 100
Voir ci-dessous		prothèses auditives	32 131,14	40 778,43
total			94 487,42€	177 741,02€

Bilan FIPHFP 2019 - BOP 214 HT2

Dotations :	Fonds de concours	Dépenses engagées (AE)	Achats payés (CP)
25/07/2019	1-2-00038	38 946,68	44 196,17
06/09/2019	1-2-00038	86 503,58	81 254,09
02/12/2019	1-2-00038	25 978	46 700
02/12/2019	hors FDC	31 000	31 000
TOTAL		182 428,26	203 150,26
Dépenses :			
TOTAL DEPENSES		211 174,79	177 741,02
dont fonctionnement courant - autres dépenses		51 038,22	47 226,67
dont informatique		34 288,16	31 243,08
dont frais de déplacement		75 408,88	56 392,84
dont formation		9 661,10	2 100
prothèses auditives		40 778,43	40 778,43

On observe qu'en AE 28 746,53€ ont été financés hors dotations FIPHFP car elles étaient insuffisantes.

En CP, 25 409,24€ n'ont pas été consommés en raison de l'arrivée tardive des factures mais sachant que la dernière dotation du ministère (31 000€) était hors fonds de concours, le ministère ne déduira pas ces 25 409,24€ des dotations à attribuer en 2020.

3 personnes sont aidées à temps plein par des accompagnants de personnels en situation de handicap (APSH)

En 2017, il y a eu 18 APSH pour 220,5 heures

En 2018, il y a eu 23 APSH pour 250,5 heures

En 2019, il y a moins de demandes, néanmoins, les préconisations d'APSH peuvent se faire en cours d'année en fonction des besoins.

Dépenses par mois

	fonctionnement courant	informatique	taxi	formation	prothèses auditives	total
janv-19	10 252,14	237,94	4700	1 500		16 690,08
févr-19	11 65,64		2014,70		4 000	7180,34
mars-19	20 25,05		5027,80		8 999	16 051,85
avr-19	10 62,72	7 450,92	5838,10	540		14 891,74
mai-19	12 401,16	4 299,25	3 740,79		4475,20	2 4916,40
juin-19	7 264,84		8 013,45			15 278,29
juil-19	295,12	132,6	6 489		3 777,26	10 693,98
août-19			936			936
sept-19	2 734,25	14 958,36	150		9 374,24	27 216,85
oct-19	2 905,27	18,62	7 834		3 552,73	14 310,62
nov-19	2 262,88	4 017,19	5 076		4 600	15 956,07
déc-19	4 857,6	128,21	6 573	60	2 000	13 618,81
total	47 226,67€	31 243,09€	56 392,84€	2 100€	40 778,43€	177 741,03€

Dépenses sur le 214 HT2

Une augmentation constante des dépenses est constatée sur 4 ans (+85 615,31€). La sécurité sociale, la maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) ou les mutuelles contribuent aux prises en charge.

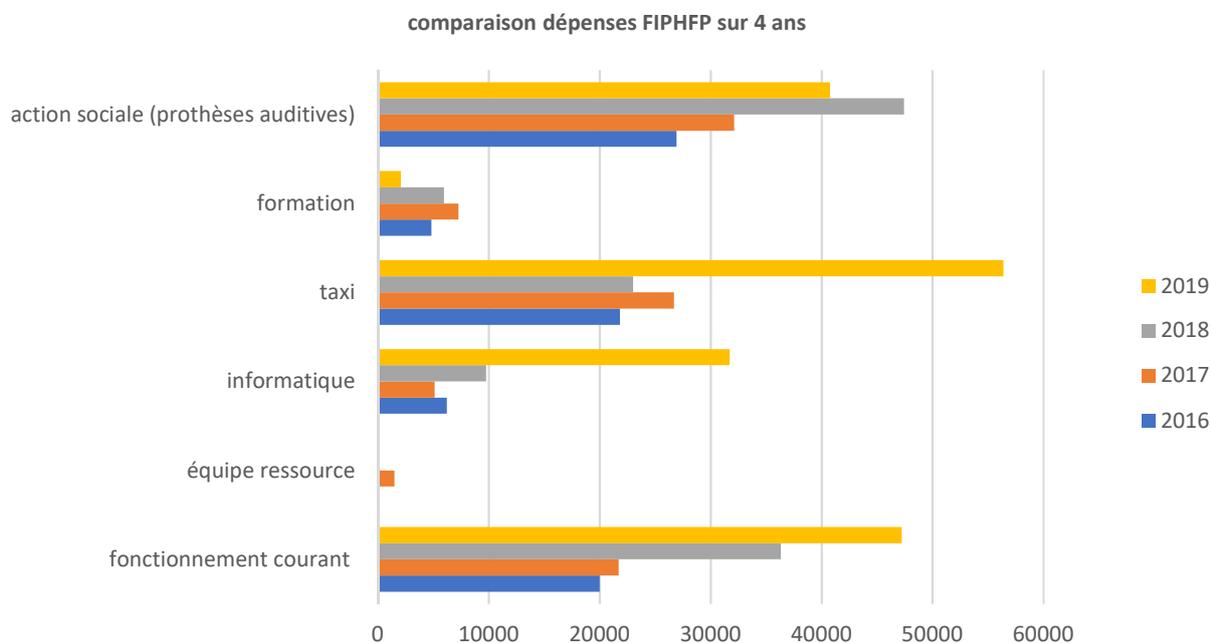
année	dépenses totales au titre du handicap HT2	dont participation du MEN	dont participation du FIPHP	dont participation de l'académie	Autres financements
2016	92 125,72	18 737,48	10 592,07	2 796,17	
2017	101 485,96	18 737,48	79 377,19	3 371,29	
2018	145 052,49	8 678,74	101 719,63	1 008,59	34 490,74
2019	177 741,03€	123 129,42€	129 191,61€	1 988,14€	36 039,21 €

BOP 230 T2 (rémunérations des APSH) et 214 T2 (corrections de copies)

On constate une baisse des dépenses en 4 ans sur les BOP 230 T2 et 214 T2 (-26 017,54€).

Par ailleurs, la convention financière annuelle conclue entre le FIPHP et le ministère a changé en 2019. Le FIPHP ne participe plus à la rémunération des APSH qui reste à la charge complète du ministère.

	2016		2017		2018			2019		
	FIPHP	académie	FIPHP	académie	FIPHP	académie	ministère	FIPHP	académie	ministère
230 T2	75 929,54	37 964,89	83 726,98	41 863,62			99 780,4			92 348,40
214 T2	5 886,80	2 943,38	6 026,80	2 943,38	5 337,10	845,21	3 820,95			4 358,67
total	81 816,34	40 908,27	89 753,78	44 807	5 337,10	845,21	103 601,36			96 707,07
total 2	122 724,61€		134 560,78€		109 783,67€			96 707,07 €		



Les taxis représentent le poste de dépenses le plus important. Les conventions signées sont négociées par le rectorat. Les aménagements de poste relatifs au matériel informatique ont fortement augmenté également ainsi que ceux concernant l'ergonomie des postes de travail

Adaptation du poste de travail relevant de situations médicales

Les postes adaptés

Confrontés à des difficultés de santé, les personnels enseignants du 1^{er} degré et les personnels enseignants et d'éducation du 2nd degré ainsi que les psychologues de l'Éducation nationale peuvent solliciter, respectivement auprès de l'inspecteur d'académie ou de la rectrice, soit l'aménagement de leur poste de travail, soit l'affectation sur un poste adapté.

L'objectif est d'accorder aux personnels une période transitoire afin de préparer une reconversion professionnelle ou un retour dans l'emploi d'origine.

La conduite de ces projets est accompagnée par les conseillères en évolution professionnelle.

L'entrée et la sortie de ce dispositif dépend des préconisations du médecin du travail.

L'agent bénéficie d'une affectation provisoire qui lui permet d'explorer des champs professionnels nouveaux. A l'issue de cette mesure, par la voie du reclassement, l'agent peut être intégré dans le corps de fonctionnaire dans lequel il a émis des souhaits et démontré ses aptitudes.

Pour ce dispositif, l'académie de Reims consacre 24 ETP pour le 1^{er} degré et 32 pour le 2nd degré.

Une commission académique annuelle présidée par le directeur des ressources humaines étudie l'ensemble des demandes. Sont membres de cette commission : le médecin du travail, la conseillère technique de service social, les assistantes sociales des personnels des 4 départements, les chefs des divisions de gestion de personnels enseignants 1^{er} et 2nd degré ainsi que les conseillères en évolution professionnelle.

Pour l'année scolaire 2019-2020, dans le 1^{er} degré : 28 dossiers ont été étudiés.

19 demandes de maintien ont reçu un avis favorable,

2 nouveaux enseignants entrent dans le dispositif,

7 sortent du dispositif (2 reclassement sur des postes administratifs, 2 retour à l'enseignement et 3 demandes de départ à la retraite).

Pour le 2nd degré : 24 dossiers ont été étudiés.

20 demandes de maintien ont reçu un avis favorable,

4 sortent du dispositif (2 départs à la retraite, 1 demande d'entrée dans le dispositif de reconversion, 1 demande de mutation dans une autre académie)

L'accompagnement proposé en 2019-2020 :

Un suivi régulier des personnels est réalisé par les 2 conseillères en évolution professionnelle.

Un document unique intitulé « dossier professionnel personnalisé » contractualise les objectifs entre la personne entrant dans le dispositif et l'ensemble des acteurs qui concourent à sa formation, à son accompagnement au changement d'environnement professionnel et à l'acquisition de nouvelles compétences.

Deux bilans annuels minimum sont réalisés dont une visite minimum sur site. Ces bilans sont réalisés par les conseillères en évolution professionnelle pour se rendre compte des conditions d'exercice et proposer un accompagnement personnalisé en fonction de chaque situation.

Une évaluation est réalisée à la fin de l'année scolaire par le tuteur-formateur au regard des objectifs qui ont été fixés.

Sur l'année scolaire 2019-2020, les personnels en postes adaptés ont bénéficié d'un tutorat sur leur lieu d'affectation réalisé par une personne expérimentée et ayant envie de transmettre ses connaissances et compétences en vue d'une formation sur la durée. Ils ont également bénéficié de formations dans le cadre du PAF, identifiées à partir des besoins de chacun et des exigences du poste.

Liste des modules de formation demandées et suivies par les agents:

La promotion de la santé au travail (gestion du stress, prévenir les troubles de la voix ou les TMS, intervenir lors d'un évènement à risque traumatique, gérer les crises)
La pratique professionnelle (rédaction administrative, fonctionnement d'un secrétariat)
La gestion financière (comptabilité, préparation d'un budget, contrôle interne)
La gestion de l'EPL (gestion des contrats aidés, des voyages scolaires, hygiène et sécurité)
Les relations avec les usagers
La bureautique (excel, word, power point, publisher)
Les pratiques professionnelles des professeurs documentalistes
La préparation aux concours internes.

Les allègements de service

L'allègement de service est une mesure exceptionnelle et temporaire, accordée en raison de l'état de santé, aux enseignants du 1^{er} degré et aux enseignants du 2nd, aux CPE ainsi qu'aux psychologues de l'éducation nationale afin de leur permettre le maintien dans l'activité professionnelle sans perte de salaire. L'allègement, préconisé exclusivement par le médecin du travail, porte au maximum sur le tiers des obligations réglementaires de service. Ce dispositif n'a pas vocation à constituer une solution pérenne.

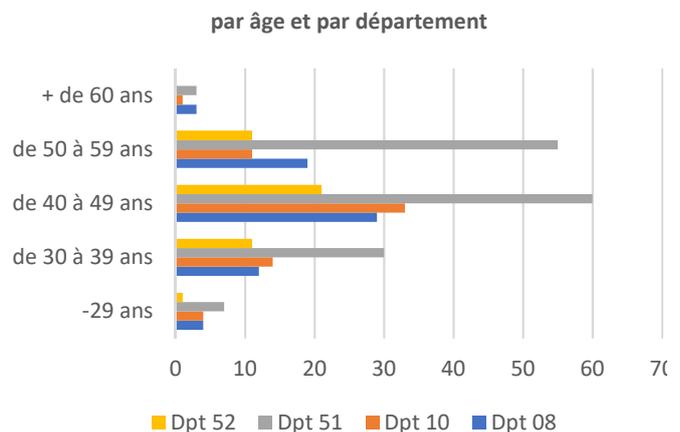
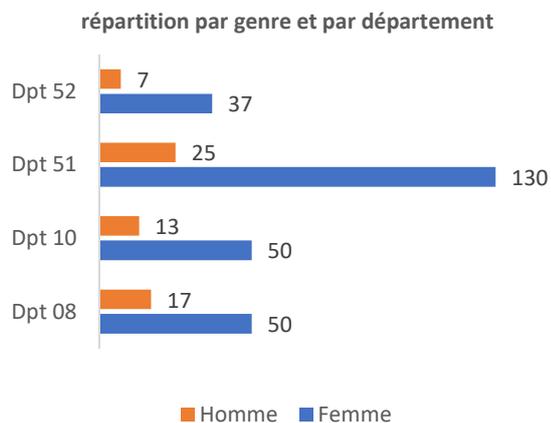
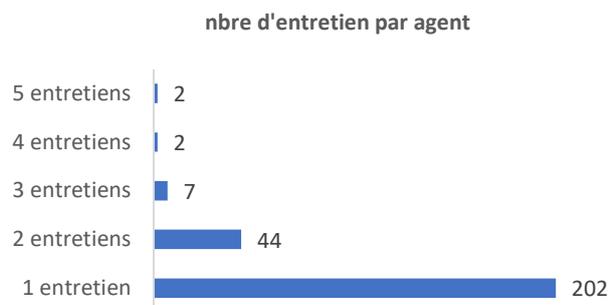
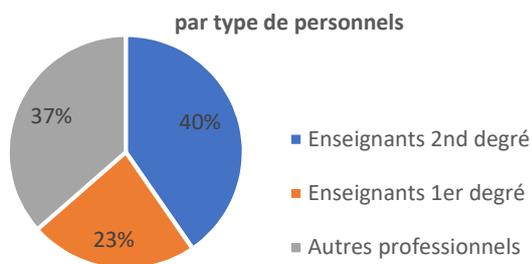
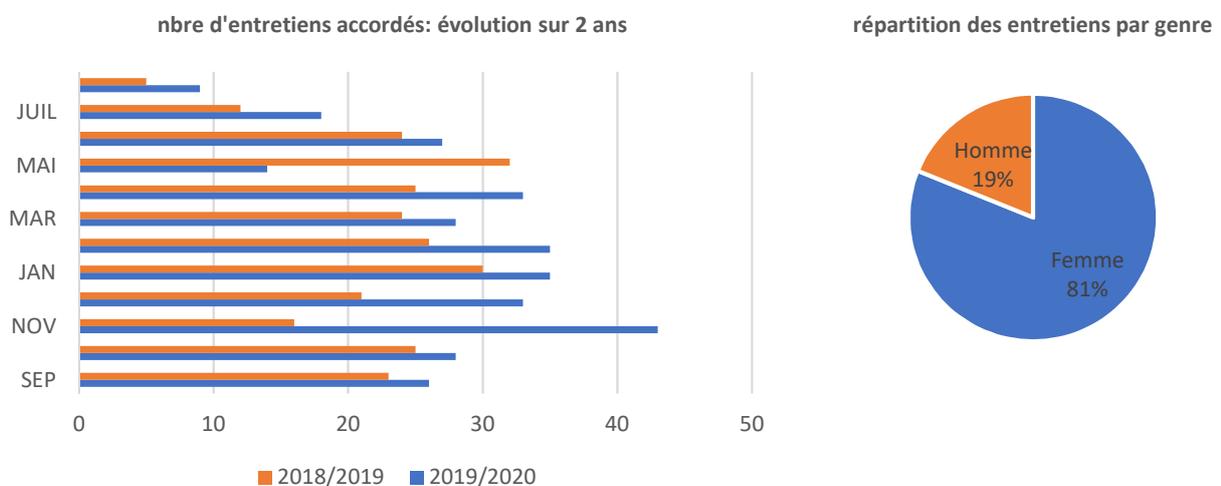
L'académie réserve un nombre d'ETP consacrés aux allègements de service, afin de répondre aux demandes qui sont adressées au médecin de prévention tout au long de l'année scolaire. En 2019-2020, on en dénombre 8 pour le 1^{er} degré et 9 pour le 2nd degré. 79 agents ont obtenu un allègement de service: 28 dans le 1^{er} degré, 49 dans le 2nd degré. Presque 18 ETP ont été consommés : 7 pour le 1^{er} degré, 11,58 pour le 2nd degré.

Evolution professionnelle

Le conseil en évolution professionnelle

1 conseillère en évolution professionnelle à temps plein est à la disposition de l'ensemble des personnels de l'académie, tous corps confondus, de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat. Pour l'année scolaire 2019-2020, 257 personnels ont obtenu un entretien en présentiel au rectorat, par téléphone, à leur demande et sur rendez-vous. Ces entretiens durent en moyenne 1h30. Au total, 329 entretiens ont été réalisés pour les 257 (le nombre d'entretiens est supérieur au nombre d'agents car certains agents ont eu besoin de plusieurs entretiens).

L'activité a augmenté, de façon conséquente, par rapport à l'année scolaire dernière.



Les reconversions professionnelles

Des possibilités de reconversion et d'évolution de carrière existent pour les agents de l'éducation nationale. Elles permettent de changer de métier ou d'évoluer vers d'autres fonctions grâce à un accompagnement personnalisé. 3 dispositifs sont développés dans l'académie.

Les immersions professionnelles

Elles permettent aux agents de découvrir un autre métier, un secteur d'activité dans un cadre juridique sécurisé (convention). Cette année une seule immersion a été organisée : un PLP GA a découvert le métier d'adjoint gestionnaire d'un EPLE. Cette immersion a permis à l'agent de conforter son projet en demandant un détachement. Cet enseignant est affecté aujourd'hui sur un poste d'adjoint gestionnaire d'un établissement scolaire.

Le dispositif de reconversion

Il s'agit d'un dispositif de formation dont l'objectif est de permettre aux enseignants titulaires du 2nd degré public de solliciter un changement de discipline d'enseignement ou d'engager une reconversion professionnelle. Les demandes en faveur des disciplines déficitaires sont encouragées et étudiées en tant que priorité académique.

Sur l'année scolaire 2019-2020, 5 personnels ont effectué un parcours de reconversion dans les disciplines suivantes: mathématiques, lettres modernes, éco-gestion option marketing, S.I.I et en tant que CPE. A la fin de l'année de formation, sur les 5 enseignants pris en charge : 3 ont formulé des demandes de détachement dans un autre corps, 2 sont reconduits sur une deuxième année de reconversion.

Lors de la campagne 2019-2020, 11 demandes de reconversion ont été déposées et instruites : 5 personnels entrent dans le dispositif au 1^{er} septembre 2020, soit 46% des demandes déposées, 3 ont reçu un avis défavorable du corps d'inspection et de la commission, 1 enseignant peut prétendre à un changement direct de discipline puisqu'il l'enseigne déjà, 2 personnels ont renoncé à leur projet.

Le détachement

Le détachement est la position administrative temporaire d'un fonctionnaire placé hors de son corps d'origine mais continuant à bénéficier, dans ce corps, des droits à l'avancement et à la retraite. A l'issue de cette période, il peut demander à intégrer ce nouveau corps ou à retrouver son corps d'origine.

16 demandes de détachement pour la rentrée 2019 dans le 2nd degré ont été déposées et instruites.

9 demandes de détachement ont été transmises au ministère avec un avis favorable :

- 1 PLP anglais-lettres dans le corps des certifiés de documentation
- 1 certifié dans le corps des CPE
- 1 PLP anglais lettres dans le corps des CPE
- 1 PLP lettres anglais dans le corps des certifiés
- 1 PLP lettres-histoire dans le corps des certifiés de lettres-modernes
- 1 PE dans le corps des certifiés de lettres modernes
- 1 PLP gestion administration dans le corps des certifiés éco-gestion
- 1 infirmière de la fonction publique hospitalière dans le corps des PLP STMS
- 1 PE dans le corps des psy EN

Sur les 16 demandes reçues, 7 demandes de détachement ont reçu un avis défavorable : 1 faute de besoin dans la discipline postulée, 4 dont le projet est à consolider, 1 à laquelle il a été proposé d'entrer dans le dispositif de reconversion pour une formation préalable, 1 professeur des écoles a vu aboutir son projet de reconversion comme certifié de documentation par la voie de la liste d'aptitude.

Action sociale

Le service social des personnels

L'action du service social vise à aider les personnels à concilier au mieux vie professionnelle et vie privée. Le service social des personnels s'adresse à l'ensemble des personnels de l'éducation nationale, enseignement public et privé sous contrat, titulaires ou contractuels, en activité, en congé ou retraités.

Le service social est doté de 5 ETP (un dans chaque département, sauf dans la Marne où sont implantés deux postes), le secteur d'intervention est le département.

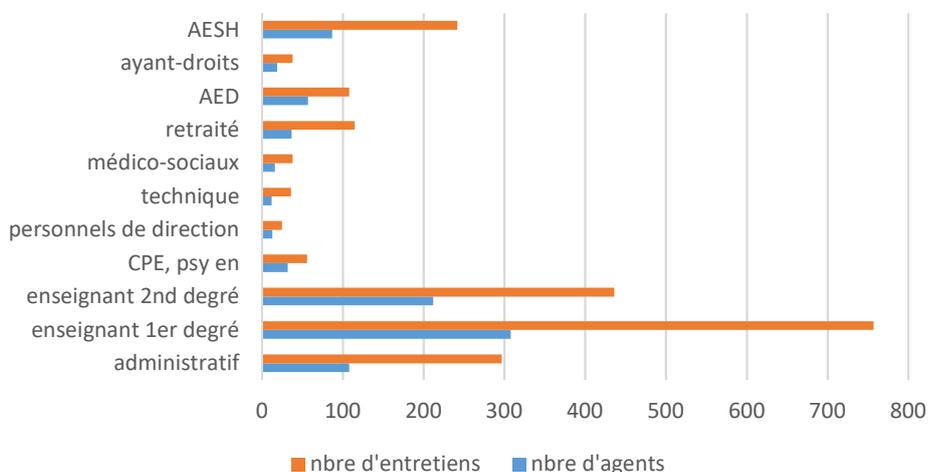
Ses missions sont la prévention des ruptures et difficultés professionnelles ainsi que l'accompagnement des personnes confrontées à des difficultés dans le domaine du travail, de la santé, de l'économie et de la vie familiale et personnelle.

Les assistantes sociales ont une approche globale de la personne. Elles ont connaissance de l'ensemble de ses difficultés, qu'il s'agisse de difficultés rencontrées dans le domaine professionnel ou de difficultés rencontrées dans le domaine privé.

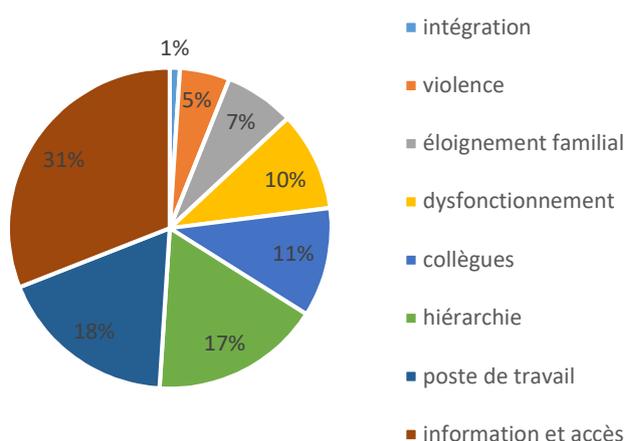
Des liens existent entre ces différents domaines, comme par exemple entre la santé et la vie professionnelle, ou entre les difficultés familiales et la vie professionnelle. C'est souvent en raison de ce lien que les assistantes sociales sont sollicitées et qu'elles sont amenées à intervenir.

typologie des demandeurs	nbre d'agents	nbre d'entretiens	champs d'intervention			
			travail	éco	social	santé
			%	%	%	%
administratif	108	297	44.74	15.13	19.74	20.39
enseignant 1er degré	308	757	26.70	13.68	29.40	30.22
enseignant 2nd degré	212	436	20.34	16.12	21.91	41.63
CPE, psy en	32	56	21.79	11.54	28.21	38.46
personnels de direction	13	25	26.67	3.33	26.67	43.33
technique	12	36	44.44	27.78	0.00	27.78
médico-sociaux	16	38	19.23	26.92	34.62	19.23
retraité	37	115	0.00	25.29	32.94	41.76
AED	57	108	18.46	39.23	32.31	10.00
ayant-droits	19	38	0.00	11.63	83.72	4.65
AESH	87	242	7.28	40.29	36.41	16.02
total	901	2148	24.38	18.07	27.80	29.74

Les assistantes sociales mènent en moyenne 2 entretiens par agent. Certains accompagnements nécessitent un suivi sur le long terme.



Champ d'intervention 1 : le domaine du travail



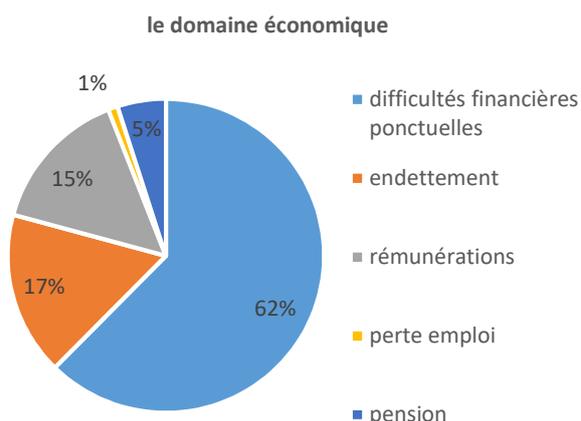
Le domaine du travail constitue le principal motif de sollicitation pour les personnels administratifs et techniques.

Il concerne les difficultés d'adaptation et d'intégration au travail (il peut s'agir, par exemple, d'une reprise d'activité après un temps d'interruption ou de personnels handicapés dont le poste de travail doit être aménagé), les difficultés liées à l'éloignement familial, les difficultés liées à des moments de rupture, à des changements ou à des problèmes dans la vie professionnelle.

Les personnels de direction ainsi que les IEN-CCPD dirigent également les agents de leur établissement ou circonscription vers les assistantes sociales des personnels.

Dans ces situations, les personnels ont besoin d'informations (procédures) et de soutien. Les assistantes sociales peuvent également les orienter vers un conseiller en évolution professionnelle.

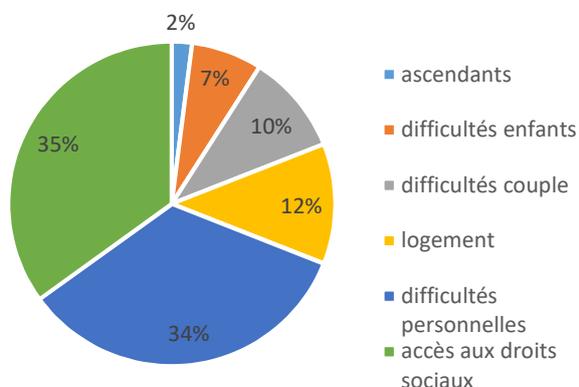
Champ d'intervention 2 : le domaine économique



Le domaine économique constitue le principal motif de sollicitation pour les assistants d'éducation (39%) et les AESH (40%).

L'action du service social consiste à informer les agents sur les aides financières existantes, à les accompagner dans leurs démarches (constitution du dossier de surendettement auprès de la Banque de France), à instruire et présenter à la commission départementale d'action sociale (CDAS) des demandes d'aide financière (prêts et secours exceptionnels). Un travail d'éducation budgétaire peut également être réalisé.

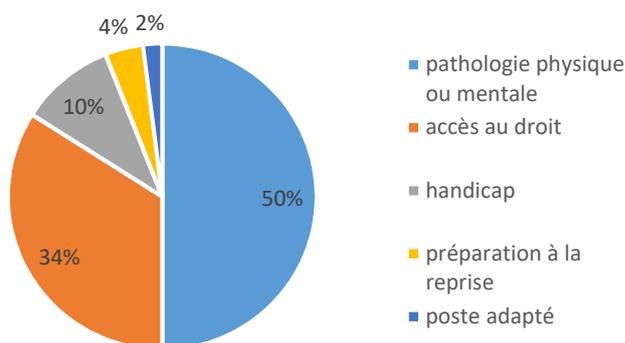
Champ d'intervention 3 : le domaine social



Le domaine social constitue le principal motif de sollicitation pour les AESH (36%) et les ayants droits des agents (83%).

Ce domaine concerne la vie privée et familiale des agents, dont les retentissements sont possibles sur l'activité professionnelle. Le besoin est un besoin d'information sur les droits, mais aussi une écoute, un conseil, une orientation lors de difficultés de couple, de logement, dans l'éducation des enfants et avec les ascendants.

Champ d'intervention 4 : le domaine de la santé



Ce domaine constitue le principal motif de sollicitation pour les enseignants du 2^d degré, les personnels de direction, les retraités et les CPE-PsyEN.

Dans le domaine de la santé, les assistantes sociales se mettent à la disposition de tout agent en congé de maladie depuis plus de 3 mois. Elles les informent sur leurs droits en matière de congés de maladie et sur les procédures à suivre pour faire valoir ces droits. Elles les informent sur les différents dispositifs

d'accompagnement : conseil en évolution professionnelle, postes adaptés, reclassement, aménagement de poste...

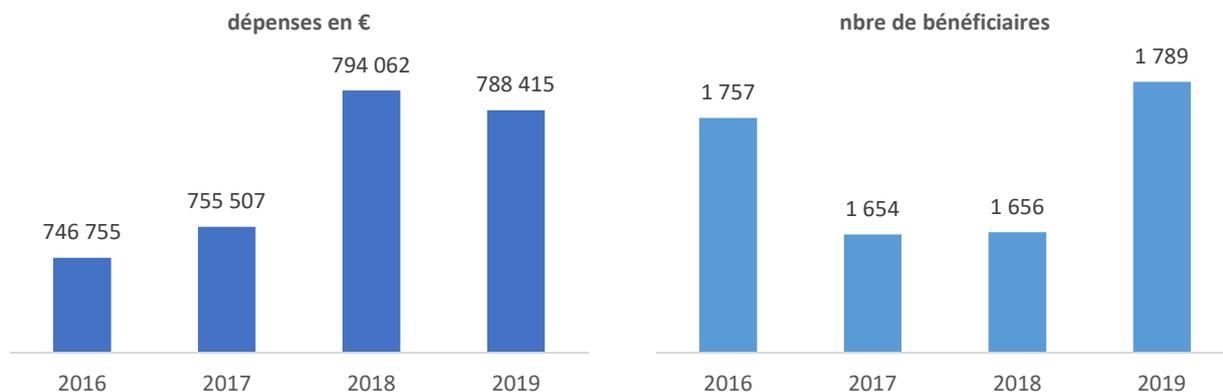
Focus confinement: situations d'agents non connus auparavant et reçus hors dispositif Ecoute Covid

	travail	économique	social	santé	nombre d'agents
enseignants 1er degré	17	26	11	17	44
enseignants 2nd degré	9	7	9	14	26
ATSS	6		7	21	14
personnels de direction	4			4	8
AED/AESH	2	10	15	1	16
retraités				1	1
total	38	43	42	58	109

Les agents ont été adressés par les IEN ou personnels de direction ou se sont adressés directement aux assistantes sociales.

Le budget de l'action sociale, année civile 2019

Evolution



Dépenses

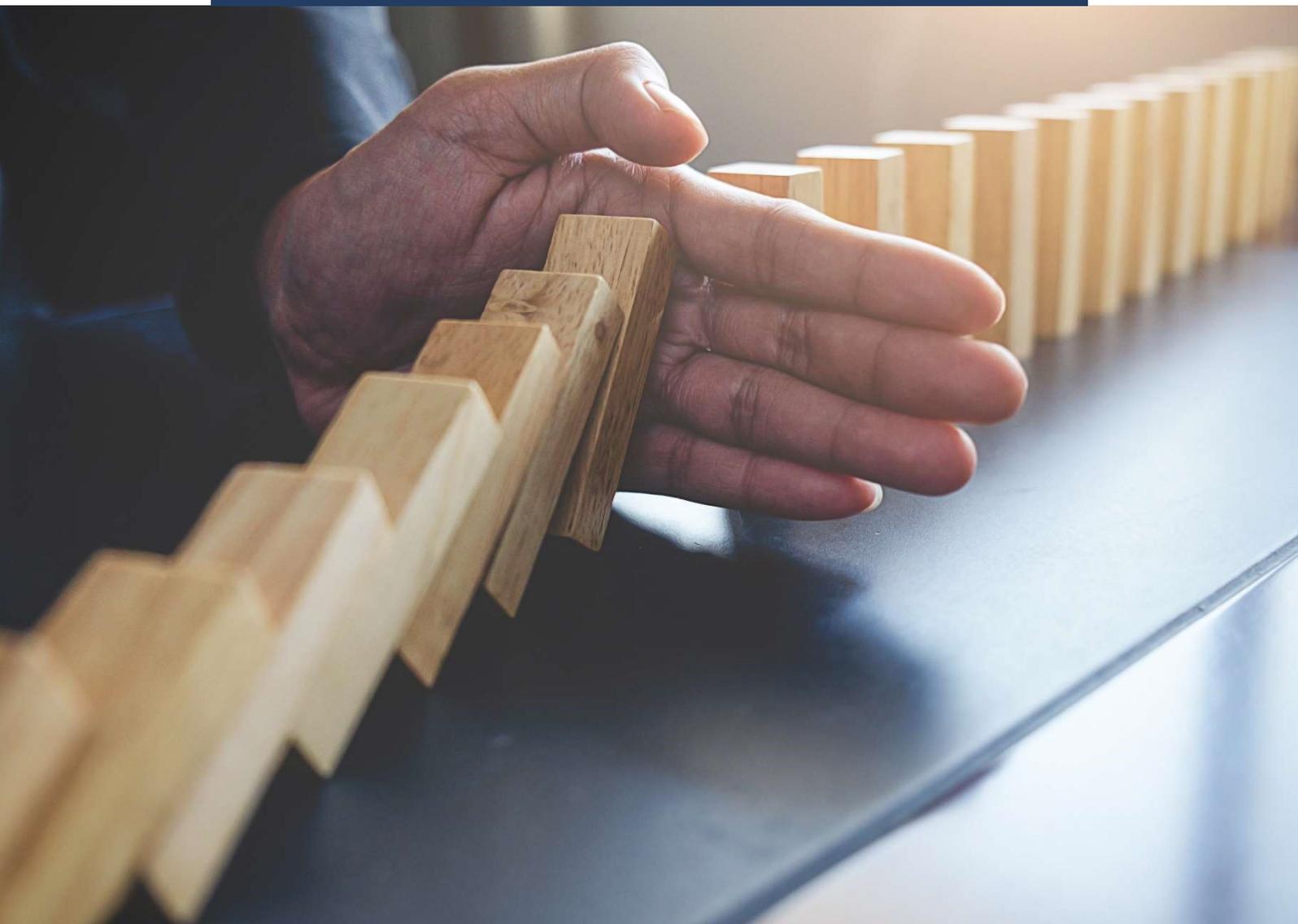
BOP 214 enseignement public								
domaines	dépenses au 31/12/2018				dépenses au 31/12/2019			
	T2	HT2	total	nb de bénéficiaires	T2	HT2	total	nb de bénéficiaires
secours	191 310		191 310	222	180 990		18 0990	224
PIM	270 817	11 630	282 447	409	281 445	11 330	292 775	484
ASIA	213 133	43 894	257 027	934	208 073	39 397	247 470	977
total	675 260	55 524	730 784	1 565	670 508	50 727	721 235	1 685

BOP 139 enseignement privé				
domaines	dépenses au 31/12/2018		dépenses au 31/12/2019	
	en €	nb de bénéficiaires	en €	nb de bénéficiaires
secours	9 640	10	10 900	13
allocation handicapés	37 238	19	31 949	20
vacances + séjours éducatifs	426	9	1 133	12
aides aux études supérieures	10 000	13	18 500	25
autres	5 974	40	4 698	34
total	63 278	91	67 180	104

Zoom sur les ASIA

ASIA	dépenses au 31/12/2018			dépenses au 31/12/2019		
	T2	HT2	total	T2	HT2	total
Restauration		42 246	42 246		37 755	37 755
Information, conseil		1 648	1 648		1 642	1 642
Logement	12 329		12 329	22 094		22 094
Aide suite à changement de situation	11 849		11 849	20 564		20 564
CIV	480		480	1 530		1 530
Gardes Enfants et Aides aux Etudes	149 439		149 439	134 966		134 966
Aide aux Etudes Supérieures	132 940		132 940	116 802		116 802
Aide à la mobilité internationale	1 600		1 600	1 600		1 600
Sorties éducatives	10 091		10 091	12 674		12 674
Gardes des Jeunes Enfants	2 003		2 003	1 991		1 991
AED Garde des jeunes enfants	2 805		2 805	1 899		1 899
Vacances - culture - loisirs	51 365		51 365	51 013		51 013
Aide aux loisirs des enfants	36 495		36 495	38 311		38 311
Vacances	14 870		14 870	12 702		12 702
totaux	213 133	43 894	257 027	208 073	39 397	247 470

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



Une équipe pluridisciplinaire réunissant :

- ▶ 1 médecin du travail
- ▶ 2 infirmières de prévention
- ▶ 1 psychologue du travail
- ▶ 1 inspecteur santé et sécurité
- ▶ 5 conseillers de prévention

L'équipe pluridisciplinaire académique de prévention est composée d'un médecin du travail, de conseillers de prévention (académique et départementaux), d'une psychologue du travail, de deux infirmières de prévention (une à la DSDEN de l'Aube, une à la DSDEN de la Haute-Marne) et d'un inspecteur santé et sécurité au travail.

Le secrétaire général adjoint-DRH réunit trois fois par an l'équipe pluridisciplinaire. Ces réunions permettent à la fois de coordonner des actions académiques, d'informer, de former les acteurs et de synthétiser les actions.

L'année scolaire 2019-2020 a été marquée par la survenue de la pandémie liée au coronavirus SARS-Cov2. Tous les travaux programmés n'ont pas pu être réalisés.

L'équipe pluridisciplinaire a pour objectif de mieux cerner (c'est-à-dire : identifier, évaluer, hiérarchiser) les risques professionnels, de coordonner les actions des uns et des autres, de croiser les regards et les compétences. Les différents acteurs de l'équipe de prévention se complètent. Cette complémentarité permet d'une part, de mobiliser les ressources au niveau local. D'autre part, de réinvestir les connaissances acquises du terrain pour proposer des actions collectives de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail de tous les agents de l'académie.

Le ministère impulse une harmonisation des pratiques académiques en organisant des séminaires à l'attention des différents acteurs de la prévention.

Les actions de l'équipe pluridisciplinaire se déclinent au niveau académique et départemental et concernent les trois niveaux de prévention : primaire, secondaire, tertiaire.

Actions de prévention primaire (prévenir)

Elles ont pour objectif de prévenir, c'est-à-dire de supprimer ou réduire le risque à la source. 4 actions et des visites sur site sont mises en place dans l'académie.

Le lancement du programme triennal de prévention académique

Le programme triennal de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail a été présenté et validé par le CHSCT le 18 décembre 2018. Il fixe la liste détaillée des réalisations ou actions à entreprendre au cours de la période 2018-2021.

L'animation des réseaux assistants de prévention

Les acteurs de la prévention départementaux animent les réseaux des assistants de prévention de leur département. Dans ce cadre, ils peuvent solliciter les membres de l'équipe pluridisciplinaire académique.

Les actions de formation

L'équipe pluridisciplinaire intervient activement dans les actions de formation à la santé et sécurité au travail.

- Formation des membres des CHSCT (les formations prévues au printemps 2020 ont été décalées) :
 - Formation des nouveaux membres
 - Analyse d'accident : méthodologie de l'arbre des causes
 - Visite/enquête : organisation et outils
 - Les risques professionnels (identification, analyse et prévention)
 - Visites d'inspection de l'ISST, problématiques rencontrées
 - Les risques psychosociaux (investigation et méthodologie)
 - Ergonomie du poste de travail et handicap

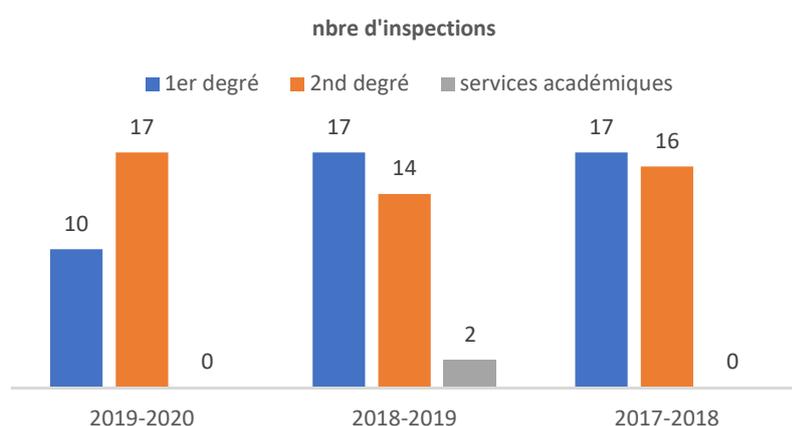
- Formations initiale et continue des personnels d'encadrement en matière de santé et sécurité au travail
 - Cadre juridique des missions du chef d'établissement. 2 sessions en janvier 2020.
 - Management en santé et sécurité au travail. Décalée.
 - Communication et savoir-être dans les relations interpersonnelles professionnelles. Février 2020.
 - Évaluation des risques professionnels dont les risques psychosociaux. 2 sessions en novembre 2019.
- Formation des directeurs d'école
 - Formation à la santé, sécurité au travail (réglementation, registres, DUERP, risque incendie, PPMS) organisées au niveau départemental.
- Formation initiale et continue des gestionnaires des établissements scolaires
 - Formation à la santé, sécurité au travail (réglementation, registres, DUERP, risque incendie, PPMS). 2 sessions de formation initiale et 1 session de formation continue.
- Formation initiale et continue des assistants de prévention
 - Formation à la santé, sécurité au travail (réglementation, registres, évaluation des risques, risques psychosociaux, DUERP, risques incendie, PPMS). Formations organisées au niveau départemental.
- Formation des personnels de laboratoire
 - Formation à la réglementation en terme de santé et sécurité au travail (élimination des déchets dangereux). 1 formation en février 2020.

Les visites d'établissements et l'accompagnement des établissements

Les membres de l'équipe pluridisciplinaire participent à différentes visites d'établissements.

Visite d'inspection

L'inspecteur santé, sécurité au travail (ISST) peut être accompagné par un autre membre de l'équipe pluridisciplinaire. Cela crée une complémentarité qui permet d'enrichir les champs de compétences, de développer la culture préventive dans les établissements et de permettre aux agents d'identifier les différents acteurs de la prévention. À l'issue de ses visites d'inspection, l'ISST peut recommander aux chefs de service et aux chefs d'établissement de solliciter l'équipe pluridisciplinaire pour un accompagnement dans la mise en œuvre de ses préconisations. Chaque année, l'ISST établit un rapport de synthèse de ses inspections dont les conclusions contribuent à alimenter la réflexion autour des actions à intégrer aux programmes de prévention académique et départementaux.

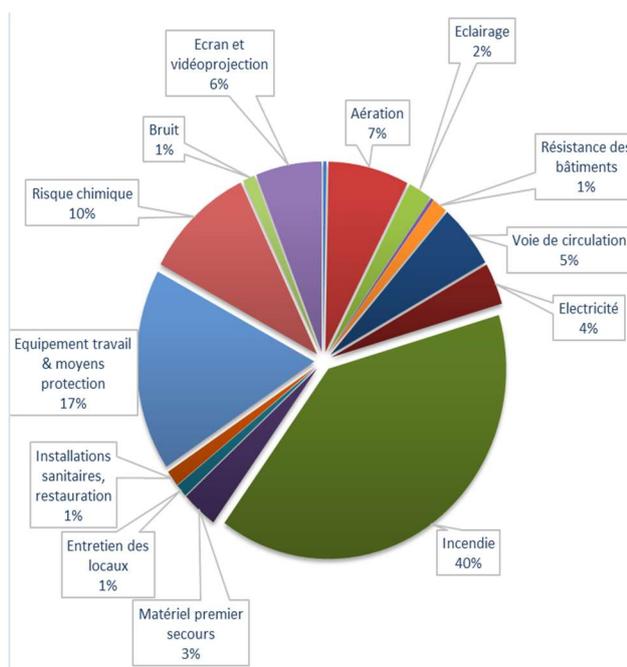


En 2019-2020, 27 établissements scolaires ont été contrôlés (10 écoles, 17 lycées et collèges). Dans 1^{er} degré, 59% des établissements ont été inspectés à l'initiative de l'ISST, 63% dans le 2nd degré. Les autres l'ont été à la demande du chef d'établissement ou l'IEN de circonscription (19%), de service (11%).

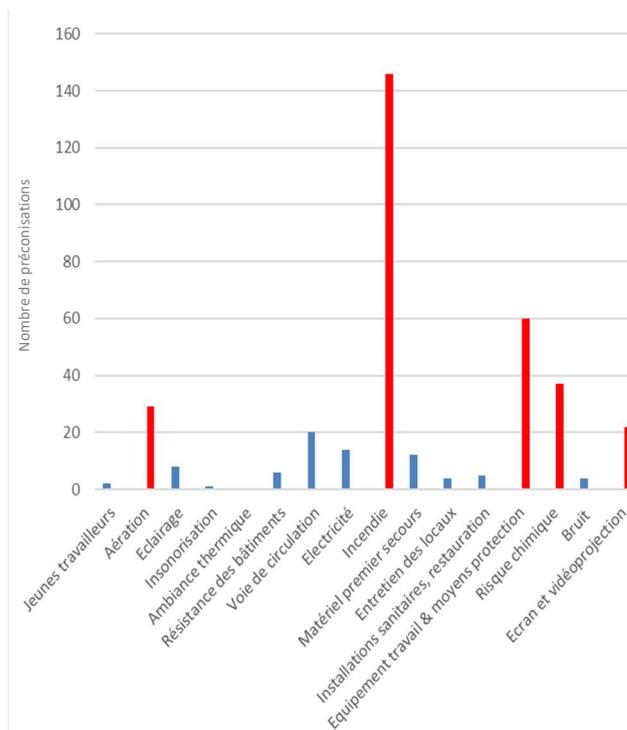
En 2017-2018, 33 établissements scolaires avaient été contrôlés (17 écoles et 16 lycées-collèges). En 2018-2019, 33 établissements scolaires avaient été contrôlés (17 écoles, 14 lycées-collèges et 2 services).

Cette année 2 établissements ont fait l'objet d'une visite-conseil de l'ISST suite à la sollicitation des collectivités de rattachement. L'une portait sur l'équipement d'un laboratoire de plasturgie d'un lycéen, l'autre sur les dispositions constructives d'une école impactant l'ambiance des locaux.

Le graphique ci-dessous fait état des risques les plus nombreux rencontrés par l'ISST lors de la deuxième phase de l'inspection portant sur la visite ambulatoire des postes de travail. La première phase ayant pour objet le contrôle des pièces écrites et obligations réglementaires du chef de service. Les familles de risques sont identifiées conformément aux diverses dispositions du Code du travail. Il faut entendre ici par origine du risque, l'écart significatif mesuré par l'inspecteur entre l'observation d'une situation et la ou les dispositions réglementaires applicables à cette situation.



Récurrance des familles de risques



Les 5 risques les plus fréquents

Cette année, l'inspecteur a formulé 829 mesures correctives. 76% de ses préconisations ont été mises en œuvre ou sont en cours de mise en œuvre à l'issue des 6 mois des inspections. Au-delà des points de contrôle habituels, chaque année, l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche retient une thématique d'inspection.

Dans ce cadre, en 2019-2020, les ISST de l'Éducation nationale se sont particulièrement intéressés aux conditions de travail des chefs d'établissement du 2nd degré. La compilation des données académiques anonymées contribue à une analyse nationale des observations qui fait l'objet d'un rapport de synthèse présenté en CHSCT ministériel. Cette thématique est prolongée pour 2020-2021.

Visite d'un autre membre de l'équipe pluridisciplinaire en établissement

À la demande des chefs d'établissement ou des chefs de service sur des thématiques bien définies : le conseil et l'accompagnement des équipes de direction ainsi que l'évaluation des risques professionnels

Visites systématiques des titulaires 1^{ère} année et des travailleurs handicapés du département de l'Aube par l'infirmière de prévention. L'infirmière de prévention de l'Aube réalise par ailleurs des fiches d'exposition des personnels travaillant dans les filières professionnelles.

Visite des CHSCT

Les membres de l'équipe pluridisciplinaire participent aux délégations des visites du CHSCT académique et des CHSCT départementaux.

Actions de prévention secondaire (réduire)

Elles visent à limiter le risque en donnant des outils aux personnes pour faire face à un risque.

Groupe de parole directeur d'école

Mise en place du groupe de parole directeur d'école à la demande de la circonscription de Reims Est, suite à l'expérimentation réalisée au printemps 2018.

Il a pour objectif d'apporter des apports théoriques, de proposer un espace d'accueil et de mise en mots du vécu professionnel et d'apporter des réponses accessibles aux situations de travail rencontrées par des échanges entre pairs. Cette pratique va pouvoir s'étendre grâce à la contribution de la MGEN dans le cadre du partenariat réseau PAS.

Actions collectives sur l'organisation du travail et les relations professionnelles par la psychologue du travail

Les actions collectives se font via une demande écrite transmise au secrétaire général adjoint-DRH. Elles peuvent provenir des services académiques, de préconisations du médecin de prévention, des CHSCTD et être le résultat d'échanges pluridisciplinaires sur les situations rencontrées.

Les interventions comprennent à la fois une démarche d'analyse, la réalisation de préconisations et un accompagnement individuel et collectif dans le cadre d'une démarche prédéfinie.

Ses actions concernent les personnels de l'Éducation nationale du 1^{er} degré, du 2nd degré et des services administratifs. 5 structures ont été accompagnées au cours du premier trimestre 2019-2020.

Actions de prévention tertiaires (réparer)

Elles visent à réparer c'est-à-dire à accompagner un personnel déjà en difficulté.

À la demande de l'administration, 2 sollicitations pour des évènements à risques psycho traumatiques ont eu lieu cette année scolaire.

LE DIALOGUE SOCIAL



Les représentants des personnels disposent d'un interlocuteur académique privilégié, le service du dialogue social, qui suit l'ensemble des questions posées dans les différentes instances académiques et assure le lien entre elles, avec les services et sous l'autorité du directeur des ressources humaines.

Une adresse courriel est dédiée à ces échanges : dialoguesocial@ac-reims.fr

Pour communiquer avec les personnels, les organisations syndicales disposent également :

- d'une adresse de messagerie électronique dédiée,
- d'une page réservée sur l'intranet académique permettant aux agents un accès direct aux sites internet des organisations syndicales,
- de la possibilité d'adresser des messages dans les boîtes de messagerie professionnelle de l'ensemble des personnels par l'intermédiaire de listes de diffusion mises à leur disposition.

Instances consultatives

La crise sanitaire nationale et la période de confinement qui en a découlé du 16 mars au 11 mai 2020 a conduit à renforcer de façon conséquente les échanges avec les représentants des personnels.

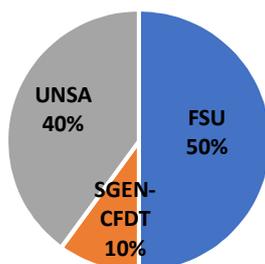
Ainsi, les instances académiques ont été réunies 24 fois en 2019-2020 contre 17 fois en 2018-2019.

Le comité technique académique (CTA)

Il est compétent pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement des établissements d'enseignement et de formation des 1^{er} et 2nd degrés ainsi que pour les questions communes à l'organisation de ces établissements et des services administratifs, situés dans le ressort territorial de l'académie. 10 représentants des personnels y siègent. En 2019-2020, le CTA a été réuni 14 fois. Un grand nombre de questions y ont été débattues dont les sujets suivants :

- Le réexamen triennal de l'IFSE des personnels administratifs, sociaux et de santé
- La politique indemnitaire 2019 des IATSS
- L'évolution de la carte des CIO
- La carte des PIAL
- Le bilan social 2018-2019
- Les lignes directrices de gestion du mouvement intra académique 2020
- L'évolution de l'implantation des emplois à la rentrée 2020
- Le service social en faveur des élèves
- La carte scolaire du 1^{ER} degré, suite aux annonces du ministre de l'éducation nationale
- La crise sanitaire
- Le plan académique de formation 2020-2021
- La carte d'implantation des ULIS et UPE2A à la rentrée 2020

La représentativité syndicale au CTA est la suivante :



Mandature 2019/2023	Nb de suffrages obtenus	Nb de sièges obtenus
CGT Educ'action	529	
FNEC-FP-FO	494	
FSU	3 242	5
SGEN-CFDT	879	1
SNALC	314	
SNPTES	107	
SUD Education	305	
UNSA	2 335	4
total	8 205	10

Le conseil académique de l'Éducation nationale (CAEN)

Il peut être consulté dans tous les domaines concernant l'organisation et le fonctionnement du service public d'enseignement dans l'académie. Il est présidé par le préfet de région et par le président du conseil régional. La rectrice ou le directeur régional de l'agriculture et de la forêt pour l'enseignement agricole peut suppléer le préfet de région.

72 membres titulaires : 24 représentant les communes, les départements et la région, 24 pour les personnels titulaires de l'État et 24 pour les usagers. En 2019-2020, le CAEN s'est réuni 1 fois.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique (CHSCTA)

Le CHSCT contribue à la protection de la santé physique et mentale, à la sécurité des agents et à l'amélioration des conditions de travail. Il veille à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières. Le CHSCT procède à l'analyse des risques professionnels et travaille à la promotion de leur prévention. Il est présidé par la rectrice. 7 représentants des personnels y siègent. En 2019-2020, le CHSCTA s'est réuni 7 fois. Les sujets suivants ont été présentés :

- Le bilan des inspections SST 2018-2019
- Le plan de prévention académique triennal 2018-2021
- La visite d'une agence comptable de St Dizier
- La visite des infirmières scolaires de la zone d'Epervay
- Les actions menées dans le cadre du réseau PAS
- Les risques d'exposition au réseau Wifi
- La crise sanitaire Covid-19
- L'élaboration d'un protocole académique en cas de suicide d'un personnel

La commission académique d'action sociale (CAAS)

Elle a pour rôle de piloter la politique d'action sociale mise en œuvre dans l'académie en application des directives ministérielles et interministérielles. Elle recherche et propose les moyens de développer et de coordonner la politique d'action sociale décidée par la rectrice et en suit la gestion.

Elle émet un avis sur les nouvelles actions sociales d'initiative académique relative aux prestations individuelles et collectives. Elle étudie et propose des mesures destinées à assurer l'information des personnels actifs et retraités de l'Éducation nationale. La CAAS établit le bilan académique de la politique d'action sociale.

6 représentants des personnels y siègent ainsi que 6 représentants de la mutuelle générale de l'Education nationale (MGEN). En 2019-2020, 2 CAAS plénières et 1 budgétaire ont été réunies.

Les instances précédemment décrites existent également au niveau départemental sous la présidence des inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services départementaux de l'Éducation nationale.

Le comité technique spécial (CTS)

Il est compétent pour les questions d'organisation et de fonctionnement des services académiques déconcentrés situés dans le ressort territorial de l'académie. Il est présidé par la rectrice. En 2019-2020, le CTS s'est réuni 4 fois. Les questions suivantes ont été traitées :

- la réforme territoriale
- la politique indemnitaire des personnels IATSS

- le bilan du mouvement 2019 dans les services académiques
- les mesures d'emplois pour la rentrée 2020
- les nouvelles lignes directrices de gestion des personnels ATSS
- le registre santé et sécurité au travail des services académiques
- la mutualisation de services académiques
- le télétravail pour les personnels affectés en services déconcentrés.
- la crise sanitaire et le plan de reprise dans les services académiques

Les commissions administratives paritaires (CAPA et CAPD)

La loi de la transformation de la fonction publique du 6 août 2019 pose les fondements d'une rénovation en profondeur du cadre de gestion des ressources humaines. Ainsi, les attributions des commissions paritaires académiques et départementales en sont fortement impactées.

Les commissions administratives paritaires sont désormais consultées sur les questions suivantes :

- En matière de recrutement, des refus de titularisation et des licenciements en cours de stage en cas d'insuffisance professionnelle ou de faute disciplinaire.
- Des questions d'ordre individuel relatives au licenciement du fonctionnaire mis en disponibilité après refus de trois postes qui lui sont proposés en vue de sa réintégration et au licenciement pour insuffisance professionnelle.
- Elles se réunissent en conseil de discipline pour l'examen des propositions de sanction des deuxième, troisième et quatrième groupes de l'échelle des sanctions prévue à l'article 66 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984.
- Elles sont saisies, à la demande du fonctionnaire intéressé des décisions refusant:
 - l'autorisation d'accomplir un service à temps partiel, des litiges relatifs aux conditions d'exercice du temps partiel et des décisions refusant des autorisations d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif ou une action de formation continue
 - l'acceptation de sa démission
 - une demande de mobilisation du compte personnel de formation
 - une demande initiale ou de renouvellement de télétravail
 - une demande de congés au titre du compte épargne-temps
- Elles sont saisies, à la demande du fonctionnaire intéressé des décisions relatives à la révision du compte rendu de l'entretien professionnel
- Egalement lorsqu'un fonctionnaire sollicite sa réintégration auprès de l'autorité ayant pouvoir de nomination, à l'issue de la période de privation des droits civiques ou de la période d'interdiction d'exercer un emploi public ou en cas de réintégration dans la nationalité française.

Conformément à l'article 40 du décret n° 2019-1265, ces dispositions s'appliquent :

- aux décisions qui sont relatives à la mutation, au détachement, à l'intégration et à la réintégration après détachement et à la mise en disponibilité et prennent effet à compter du 1er janvier 2020
- aux autres décisions individuelles prenant effet à compter du 1er janvier 2021.

Les commissions consultatives paritaires (CCP)

Elles sont compétentes à l'égard des agents non titulaires dans les mêmes conditions que les CAP. Il en existe 3 par académie :

une pour les agents exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et de psychologue,
 une pour ceux exerçant la surveillance et l'accompagnement des élèves,
 une pour ceux exerçant des fonctions administratives, techniques, sociales et de santé.

La commission consultative mixte académique (CCMA)

Elle traite des actes collectifs concernant les personnels du 2nd degré de l'enseignement privé sous contrat avec l'État qu'ils soient titulaires ou délégués académiques.

La commission consultative mixte interdépartementale (CCMI)

Elle traite des questions individuelles intéressant les maîtres du 1^{er} degré de toute l'académie puisque leur gestion est mutualisée dans un seul service départemental à la DSDEN de la Marne. Les CCM traitent de toutes les questions individuelles intéressant les maîtres et documentalistes contractuels ou agréés. Leurs avis ne sont que consultatifs. Les CCM sont créées et présidées par le recteur ou le DASEN selon la CCM considérée.

La consultation est obligatoire pour les cas suivants :

- affectation
- classement
- mouvement
- promotions et intégrations
- recours contre la notation
- sanctions disciplinaires
- résiliation du contrat ou retrait de l'agrément

En outre, les CCM sont compétentes pour les questions d'ordre individuel intéressant les maîtres délégués et relative à leur situation professionnelle. Elles sont obligatoirement consultées sur les décisions individuelles relatives aux licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai et aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.

Les CCM peuvent siéger en formation disciplinaire. C'est le cas lorsqu'une faute professionnelle est reprochée à un maître. Le maître est entendu accompagné d'un défenseur de son choix après avoir pris connaissance du dossier. L'administration ne peut décider d'une sanction sans délibération préalable de la CCM.

La commission de réforme départementale

Dans chaque département, il est institué une commission de réforme compétente à l'égard des fonctionnaires exerçant dans le département.

Cette commission, présidée par le préfet ou son représentant, comprend :

- le chef de service (ou son représentant) dont dépend l'intéressé
- le directeur départemental des finances publiques ou son représentant
- deux représentants du personnel appartenant au même grade que l'intéressé dépendant de la CAP locale dont relève l'agent
- deux praticiens de médecine générale
- le secrétariat est assuré par un médecin inspecteur de la santé.

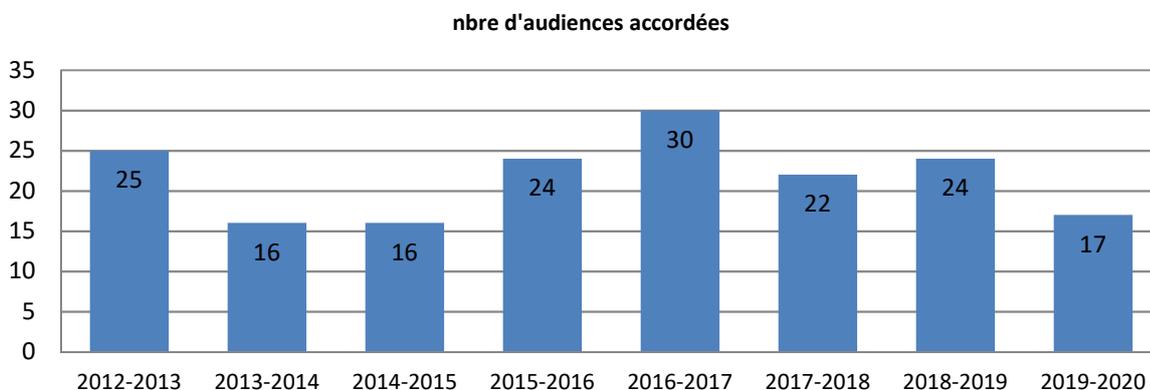
La commission de réforme est consultée notamment sur :

- l'imputabilité au service d'un accident (accord des soins et congés qui en découlent)
- la détermination du taux d'invalidité
- le bénéfice d'une allocation temporaire d'invalidité
- l'inaptitude définitive à l'exercice des fonctions avec mise à la retraite pour invalidité
- la reconnaissance des maladies professionnelles.

Le médecin du travail est informé de la réunion de la commission de réforme et de son objet. Il peut obtenir, à sa demande, communication du dossier de l'agent et présenter des observations écrites ou assister à titre consultatif à la réunion. Le fonctionnaire ou l'administration peuvent faire entendre le médecin de leur choix par la commission de réforme.

Audiences

En 2019-2020, la rectrice et ses collaborateurs ont accordé 17 audiences aux organisations syndicales.



Elles ont permis d'aborder des sujets tels que :

- La fermeture CIO et transfert de la DRONISEP
- Un préavis de grève déposé par l'ensemble des personnels d'un collège
- Les conditions de travail et la souffrance au travail
- Les conditions de travail des agents techniques du rectorat
- La journée de mobilisation nationale des AESH
- Le devenir du baccalauréat professionnel géomètre topographe à Reims
- Les mesures mises en œuvre pour faire face à la crise sanitaire

Groupe Blanchet

Le protocole d'accord de 2002 relatif aux personnels de direction marque une étape importante dans l'évolution du statut et des missions des chefs d'établissement dont le métier s'est profondément transformé dans le contexte d'autonomie renforcée des établissements. Ce protocole est le fruit d'un dialogue qui avait débuté avec les travaux conduits par le recteur Blanchet dans le cadre de la mission qui lui avait été confiée et qui s'est poursuivi avec les différentes directions du ministère de l'éducation nationale. Dans les académies, les recteurs associent un groupe académique permanent et les représentants des personnels de direction afin d'établir un dialogue direct, constructif et régulier.

Le groupe Blanchet est réuni entre 5 et 7 fois par année scolaire. En 2019-2020, les thématiques suivantes ont été abordées :

- La transformation des lycées, la réforme territoriale et ses conséquences
- Le plan violence
- L'école inclusive
- Les procédures d'orientation et d'affectation, les télé services
- Les conditions de travail des personnels de direction
- La formation et l'accompagnement des personnels de direction
- La préparation de la rentrée 2020
- Le classement des EPLE à la rentrée 2020
- Les conditions de fonctionnement des EPLE et la tenue des instances pendant le confinement
- La sortie du confinement et les conditions préalables à l'ouverture des EPLE

